



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Agriculture,
des Ressources Hydrauliques et de la Pêche



Direction Générale des Forêts

**STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT
ET DE GESTION DURABLE
DES FORÊTS ET DES PARCOURS**

**PLAN D'ACTION REGIONAL
2015 - 2024**

SOMMAIRE

› Abréviations et acronymes	05
› Introduction	07

› PREMIÈRE PARTIE : LES ARRONDISSEMENTS DES FORÊTS 09

› Le patrimoine forestier et pastoral par gouvernorat	09
› La production.....	18
› Constats	21
› La population forestière.....	22
› Analyse du secteur au niveau des arrondissements forestiers	27
› Les contraintes.....	27
› Les défis.....	30
› Les opportunités	33
› La vision	36
› Les priorités	37

› DEUXIÈME PARTIE : LES AXES DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL 45

› TROISIÈME PARTIE : LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL DES ARRONDISSEMENTS FORESTIERS 67

› Arrondissement des forêts de Tunis.....	82
› Arrondissement des forêts de Ariana.....	83
› Arrondissement des forêts de Ben Arous.....	84
› Arrondissement des forêts de Mannouba	85
› Arrondissement des forêts de Bizerte	86
› Arrondissement des forêts de Béja	87
› Arrondissement des forêts de Jendouba	88
› Arrondissement des forêts de Ain Draham.....	89

› Arrondissement des forêts du Kef	90
› Arrondissement des forêts de Siliana	91
› Arrondissement des forêts de Kasserine Forêt	92
› Arrondissement des forêts de Kasserine Alfa	93
› Arrondissement des forêts de Kairouan.....	94
› Arrondissement des forêts de Tataouine.....	95
› Arrondissement des forêts de Mednine	96
› Arrondissement des forêts de Kebili.....	97
› Arrondissement des forêts de Tozeur.....	98
› Arrondissement des forêts de Sidi Bouzid.....	99
› Arrondissement des forêts de Gafsa	100
› Arrondissement des forêts de Gabes.....	101
› Arrondissement des forêts de Sfax	102
› Arrondissement des forêts de Mahdia	103
› Arrondissement des forêts de Monstir.....	104
› Arrondissement des forêts de Sousse	105
› Arrondissement des forêts de Nabeul	106
› Arrondissement des forêts de Zaghouan.....	107

› ANNEXES 67

› Résumé de la Stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et des parcours 2015 – 2024.....	110
› Résumé Etat actuel des ressources génétiques forestières en Tunisie	124
› Résumé Plan d'action du programme de développement durable des forêts de chêne liège.....	127
› Résumé du Plan d'action des aires protégées.....	130
› Fiche de présentation du Plan d'action de prévention et de lutte contre les incendies.....	140

› ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AF	Arrondissement forestier
AFD	Agence Française de Développement
AFIC	Association Forestière d'Intérêt Collectif
ANME	Agence Nationale pour la Maitrise de l'Énergie
AP	Aire Protégée
API	Approche Participative Intégrée
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CES	Conservation des Eaux et du Sol
CNUED	Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement
CRDA	Commissariat Régional Pour le Développement Agricole
DCF	Direction de la Conservation des forêts (DGF)
DDSP	Direction du Développement Sylvo-Pastoral (DGF)
DDSPF	Direction du Développement Socio-économique des Populations Forestières (DGF)
DGACTA	Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles
DGAB	Direction Générale de l'Agriculture Biologique
DGEQV	Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
DGF	Direction Générale des Forêts
DGFIOP	Direction Générale du Financement, de l'Investissement et des Organisations Paysannes
DRE	Direction Régionale de l'Environnement
DRC	Direction de la Règlementation et du Contrôle (DGF)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FCGBV	Financement Cadre pour la Gestion des Bassins Versants
FDF	Fonds de Développement Forestier
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fond Français pour l'Environnement Mondial
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
FPCF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
GBO	Gestion Budgétaire par Objectif
GDA	Groupement de Développement Agricole
GDF	Gestion Durable des Forêts
GDT	Gestion Durable des Terres
GIZ	Sigle allemand de la Coopération Internationale Allemande
INFP	Inventaire National Forestier et Pastoral
IRESA	Institution de la Recherche et l'Enseignement Supérieur Agricole
INRGREF	Institut National de recherche en Génie Rural, Eaux et Forêts

JBIC	Sigle anglais de : Banque Japonaise pour la Coopération Internationale
MA	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEE	Ministère de l'Équipement et de l'Environnement
MI	Ministère de l'Industrie
MT	Ministère du Tourisme
MDEAF	Ministère du Domaine de l'État et des affaires Foncières
MDCI	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
ODESYPANO	Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord Ouest.
OEP	Office de l'Élevage et des Pâturages
ODP	Objectif de développement du Projet
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONTT	Office National du Tourisme Tunisien
OPDI	Opération pilote de développement intégré
PALLCD	Programmes d'Action Locaux de Lutte Contre la Désertification
PANLCD	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PDAI	Projet de Développement Agricole Intégré
PDC	Plans de Développement communautaire
PDI	programme de développement intégré
PDF	Projet de Développement Forestier
PDP	Plan de Développement Participatif
PDUI	Programme de Développement Urbain Intégré
PDRI	Programme de Développement Rural Intégré
PROFOR	Program on Forest

➤ INTRODUCTION

La Direction Générale des Forêts, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, a élaboré entre 2013 et 2014 la Stratégie Nationale et le plan d'action de développement et de gestion durable des Forêts et Parcours (2015 – 2024). Cette stratégie a été développée avec une implication de toutes les parties prenantes, et ce à tous les niveaux. L'approche participative ainsi engagée a permis son appropriation par les différents acteurs et il devenait primordial de traduire le plan d'action national à des plans d'actions régionaux afin de faciliter et concrétiser la mise en œuvre de cette importante et ambitieuse stratégie.

C'est dans cet objectif, qu'avec l'appui de la Banque Mondiale (programme PROFOR), que la direction générale des forêts a réalisé une série d'ateliers qui ont permis de préparer les plans d'action à l'échelle de chaque gouvernorat. Ces ateliers ont permis en outre de renforcer l'implication des arrondissements forestiers tant à l'échelle centrale qu'à l'échelle régionale. Trois importants ateliers ont ainsi été organisés par zones ayant les mêmes étages bioclimatiques:

- (i) Le nord : étages humide et subhumide, caractérisés par les feuillus, notamment les forêts de chêne liège, de chêne zen, de thuya et les maquis ;
- (ii) Le centre : étage semi-aride, caractérisé par les forêts naturelles de pin d'Alep, les garrigues, les steppes d'alfa et les parcours non alfatiers ;
- (iii) Le sud : étages aride et saharien, caractérisés par les parcours naturels extensifs et de faibles reboisements forestiers.

Vu les similitudes des programmes forestiers des arrondissements, la démarche adoptée a visé d'une part, une cohérence et une meilleure complémentarité entre les plans d'action des arrondissements concernés, et d'autre part une appropriation de la stratégie nationale et son plan d'action à l'échelle régionale. Cette approche permettra une meilleure coordination avec les autres structures régionales de développement, notamment celles impliquées dans les programmes de reboisement, la protection des terres agricoles, le développement socio-économique de la population riveraine des forêts, la gestion durable des forêts et des parcours, la lutte contre la désertification, la protection de la biodiversité, la gestion des aires protégées et la mise en œuvre du processus de budgétisation par objectif (services des CRDA, OEP, ODESYPANO, DGAB, Unités de gestion par objectifs des projets de développement, DGEQV, ANPE, APAL, etc...).

Ce document présente ainsi le plan d'action spécifique à chaque arrondissement, il est le résultat d'une étroite participation et un dialogue intense entre les différentes parties. Il constitue un outil clé et fondamental pour la mise en œuvre de de la stratégie nationale de développement durable des forêts et des parcours 2015-2024.

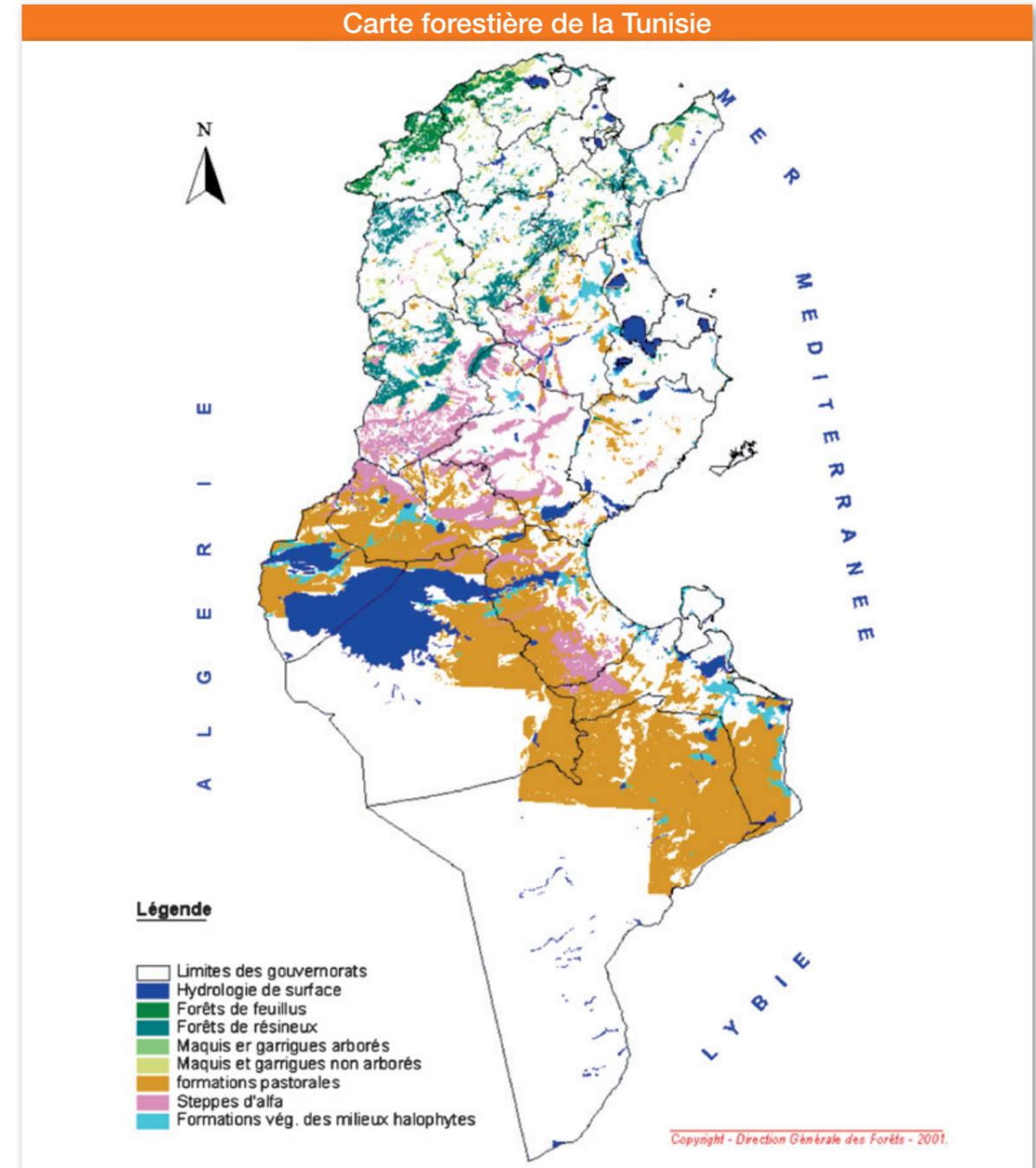
Ce document est unique dans son genre dans la mesure où il représente le premier recueil réalisé en Tunisie présentant de manière ordonnée les informations et actions primordiales et stratégiques pour développer les ressources naturelles au niveau de chaque arrondissement.

I PREMIÈRE PARTIE : LES ARRONDISSEMENTS DES FORÊTS

Le patrimoine forestier et pastoral par gouvernorat

Au niveau régional, la DGF est représentée au sein des Commissariats régionaux au développement agricole (CRDA) par les des arrondissements forestiers (AF), un par Gouvernorat, sauf à Jendouba et Kasserine où deux AF ont été créés du fait des spécificités de ces gouvernorats. Ces AF sont eux-mêmes divisés en subdivisions (au niveau des Délégations) et en triages.

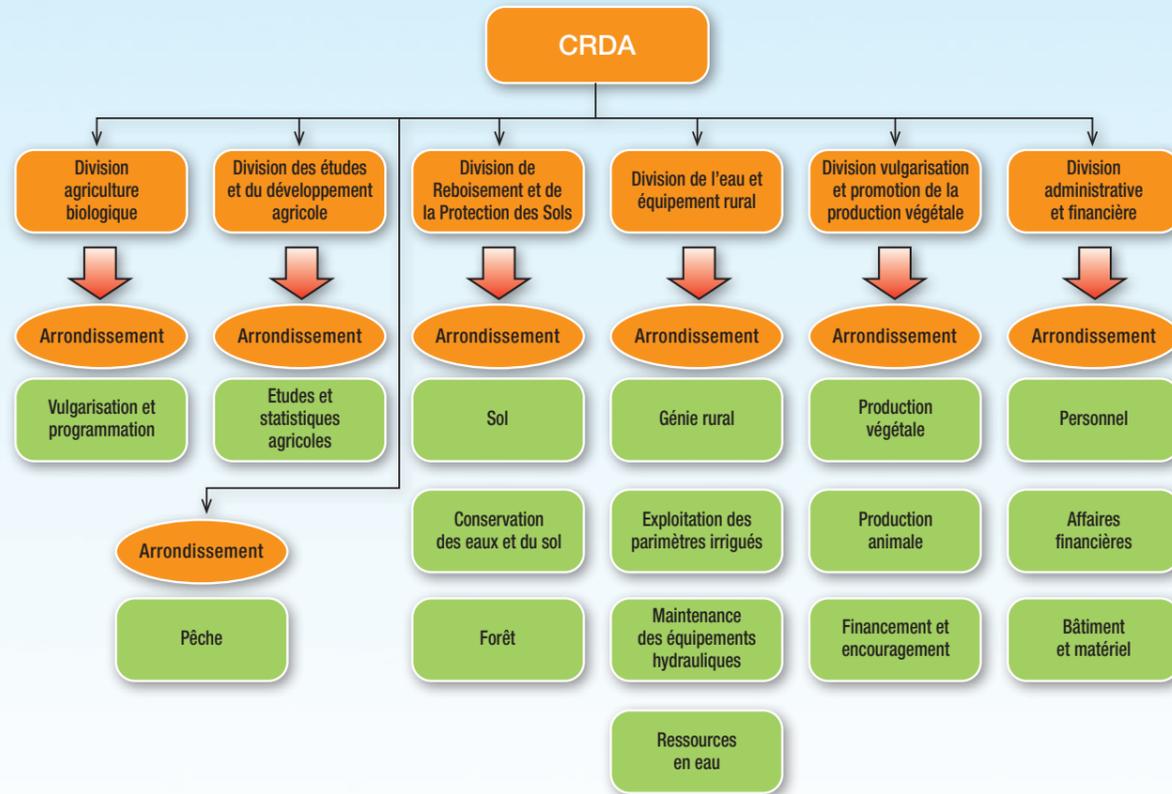
Carte forestière de la Tunisie



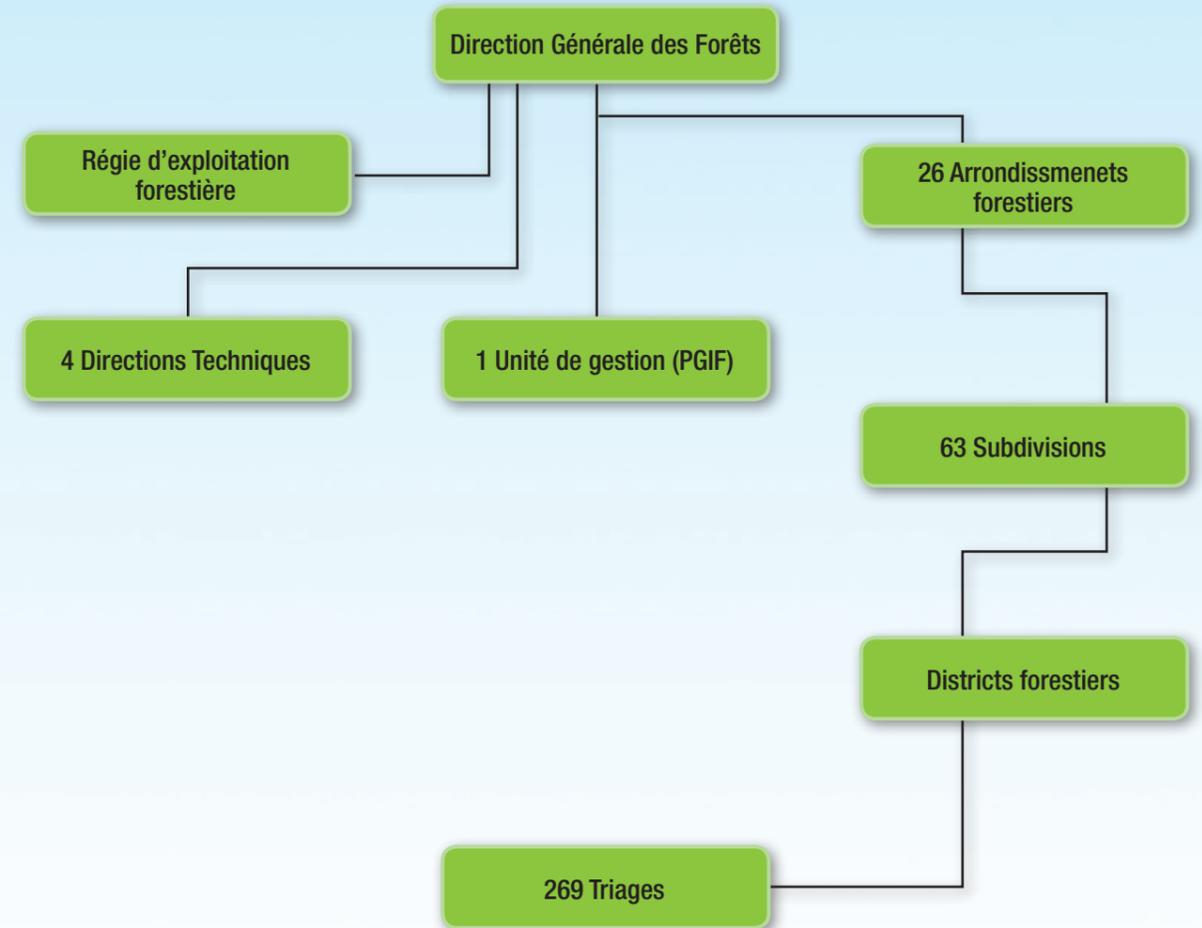
Les AF relèvent, administrativement et financièrement, des CRDA et, techniquement, de la DGF. C'est ainsi que la DGF conçoit, supervise et contrôle les activités de développement forestier. Les AF exécutent les actions au sein des CRDA dans le cadre des budgets qui leur sont alloués et sous la responsabilité des commissaires.

Le schéma suivant présente l'organigramme des CRDA.

Organigramme du Commissariat Régional de Développement Agricole



Liaison organique DGF – AF / structure décentralisée



PRÉSENTATION DES ARRONDISSEMENTS

Désignation	Kef	Kasserine Forêts	Kasserine Alfa	Siliana	Kairouan	Sousse	Monastir	Mahdia
Superficie								
• Forêts (ha)	148353	158587	0	75800	39000	7697	700	2500
• parcours y compris maquis, garrigues et clairières (ha)	144969	100000	0	92673	74000	11750	4000	15500
• Alfa	0	0	146000	0	20000	0	0	0
293322	258587	146000	168473	133000	19447	4700	18000	
Production								
• Bois (m3)	94118	12000		3500		2000	0	300
• Alfa			30000					
• Zgougou (t)	1,430	20						
• UF (million unités)	23,6			13	20-30	8		3
• Huiles essentielles (t)	21	20		30	10			
• Gibier (t)	18			30				
• Capre (t)	3							
• Miel				15				
Aires protégées								
• Parc National (nombre, ha)		02 15423		01 1720 01 1792				
• Réserve Naturelle (nombre, ha)	03 3.400 02 397			01 1420 02 1083 01 8000				
• Zone humide								
Personnel								
• Ingénieurs	04	04	01	03	03	02	01	01
• Techniciens	14	19	09	19	14	09	06	06
• Ouvriers	744	971	142	1063	705	258	200	232
Infrastructure								
• Subdivisions (Nombre)	3	06	02	04	03	02	01	
• Triages (Nombre)	14	19	06	16	13	06	04	04
• Postes – vigie (Nombre)		19		11	08			
• Pistes forestières (km)	713	630	0	1160	300	0	0	0
• Tranchée pare-feu (km)	835	1550	0	500	120	0	0	0
• Centre de protection (Nombre)								
• Pépinières forestières (Nombre)				09	06	03		

PRÉSENTATION DES ARRONDISSEMENTS

Désignation	Ain Draham	Jendouba	Béja	Bizerte	Ariana	Manouba	Tunis	Ben Arous	Zaghuan	Nabeul
Superficie										
• Forêts (ha)	64.000	56.018	47.132	108.022	3.501	5.750	1.882	22.563	50.000	61.000
• parcours y compris maquis, garrigues et clairières (ha)	5.000	4.100	63.785	18.953	1.033	8.000	0	6.350	20.000	37.000
Production										
• Bois (m3)	35.000	25.000	50.000	60.000	100	300	100	210	10.000	16.000
• Liège (qx)	30.000	20.000	10.000	3.600		1.400				
• Zgougou (t)	05	3		30	40	2.5			05	
• Champignons (t)	30	14	20	14						
• Pignes (t)	10	3		50	25					
• UF (million unités)	20	15	15	20					17	
• Huiles essentielles (t)	03	3	4.2	4					09	
• Gibier (t)		3	n.d.							
• Escargot (t)		30	20							
• Miel				20	35					
Population (nombre d'habitants)	86.000									
Aires protégées										
• Parc National (nombre, ha)	01 6.700 01 2.632 02			02 22.722				01	01 2010 01 391	
• Réserve Naturelle (nombre, ha)	02 157 02 4.090 01			03 1.202			01		02 1169	
• Zone humide				01 7.000			01			
• Tourbière Dar Fatma (ha)	15									
Personnel										
• Ingénieurs	3	3	07	04	02	01	01	01	03	04
• Techniciens	33	25	20	24	06	04	04	10	12	11
• Ouvriers	550	641	748	940	108	400	159	376	430	392
Infrastructure										
• Subdivisions (Nombre)	02 03	03		02	03	02	01	02	03	02
• Triages (Nombre)	28	22	22	19	0	04	02	05	10	14
• Postes – vigie (Nombre)	10	12	17	12	0	0	0	13	09	0
• Pistes forestières (km)	800	820	813	850	0	07	0	0	1098,5	650
• Tranchée pare-feu (km)	700	750	497	506	0	0	0	0	517,5	700
• Centre de protection (Nombre)	01	01		02						
• Pépinières forestières (Nombre)		04	05	05	01	02			04	
• Ecomusée (Nombre)		01		01						

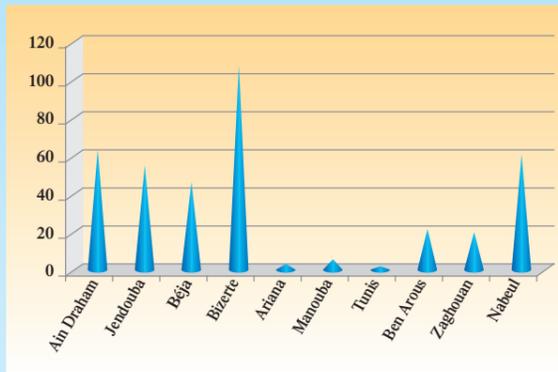
PRÉSENTATION DES ARRONDISSEMENTS

Désignation	Tozeur	Gafsa	Sidi Bouzid	Sfax	Gabes	Kebili	Médénine	Tataouine	Total	
Superficie										
• Forêts (ha)	2000	19156	14576	8000	11477	4026	4500	8250	71985	
• parcours y compris maquis, garrigues et clairières (ha)	374000	462500		89000	388000	755796	257708	1500000	3.469.378	
• Alfa		119000	123300		32000	18000			274.300	
Production										
• Bois (m3)		35			125					
• Alfa										
• Zgougou (t)										
• UF (million unités)					27					
• Huiles essentielles (t)										
• Gibier (t)										
• Câpre (t)										
• Miel										
Aires protégées										
• Parc National (nombre, ha)	01	800	01	02	10978	02	01	6315	01	287000
• Réserve Naturelle (nombre, ha)		16012	01	2000	02	01	01	5750	01	5750
• Zone humide	02	04	04	01		08	31	06	77564	21
Personnel										
• Ingénieurs	02	0	01	02	02	01	02	02	02	12
• Techniciens	04	16	15	05	08	08	06	04	04	66
• Ouvriers	727	562	307	285	1041	813	170	395	4300	
Infrastructure										
• Subdivisions (Nombre)	2	11	03	0	01	05	01	07	30	
• Triages (Nombre)	5	0	02	07	06	0	09	0	29	
• Postes – vigie (Nombre)										
• Pistes forestières (km)										
• Tranchée pare-feux (km)										
• Centre de protection (Nombre)										
• Pépinières forestières (Nombre)	2	5		3	6	1	5	2	24	

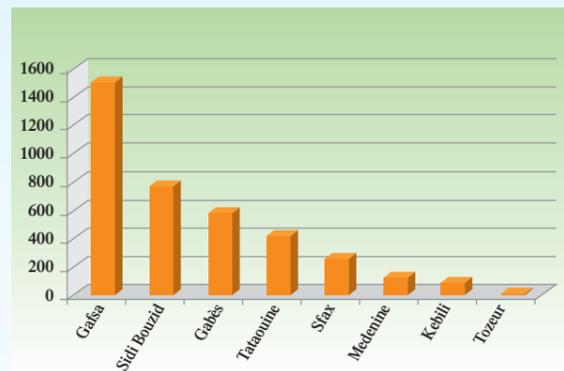
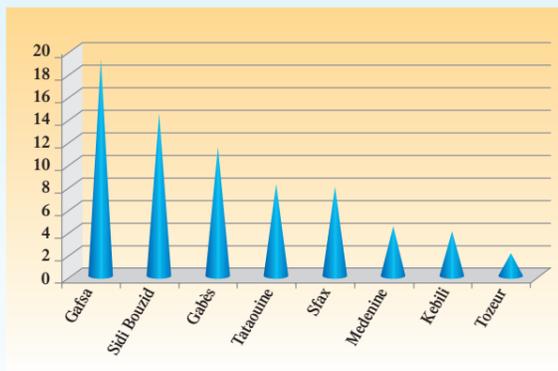
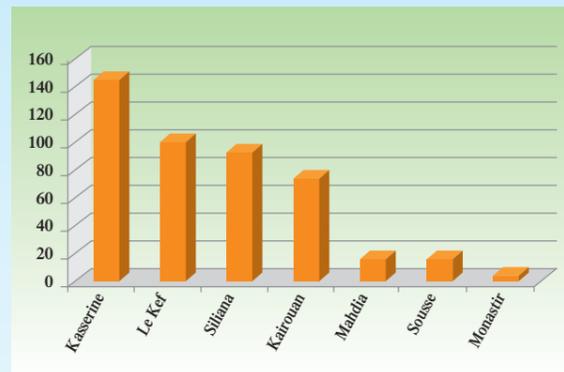
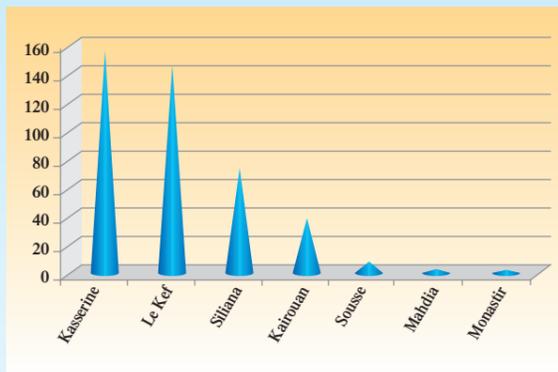
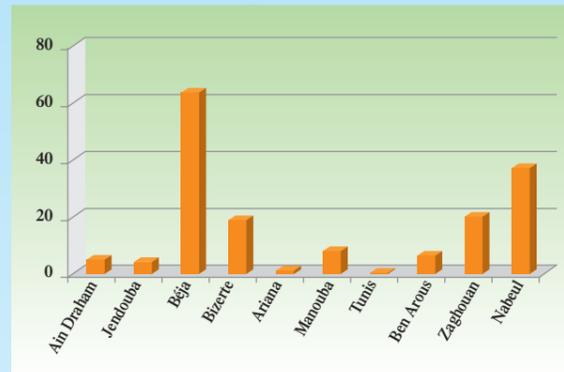
TAUX DE COUVERTURE FORESTIÈRE PAR GOUVERNORAT

Gouvernorat	%
Tunis	14,8
Ariana	12,8
Ben Arous	32,9
Manouba	16,4
Nabeul	29,5
Zaghouan	33
Bizerte	30,2
Beja	26,8
Jendouba	42,2
Le kef	29,2
Siliana	34,2
Kasserine	24,1
Kairouan	14,8
Sidi Bouzid	5,8
Sousse	7,4
Monastir	5,1
Mahdia	3,7
Sfax	2,7
Gafsa	2,3
Tozeur	0,3
Kebili	1,7
Medenine	0,5
Tataouine	0,1
Gabes	1,5

Superficies des forêts / 1000 ha dans les gouvernorats de la Tunisie



Superficies des parcours / 1000 ha dans les gouvernorats de la Tunisie



SUPERFICIES DES FORMATIONS ALFATIÈRES RÉPARTIES PAR GOUVERNORAT

GOUVERNORAT	'75	50 - 75	25 - 50	10 - 25	5 - 10	TOTAL
GABES		3029	20069	8840	131	32069
GAFSA		7684	54360	24620	8518	95182
KAIROUAN	485	4459	10180	2993	207	18322
KASSERINE	4714	56758	58706	19888	6078	146143
KEBILI			1118	744	11370	13233
MANNOUBA			18			18
LE KEF	152	938	558	279		1927
MAHDIA			30		326	356
MEDENINE		4908	6849	7428		19185
SFAX		828	1324	47		2198
SIDI BOU ZID	3842	17363	43338	25591	9458	99591
SILIANA	16	878	208	9		1112
SOUSSE		14	11			24
TATAOUINE				10770	11549	22319
TOZEUR				14	687	701
TUNIS			3			3
ZAGHOUAN	22	216	38	8		283
TOTAL	9230	97076	196808	101230	48322	452666

Source, IFPN 2010.



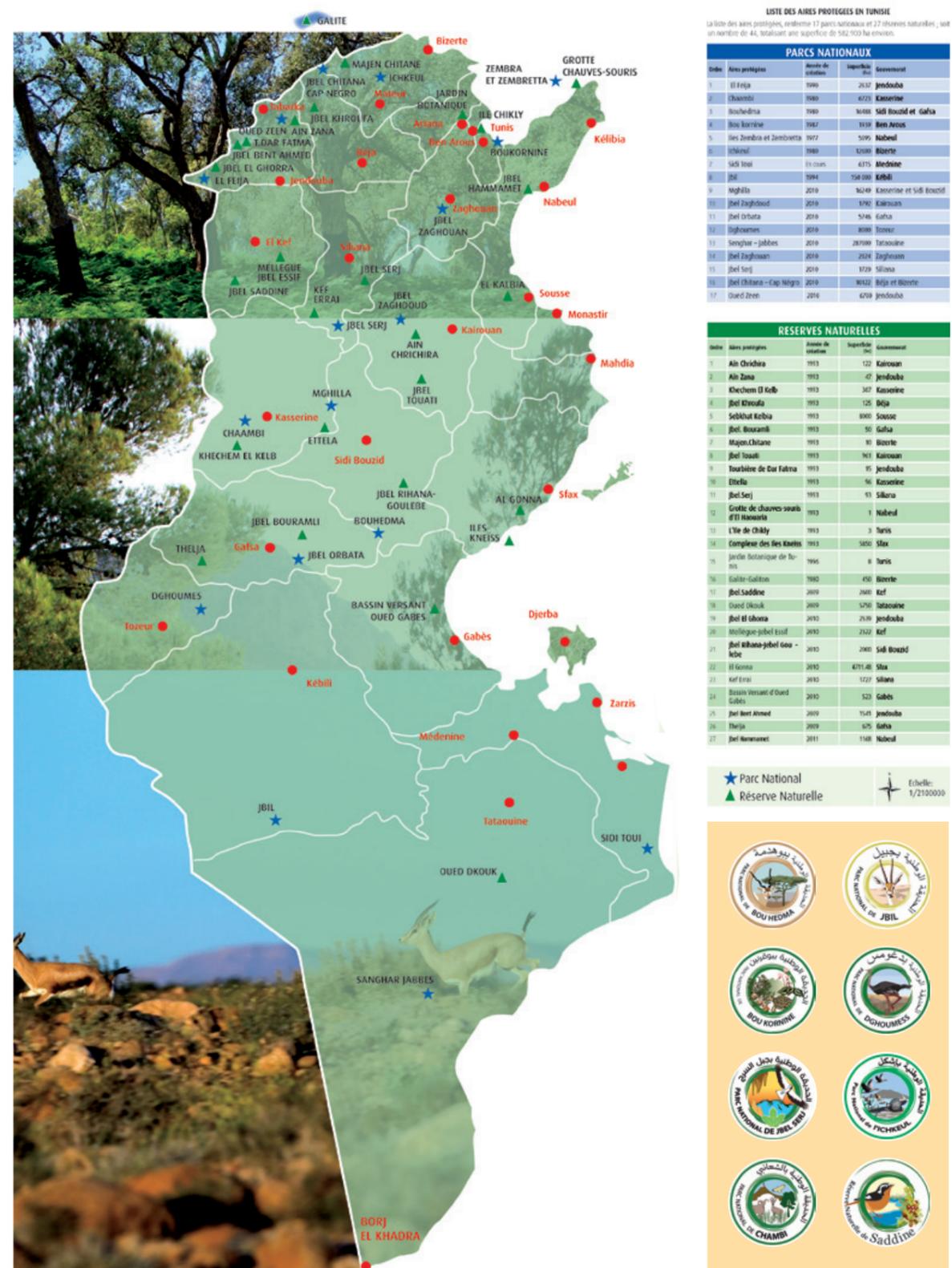
PRODUCTION FOURRAGÈRE DES FORMATIONS PASTORALES PAR GOUVERNORAT

Gouvernorat	Production en 1000 UF
Tunis	239,3
Ariana	431,2
Ben Arous	1 409,1
Manouba	1 297,7
Nabeul	8 008,9
Zaghouan	7 927,0
Bizerte	14 843,4
Beja	15 654,0
Jendouba	31 603,6
Le kef	20 971,4
Siliana	36 888,5
Kasserine	62 200,8
Kairouan	15 214,7
Sidi Bouzid	25 156,5
Sousse	2 407,7
Monastir	300,7
Mahdia	2 304,1
Sfax	6 401,0
Gafsa	24 320,8
Tozeur	5 502,0
Kebili	29 593,2
Medenine	68 229,6
Tataouine	268 928,9
Gabes	26 815,4
TOTAL	676 649,4

Source, IFPN 2010.

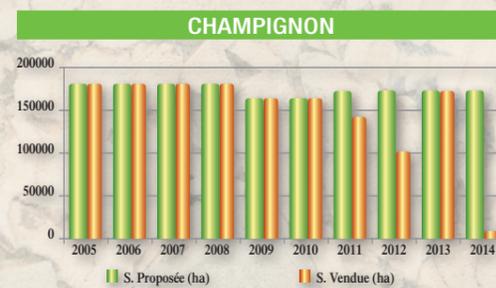
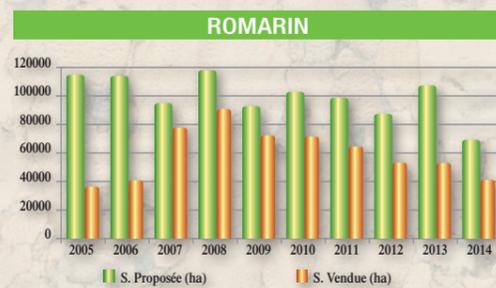
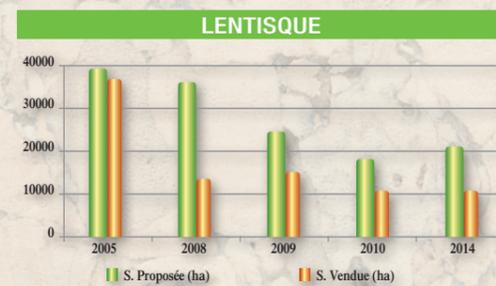
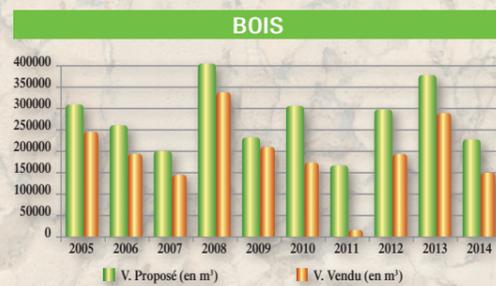
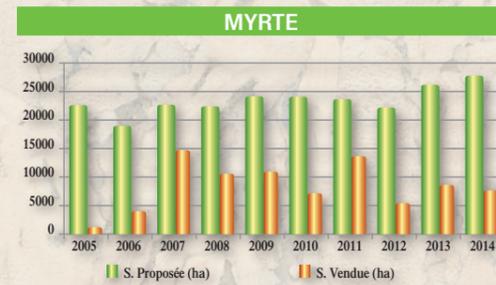
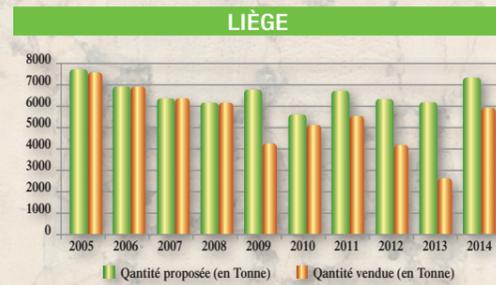
Les aires protégées en Tunisie

17 parcs nationaux, 27 réserves naturelles et 41 sites Ramsar.

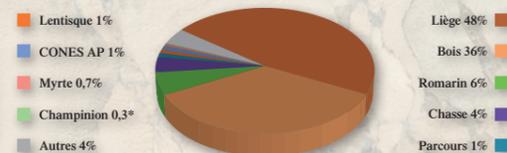


La Production Forestière

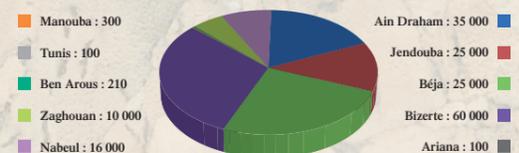
Evolution de la production nationale des produits forestiers ligneux et non ligneux



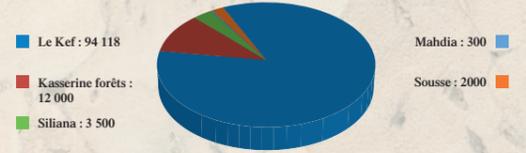
PART DE RECETTE PAR TYPE DE PRODUIT



PRODUCTION DE BOIS (m³)



PRODUCTION DE BOIS (m³)



Les produits et services forestiers et pastoraux dans les gouvernorats du Sud tunisien

Les vastes étendues des parcours produisent d'importantes quantités d'unités fourragères pour un cheptel en croissance continue. En plus de ce rôle socio-économique, les parcours du sud tunisien jouent un rôle environnemental crucial étant donné leur rôle dans la lutte contre la désertification et la préservation de la biodiversité de la région. Il est également à noter que de faibles quantités de bois sont produites dans les parcours du sud (35 m³ et 125 m³) dans les gouvernorats respectifs de Gafsa et Gabès.

■ CONSTATS

Les potentialités forestières du Nord de la Tunisie sont importantes malgré la fragilité croissante de l'écosystème. Les forêts fournissent des biens et services à forte valeur ajoutée environnementale, sociale et économique. En effet, les forêts du Nord jouent un rôle primordial dans la protection des bassins versants, la lutte contre la désertification et l'érosion, la mobilisation des eaux et l'atténuation du changement climatique à travers la séquestration du carbone. D'autre part, les forêts du Nord abritent une faune et une flore spécifique.

La zone du Centre de la Tunisie est caractérisée par la présence de trois types d'écosystèmes à savoir les forêts, les parcours et les steppes. La forte pression anthropique combinée aux effets du changement climatique rend ces écosystèmes vulnérables. La nécessité de protéger et de préserver ces écosystèmes vient du fait qu'ils constituent un réservoir de la biodiversité de la région, et de leur forte importance socio-économique d'autre part.

Les potentialités forestières dans le Sud du pays sont limitées aux parcours et aux aires protégées qui sont très fragilisés par une pression anthropique croissante combinée aux effets du changement climatique affectant plus les zones arides. Le couvert d'arbres forestiers est très réduit par rapport aux besoins de la région. L'effort national de reboisement et de plantations en agroforesterie, en zones urbaines et en alignement est modeste. Les ressources fournissent des quantités modestes de bois de chauffage et constituent une source principale d'unités fourragères à un cheptel, ovin, caprin et camélidé en croissance continue. Les ressources fournissent aussi des services sociaux et environnementaux d'intérêts nationaux et globaux. Les écosystèmes pastoraux et forestiers, quoique assez dégradés, continuent à jouer un rôle primordial dans le bien-être de la société dans ces régions. Ils constituent aussi un important réservoir de carbone qui joue un rôle appréciable dans l'atténuation du changement climatique. Ils sont aussi le refuge d'une importante diversité biologique et un rempart contre le processus de désertification et la dégradation des écosystèmes.



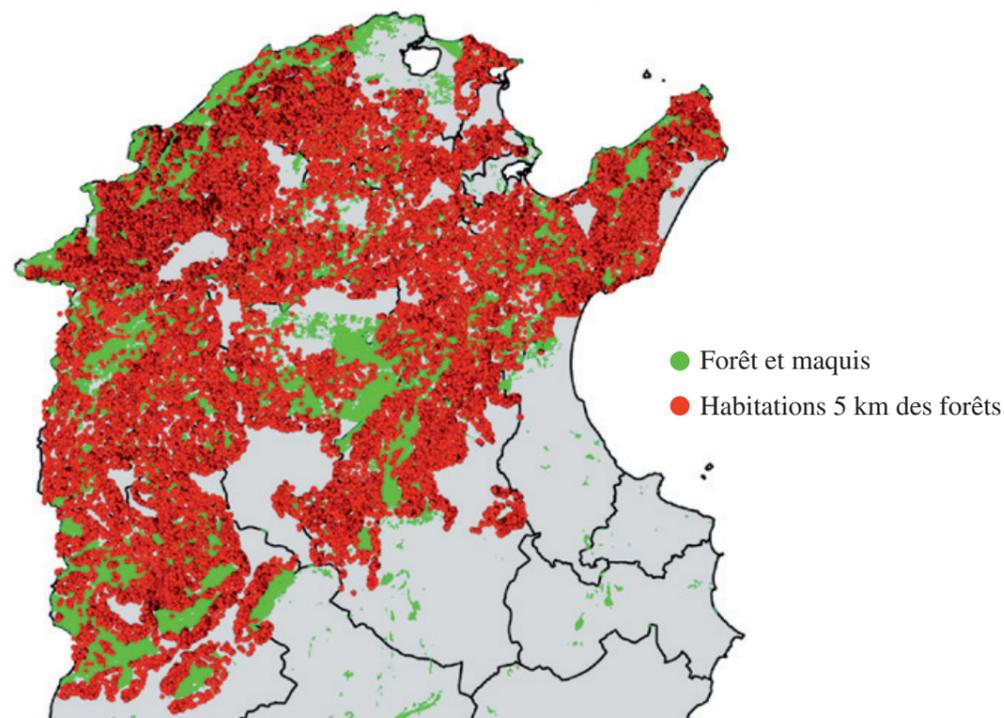
La population riveraine des forêts en Tunisie : nombre des ménages et des usagers des forêts par gouvernorat

Gouvernorat	Nombre total d'usagers de l'espace forestier (y compris steppes d'alfa)	Nombre de ménages usagers
Ariana	4 994	1 078
Béja	84 456	18 227
Ben Arous	9 723	1 915
Bizerte	88 400	18 439
Gafsa	3 488	583
Jendouba	165 984	36 418
Kairouan	54 518	10 358
Kasserine	74 325	14 020
Le Kef	67 518	14 503
Mannouba	15 478	3 047
Nabeul	66 536	14 237
Sidi Bouzid	17 424	2 859
Siliana	32 659	6 523
Zaghouan	48 110	9 456
Total	750 884	154 538

NB : 14 gouvernorats forestiers
 Réf. DGF, 2012

Carte de la population riveraine des forêts (5 km des forêts)

Forêts + Maquis arborés et nonarborés + Garrigues arborées et non arborées.
 Selon DFF/IFPN 2005 + Notre interprétation

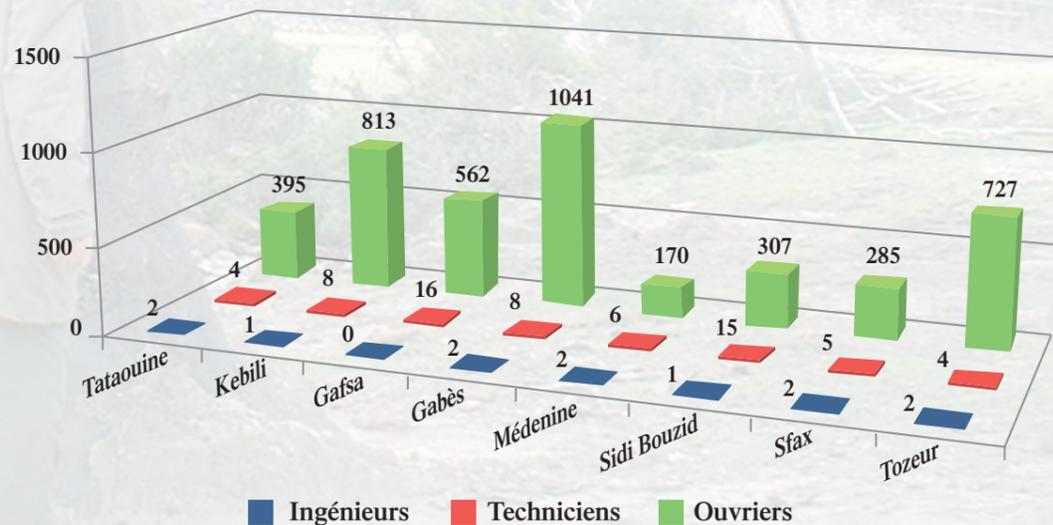
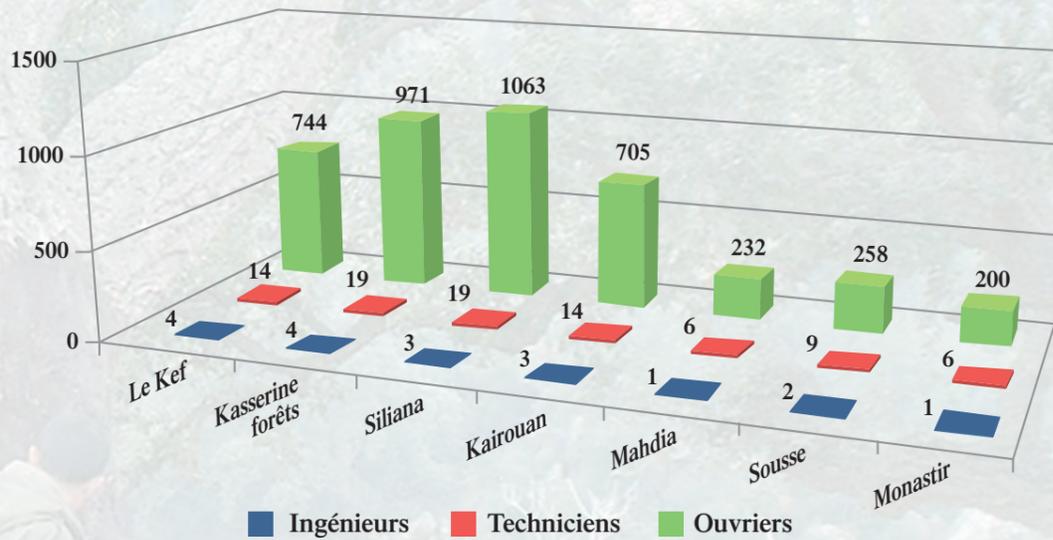
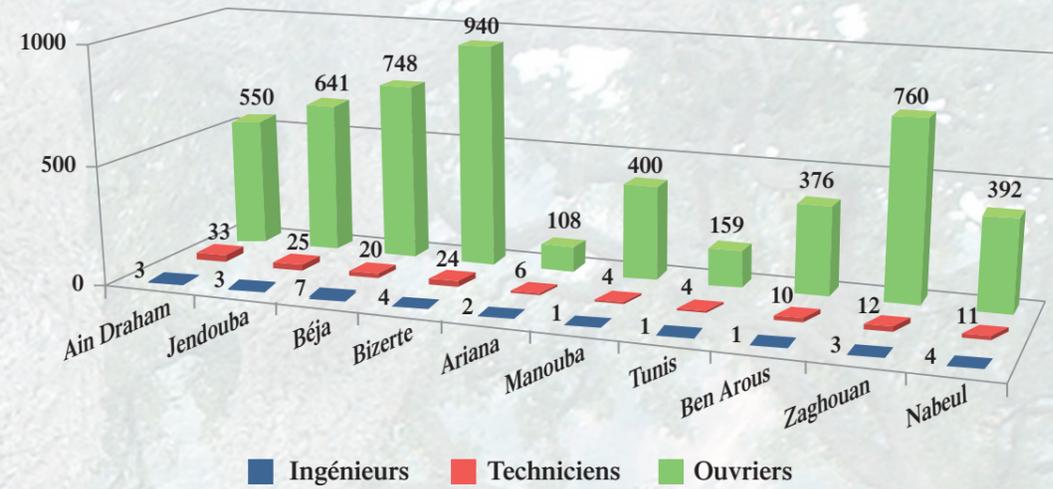


TUNISIE – Indicateurs socio-économiques de la population vivant dans les forêts

Indicateurs		Catégories	Population forestière totale	Population habitant dans forêt	Population habitant à 5 km de forêt	Moyenne Nationale	Moyenne Nord-Ouest	Moyenne Centre Ouest	
Nombre de personnes par ménage			5,21	5,15	5,31	4,53	4,50	5,15	
Population active (%)			78	75	80	67	65	62	
Niveaux d'Instruction (%)	Analphabète/Kouteb		34	34	33	19	32	34	
	Primaire		34	33	35	33	36	36	
	Secondaire		25	27	22	36	27	25	
	Supérieur		8	6	10	12	5	5	
Taux d'électrification (%)			98	98	98	98	98	98	
Taux de desserte en eau potable (%)			15	6	28	83	63	57	
Taux de chômage (%)			30	30	30	19	23	27	
Part en % des chefs de ménages développant une activité secondaire			33	22	52	Moyenne Nationale			
Part en % des chefs de ménages migrants pour le travail			22	17	30				
Part en % des chefs de ménages ouvriers			42	46	38				
Répartition des ménages selon les classes de revenu (%)									
			<=1000 DT	13	16	8			
			1001 – 2000 DT	16	19	11			
			2001 – 5000 DT	37	39	34			
			5001 – 10000 DT	27	21	36	Moyenne Nationale		
			>10000 DT	7	4	11	RNDB (2010)	SMAG (2011)	SMIG (2011)
Revenu moyen par tête d'habitant (DT)			905	800	1087	6038	3285	3432	
Part du revenu forestier (%)			38	41	35	Moyenne Nationale			
Structure du revenu forestier (%)	Elevage		58	58	58				
	Chantiers forestiers		28	30	26				
	Charbons		5	4	6				
	Autres PFNL		9	8	10				
Ménages développant de l'élevage (%)			62	65	59				
Structure moyenne du cheptel par ménage (Unité)	Ovins		20	15	26	Moyenne Nationale			
	Caprins		17	17	16				
	Bovins		4	4	3				
Indice de Développement Humain (IDH)			0,69	0,68	0,71	0,76			
Taux de pauvreté			34	41	24	27			

NB : 14 gouvernorats forestiers, DGF, 2012

Le Personnel de l'administration forestière au niveau des arrondissements forestiers



INFRASTRUCTURE FORESTIÈRE

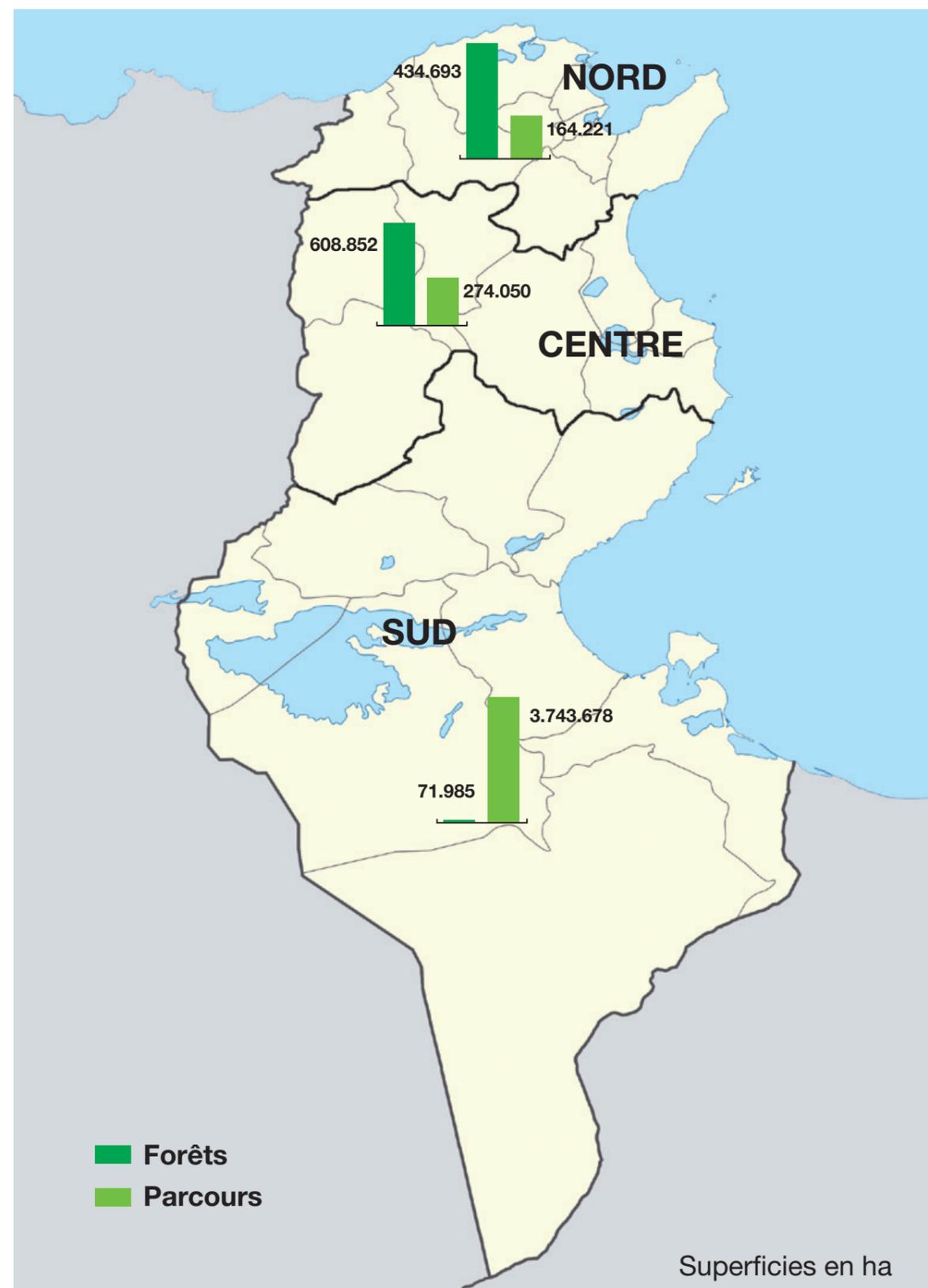
L'infrastructure forestière dans les arrondissements du Nord est assez importante. Les massifs forestiers sont desservis par 5043 km de pistes et 3676 km de tranchés pare-feux. On y compte au moins 20 subdivisions, 126 triages et 73 postes de vigie. L'infrastructure qui s'étend sur plusieurs autres actifs comme les pépinières forestières, les centres de protection contre les feux de forêts, les écomusées nécessite une réhabilitation et un renforcement à grande échelle dans le cadre de la nouvelle stratégie et en ligne avec la réforme de l'Administration Forestière. Une telle réforme doit tenir compte de la nouvelle Constitution du pays qui accorde aux autorités régionales plus de pouvoir dans le développement local.

L'infrastructure forestière dans les arrondissements du Centre est assez importante surtout dans les arrondissements forestiers du Kef, Kasserine, Siliana et Kairouan. Les responsables forestiers rapportent que les massifs forestiers sont desservis par 1643 km de pistes et 2505 km de tranchés pare-feux. On y compte au moins 21 subdivisions, 82 triages et 23 postes de vigie et un important réseau de pépinières forestières. L'infrastructure qui s'étend sur plusieurs autres actifs comme les parcs de matériel, les centres de protection contre les feux de forêts, etc. nécessite une réhabilitation et un renforcement à grande échelle dans le cadre de la nouvelle stratégie et conformément aux exigences de la réforme de l'Administration Forestière. Une telle réforme doit tenir compte de la nouvelle Constitution du pays qui accorde aux régions plus de pouvoir décisionnel pour le développement local.

L'infrastructure du secteur dans les arrondissements du Sud est loin d'être consistante. On trouve des arrondissements (Gafsa, Kebili et Tataouine) desservis par des subdivisions forestières sans recours aux triages comme structures de base de gestion des ressources. D'autres arrondissements (Sfax) sont supportés seulement par des triages. Un troisième groupe d'arrondissements est desservi en même temps par des subdivisions forestières et des triages. La question qu'on peut se poser devant une telle situation est : quelle est la rationnelle de l'AF pour un tel découpage administratif inconsistant ?



Carte représentative des superficies (ha) des forêts et parcours dans le Nord, le Centre et le Sud de la Tunisie



ANALYSE DU SECTEUR AU NIVEAU DES ARRONDISSEMENTS FORESTIERS

■ LES CONTRAINTES

Certaines contraintes sont communes à tous les arrondissements, d'autres diffèrent selon les zones biogéographiques.

Principales contraintes dans la région du Nord

Les responsables des arrondissements forestiers du Nord s'accordent sur le fait que le secteur est sujet à de nombreuses contraintes d'ordre :

- **Législatif** : insuffisance de prise en considération de la réalité socio-économique du secteur : accès aux ressources, terrains privés reboisés et gérés par l'administration, etc. La révision, voire la refonte, du code forestier est devenue une priorité du secteur.
- **Foncier** : l'assainissement foncier est indiqué comme étant une des priorités pour la nouvelle stratégie du secteur malgré la complexité du problème.
- **Institutionnel** : la structure actuelle de l'Administration Forestière ne satisfait plus les besoins de développement des secteurs forestier et pastoral au vu de ses multiples fonctions. La DGF et ses partenaires sont appelés à être novateurs dans l'édification d'une Administration Forestière indépendante des CRDA et plus adaptée aux exigences de développement du secteur qui est appelé à répondre aux besoins croissants de la société.
- **Capacité** : les moyens humains et matériels sont en deçà des besoins actuels du secteur. Le renforcement de la force d'action du secteur a été plaidée par la plupart des responsables forestiers dans les arrondissements.
- **Fonctionnel** : l'agent forestier est appelé à jouer un rôle multifonctionnel avec des tâches régaliennes de gestion des ressources, de développement et d'encadrement des populations pour répondre aussi bien aux besoins du secteur et qu'à ceux de la société. La formation de l'ingénieur forestier doit tenir compte de ces exigences.
- **Gestion des ressources** : la révision des PV d'aménagement périmés et l'élaboration des études d'aménagement des forêts non encore aménagées intégrant l'espace rural sont citées comme étant une des priorités pour la nouvelle stratégie.
- **Social** : les gouvernorats de Tunis, Ariana, Manouba et Ben arous sont caractérisés par la proximité des périmètres forestiers des zones urbaines. Les forêts dans ces gouvernorats sont donc considérées plutôt comme espace récréatif. Néanmoins, les forêts périurbaines subissent de fortes dégradations dues à la pollution et à la forte pression anthropique exercée sur les forêts due aux constructions.

Principales contraintes dans la région du Centre

Les responsables des arrondissements forestiers du Centre s'accordent que le secteur est sujet à de nombreuses contraintes d'ordre :

- **Législatif** : insuffisance de prise en considération de la réalité socio-économique des secteurs forestier et pastoral : l'accès aux ressources, les concessions, les parcours se trouvant sur des terrains collectifs, forte pression humaine sur la forêt (surpâturage ; délits de labour et défrichement, coupe et enlèvement illicite des arbres, exploitation irrationnelle et non appropriée des produits forestiers et pastoraux, etc.) La révision, voire la refonte, du code forestier est devenue une priorité du secteur.
- **Foncier** : la situation foncière floue de certains terrains forestiers, engendre des conflits, particulièrement avec les riverains de ces terrains. L'assainissement foncier pour la délimitation du domaine forestier de l'état et l'immatriculation du domaine forestier qui se trouve sous forme de réquisition non immatriculé est indiqué comme étant une des priorités dans le cadre de la nouvelle stratégie du secteur malgré la complexité du problème.

- **Institutionnel** : la structure actuelle de l'Administration Forestière est inappropriée en tenant compte des spécificités du secteur forestier. Elle ne satisfait plus les besoins de développement des secteurs au vu de ses multiples fonctions. La DGF et ses partenaires sont appelés à collaborer dans la perspective d'édifier une Administration Forestière indépendante des CRDA, autonome et plus adaptée aux exigences de développement du secteur qui est appelé à répondre aux besoins croissant de la société.
- **Tissu associatif** : absence d'associations pouvant appuyer les efforts de l'administration en matière de vulgarisation pour la protection des ressources forestières.
- **Capacité** : alors que les moyens matériels semblent être en deçà des besoins actuels du secteur, la répartition des moyens humains ne semble pas respecter des normes ou une loi cadre de répartition et de mobilisation des ressources humaines. Même si le renforcement de la force d'action du secteur a été plaidée par la plupart des responsables dans les arrondissements forestiers, une étude de description des postes, ainsi que l'établissement de normes pour la mobilisation du personnel s'avèrent nécessaires. Dans certains arrondissements, surtout à l'Ouest du pays, la charge de travail des techniciens devient de plus en plus lourde.
- **Fonctionnel** : l'agent forestier est appelé à jouer un rôle multifonctionnel avec des tâches multiples de gestion des ressources, de développement et d'encadrement des populations pour répondre aussi bien aux besoins du secteur et qu'à ceux de la société. La formation du forestier doit tenir compte de ces exigences.
- **Gestion des ressources** : l'infrastructure du secteur (piste, tranchée pare-feu...) est insuffisante et souvent fortement dégradée. Les coûts des intrants sont élevés par rapport aux tarifs de vente des produits forestiers. La révision des PV d'aménagement périmés et l'élaboration des études d'aménagement des forêts et des nappes alfatières non encore aménagées intégrant l'espace rural sont citées comme étant des priorités pour la nouvelle stratégie.
- **Social** : le défrichement et l'extension des terres agricoles sont des phénomènes de plus en plus fréquents dans la région du Centre, en particulier dans les plaines. Les terrains de parcours font face à une exploitation irrationnelle, les nappes alfatières sont quant à elles surexploitées, essentiellement celles qui se trouvent dans les environs des centres de collecte. Cette pression anthropique qui se manifeste par la surexploitation est principalement due au dilemme social omniprésent. Un autre type de dégradations dues à l'action humaine est observé aux gouvernorats de Sousse, Monastir et Mahdia qui sont caractérisés par la proximité des périmètres forestiers des zones urbaines. Ces dégradations se manifestent par les constructions anarchiques et la pollution.
- **Environnemental** : le climat aride à semi-aride de la région du centre fait que les périodes de sécheresses sont longues. Accompagnés des effets des changements climatiques qui commencent à se faire ressentir, ces conditions climatiques accentuent la fragilité des écosystèmes forestiers et pastoraux.

Les responsables des arrondissements forestiers du Sud s'accordent que le secteur est sujet à de nombreuses contraintes d'ordre :

Principales contraintes dans la région du Sud

- **Législatif** : la législation en vigueur est jugée largement dépassée par les responsables forestiers. La non-soumission des parcours collectifs au régime forestier ainsi que l'absence des programmes d'amélioration constituent des contraintes majeures pour une gestion durable des ressources. Ces deux problématiques causent l'indifférence des propriétaires des terres collectives à l'application des actions de reboisement et de lutte contre l'ensablement. La révision, voire la refonte, du code forestier tenant compte de tous les aspects de gestion aussi bien des terres domaniales que des terrains collectifs est devenue une priorité du secteur.
- **Foncier** : les limites de la majorité des titres fonciers du domaine forestier de l'Etat ne sont pas matérialisées sur le terrain, ce qui rend la mission de l'AF pour la protection du patrimoine particulièrement difficile sinon impossible et ce qui augmente les risques de conflits pour le droit d'usage. Le régime des terres collectives ne favorise pas l'accès aux crédits et donc limite ou empêche les initiatives privées de développement.

- **Social** : le manque de sensibilisation de la population rurale, la faible densité de population dans les zones désertiques et la faible participation de ces populations à la conception des stratégies et à la prise de décisions est une contrainte nécessitant un effort collectif de tous les acteurs de la région
- **Changement climatique** : d'après les Chefs d'arrondissements, 80 % des terrains de parcours sont dans un état de désertification avancé. La fréquence des événements extrêmes (sécheresse fréquente et prolongée, pluies rares et torrentielles, etc.), la salinisation des nappes profondes, les nappes phréatiques surexploitées et la perturbation des cycles biologiques des espèces dans des écosystèmes fragilisés rendent la gestion durable des ressources encore plus difficile à atteindre. Les périodes de sécheresse longues ont déjà grandement fragilisé les écosystèmes pastoraux et ont poussé la dégradation des biotopes à des niveaux alarmants
- **Institutionnel** : la structure actuelle de l'Administration Forestière à l'échelle régionale est inappropriée pour l'accomplissement de la mission de conservation et de développement des ressources. La DGF et ses partenaires sont appelés à collaborer dans la perspective d'édifier une Administration Forestière autonome et plus adaptée aux exigences de développement du secteur qui est appelé à répondre aux besoins croissants de la société.
- **Capacité** : Malgré la taille de la mission du forestier du Sud et les enjeux du secteur dans cette région désertique courtisée par les braconniers des espèces animales rares, les arrondissements souffrent de limitations aiguës en moyens humains, financiers et matériels. Les moyens matériels sont généralement vétustes et ne sont pas renouvelés à temps. Les moyens humains dépassés en nombre et compétence par un secteur de plus en plus exigeant en matière d'expertise. Le budget, quoique limité, est souvent détourné par les responsables locaux de l'agriculture pour d'autres activités agricoles. Le renforcement de la force d'action du secteur a été plaidé par la plus part des responsables forestiers de tous les arrondissements. Une étude de description des postes et d'établissement des normes d'utilisation du personnel s'avère nécessaire.
- **Tissu associatif** : Les GDA, les coopératives et les ONG sont mal assistés pour accomplir leur mission couplée avec une absence de société civile organisée pouvant appuyer les efforts de l'administration en matière de vulgarisation pour la protection des ressources forestières, pastorales et fauniques.



■ LES DEFIS

Le secteur forestier dans les gouvernorats du Nord présente un nombre de défis à savoir :

- L'adaptation de la législation forestière aux exigences actuelles de développement ;
- L'autonomie dans la gestion des moyens du secteur au niveau des arrondissements ;
- La maîtrise de la dégradation du couvert forestier due aux coupes illicites, aux défrichements et à la surexploitation et celle de la faune due essentiellement au braconnage ;
- Le développement des ressources forestières dans un contexte socio-économique national plus exigeant et un environnement mondial qui évolue rapidement dans le but de protéger et développer les forêts et d'améliorer leurs contributions aux efforts d'atténuation des effets du changement climatique ;
- La réduction des effets néfastes des changements climatiques et le renforcement de l'adaptation des écosystèmes forestiers à ces changements ;
- La résolution des problèmes sociaux et écologiques liés aux incendies dont le nombre ne cesse d'augmenter ;
- La valorisation des divers produits forestiers non ligneux dans une perspective de gestion durable du patrimoine naturel ;
- La création d'une synergie entre les divers intervenants et les exigences locales de développement ;
- La diversification des activités (promotion de l'écotourisme) ;
- L'instauration de mécanismes de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) pour assurer un financement durable du secteur ;
- Le maintien d'un effort soutenu pour l'expansion du couvert forestier pour l'amélioration du taux du couvert forestier du pays ;
- Le renforcement du pouvoir décisionnel du chef d'arrondissement ;
- L'encouragement de l'investissement privé dans le secteur ;
- La lutte contre la pauvreté et le chômage au sein des populations dépendant des forêts ;
- L'ouverture du secteur à son environnement à travers le développement de partenariat public-privé.

Le secteur forestier dans les gouvernorats du Centre présente un nombre de défis à savoir :

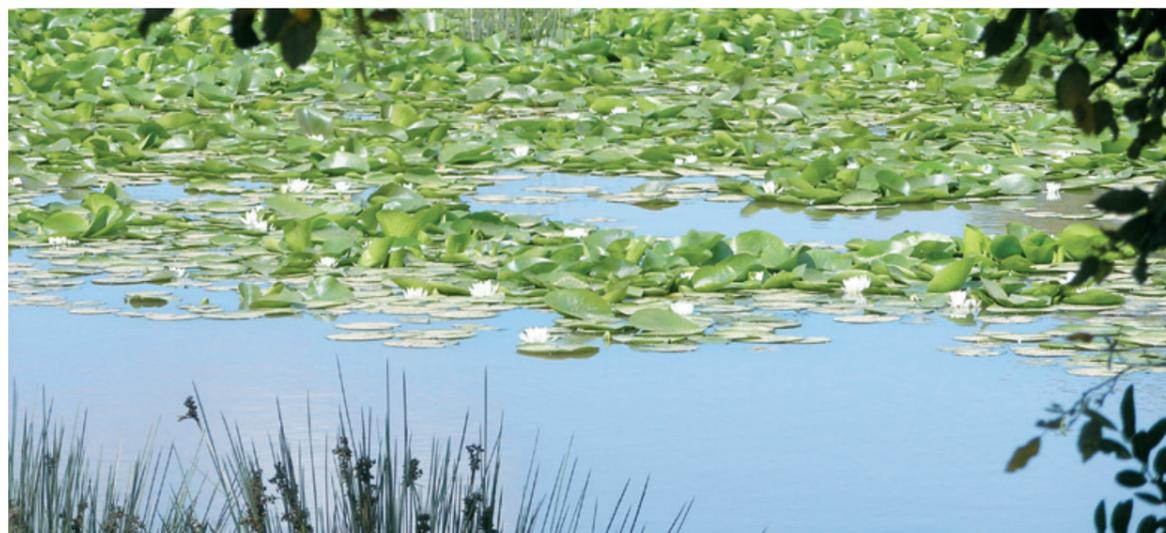
- L'inadaptation de la législation forestière aux exigences actuelles de développement du secteur.
- Le manque d'autonomie des arrondissements forestiers.
- L'absence de délimitation précise du domaine forestier augmentant le nombre de conflits avec les riverains et les malintentionnés.
- La fragilité et la vulnérabilité accrues des écosystèmes forestiers et pastoraux et la dégradation du couvert forestier, l'habitat de la faune par les incendies, les délits de coupe, le défrichement, le braconnage et la surexploitation.
- La dégradation continue des nappes alfatières due aux problèmes fonciers, l'inadaptation de la législation forestière et les problèmes sociaux de tous genres. Une stratégie spécifique pour la gestion durable de l'alfa devient une priorité.
- L'absence d'organisation et d'encadrement des populations riveraines et/ou usagères en associations forestières d'intérêt collectif qui peuvent cogérer les ressources et aider à leur protection.
- La réticence du secteur privé par rapport à l'investissement dans les forêts par manque de visibilité des potentialités du secteur.
- La gestion des parcs nationaux et réserves naturelles reste encore rudimentaire nécessitant des efforts d'innovation dans les méthodes d'aménagement et de gestion.
- La complexité de gestion des ressources naturelles dans un contexte de pression anthropique sur les ressources forestières, pastorales, cynégétiques et d'alfa.
- Connaissances limités sur le bilan des impacts sociaux, économiques et environnementaux des réalisations et manque de système de suivi et évaluation.

- Manque des connaissances scientifiques du forestier en l'absence de programme de formation continue, de recyclage et de mise à niveau.
- Faible application des résultats de la recherche forestière en outils de travail pour les gestionnaires des ressources sur le terrain.
- L'introduction et la gestion durable de l'arbre hors forêts pour plus d'espaces verts en zones urbaines et périurbaines, en alignement et en agroforesterie dans les zones côtières butent sur le manque de sensibilisation des acteurs et de la société civile.
- Le développement des ressources forestières dans un contexte socio-économique national plus exigeant et un environnement mondial qui évolue rapidement dans le but de protéger et développer les forêts et d'améliorer leurs contributions aux efforts d'atténuation des effets du changement climatique.
- Les effets néfastes des changements climatiques et le manque d'adaptation des écosystèmes forestiers à ces changements surtout ceux particulièrement fragiles dans les zones arides et semi-arides.
- Les difficultés en termes de gestion durable des produits forestiers non ligneux dans une perspective de gestion durable du patrimoine naturel.
- La difficulté de promotion de certaines secteur d'activité, notamment l'écotourisme ;
- Les difficultés d'instauration de mécanismes de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) pour assurer un financement durable du secteur.
- Les difficultés à mettre en œuvre les efforts de reboisement pour rehausser le taux du couvert forestier du pays.
- Faible autonomie des arrondissements.
- La pauvreté et le chômage au sein des populations dépendant des forêts.



Le secteur forestier dans les gouvernorats du Sud présente un nombre de défis à relever notamment :

- Absence de visions stratégiques permettant de transformer le système d'exploitation actuel (agro-pastoral) en système basé sur les filières de production et la valorisation des sous-produits (élevage et parcours) et des services.
- L'expansion des superficies boisées pour élever le couvert forestier à des taux acceptables.
- La réhabilitation des parcours sur les terres collectives qui sont sévèrement dégradées dans le cadre d'un dialogue avec les populations locales.
- L'inadéquation de la législation forestière avec les exigences actuelles de développement du secteur surtout les parcours collectifs dans les régions désertiques.
- L'expansion anarchique de l'agriculture au détriment des parcours.
- Le besoin de programmes stratégiques de nature à assister les groupements de développement opérant sur les parcours comme les coopératives et les ONGs.
- Mise en place d'un programme national d'apurement foncier des périmètres forestiers, des parcours et des aires protégées de nature à faciliter la réalisation des projets surtout en terrains collectifs. Faut-il prévoir une agence foncière régionale, demande un Chef d'arrondissement.
- Conditions climatiques sévères favorisant la dégradation des écosystèmes pastoraux et la disparition des espèces végétales et animales menacées.
- Erosion éolienne menaçant les agglomérations rurales, l'infrastructure et les terrains de culture et de parcours.
- Capacité d'action réduite devant un braconnage en progression surtout des espèces menacées comme l'outarde houbara et la gazelle leptocère, etc. et devant des exigences accrues de conservation et de développement des écosystèmes existants, de la diversité biologique dans les aires protégées et du genévrier menacé.
- Aménagement des nappes alfatières dans les limites de son aire écologique.
- Connaissances limités sur le bilan des impacts sociaux, économiques et environnementaux des réalisations et manque de système de suivi et évaluation.
- Manque des connaissances scientifiques du forestier en l'absence de programme de formation continue, de recyclage et de mise à niveau.
- Faible application des résultats de la recherche forestière en outils de travail pour les gestionnaires des ressources sur le terrain.
- La diversification des activités (promotion de l'écotourisme) ;
- Faible autonomie des arrondissements.



■ LES OPPORTUNITÉS

Les opportunités de développement :

Au niveau des arrondissements Nord, un nombre important d'opportunités s'offre au secteur forestier notamment :

- Une volonté apparente de l'équipe dirigeante de l'Administration Forestière au niveau central qui fait preuve d'innovation, de vision éclairée et de capacités d'adaptation aux technologies ;
- L'existence d'une nouvelle stratégie forestière et pastorale développée à un moment critique de l'histoire du secteur et une phase de transition vécue du pays ;
- Des ressources forestières encore abondantes nécessitant une gestion durable et une valorisation ;
- Une volonté accrue des acteurs locaux pour contribuer à la protection et au développement des ressources naturelles ;
- Le privé manifeste des idées innovantes pour l'écotourisme, la valorisation des PFNL, etc ;
- Une population forestière de plus en plus organisée et manifestant une volonté apparente pour participer à la prise de décision (GDAs) ;
- L'intérêt des partenaires de développement à soutenir le programme forestier et l'amélioration des conditions de vie des populations forestières semble s'accroître avec le succès du processus démocratique du pays ;
- Un personnel technique expérimenté et un savoir-faire local important dans la gestion des ressources forestières et pastorales mais nécessitant plus d'appui et de renforcement (en nombre, profils et qualifications) pour mieux accompagner les développements dans le domaine de la foresterie ;
- La bonne maîtrise de la sylviculture permettant d'augmenter la production du bois par le reboisement avec des espèces à haute productivité surtout par l'introduction d'essences d'eucalyptus améliorées génétiquement à croissance rapide qui peut générer une production potentielle de 40 à 60 m³/ha/an ;
- L'existence d'une assiette de reboisement pour améliorer le taux du couvert forestier ;
- Les opportunités de concession forestière et de cogestion des ressources qu'offre la législation sont de nature à mieux protéger les ressources et à les valoriser ;
- La production des champignons dans les galeries et les grottes aménagés offre un potentiel important ;
- Les clairières s'appropriant bien à la mise en valeur au développement durable ;
- Les potentialités écotouristiques diversifiées offertes par le paysage forestier ;
- Les périmètres forestiers autour du Grand Tunis, si proprement aménagés, offrent des potentialités considérables pour accueillir la population urbaine de plus en plus exigeante en qualité de vie et besoins de récréation ;
- La disponibilité de grandes quantités d'eaux usées favorise l'introduction de nouvelles espèces comme le bambou, l'osier, etc.

Au niveau des arrondissements du centre, un nombre important d'opportunités s'offrent au secteur forestier notamment :

- Un engagement solide au niveau de la DGF pour lever les nombreux défis et saisir les opportunités d'avancement du secteur forestier profitant des acquis, du progrès technologique, des innovations dans la gestion durable des ressources naturelles et tout en ayant une vision éclairée ;
- L'existence d'une nouvelle stratégie forestière et pastorale développée à un moment critique de l'histoire du secteur et une phase de transition vécue du pays ;
- Un potentiel de ressources forestières encore abondant nécessitant une gestion durable et une valorisation ;
- L'existence d'un cadre juridique moyennant une mise à jour et adaptation pour son adéquation aux exigences actuelles du secteur ;

- Une administration forestière forte par ses structures de gestion de recherche et d'éducation et bien organisée même si l'efficacité pourra être largement améliorée par une réforme menant à son indépendance et son autonomie de gestion ;
- Une volonté accrue des acteurs locaux à contribuer à la protection et au développement des ressources naturelles, à la valorisation des produits forestiers et au renforcement des capacités touristiques des zones forestières et pastorales ;
- Un secteur privé manifestant des idées innovantes en écotourisme, valorisation des PFNL, etc.
- Une assiette de reboisement, de plantation pastorale et d'intérêt agro-forestier ou bioénergétique, aromatique, médicinales et condimentaire encore abondante à l'intérieur et à l'extérieur du domaine de l'Etat mais nécessitant des efforts sur le foncier, la sensibilisation du privé, la collaboration avec la société civile et le financement publique ;
- Des espaces importants (zones humides) pouvant jouer un rôle considérable dans la conservation de la biodiversité et la protection de la faune ;
- Une nappe alfatière encore abondante pouvant régénérer naturellement si soumise à un système adéquat de gestion durable ;
- Une fonction de protection de plus en plus reconnue rendant plus facile la mise en place de mécanismes de Paiement pour Services Environnementaux au profit de la future Administration Forestière autonome ;
- L'intérêt des partenaires de développement à soutenir le programme forestier et l'amélioration des conditions de vie des populations forestières semble s'accroître avec le succès du processus démocratique du pays ;
- Un personnel technique expérimenté et un savoir-faire local important dans la gestion des ressources forestières et pastorales mais nécessitant plus d'appui et de renforcement (en nombre, profils et qualifications) pour mieux accompagner les développements dans le domaine de la foresterie ;
- Les potentialités écotouristiques diversifiées offertes par le paysage forestier ;
- Les périmètres forestiers autour des grands centres urbains au Sahel, si proprement aménagés, offrent des potentialités considérables pour accueillir la population urbaine de plus en plus exigeante en qualité de vie et besoins de récréation.

Au niveau des arrondissements du Sud, un nombre important d'opportunités s'offrent au secteur forestier et pastoral notamment :

- La disponibilité des vastes étendues de parcours susceptibles d'être aménagées d'une façon durable pour satisfaire les besoins de la société ;
- La disponibilité d'importants volumes d'eaux non conventionnelles susceptibles d'être utilisés dans la création de nouveaux périmètres forestiers et des plantations pastorales ;

- La disponibilité d'un important réseau d'aires protégées pouvant mettre à l'abri la diversité biologique d'extinction possible ;
- Potentiel naturel non négligeable pour le développement de l'écotourisme et la création de revenu supplémentaire dans le milieu rural qui est de nature à alléger la pression sur les ressources naturelles (parcours). L'écotourisme saharien est un vecteur de développement durable ;
- La présence d'un pôle technologique dans le Sud pour la valorisation des produits du Sahara (parcours et élevage) et présence de l'IRA qui pourra contribuer aux programmes de recherche et développement sur les forêts et les parcours ;
- Le secteur forestier est encore fondamental pour le développement sociaux-économique des populations dépendant des forêts et des parcours ;
- Le secteur constitue encore une opportunité d'investissement ;
- Un secteur privé assez conscient des problèmes environnementaux de la région surtout la vulnérabilité de la biodiversité ;
- Un engagement solide au niveau de la DGF pour lever les nombreux défis et s'emparer des opportunités d'avancement du secteur forestier et pastoral profitant des acquis du passé, du progrès technologique, des innovations dans la gestion durable des ressources naturelles et de vision éclairée ;
- L'existence d'une nouvelle stratégie forestière et pastorale développée à un moment critique de l'histoire du secteur et en une phase de transition vécue du pays ;
- Un cadre législatif moyennant une mise à jour et une adaptation pour son adéquation aux exigences actuelles du secteur ;
- Une administration forestière forte par ses structures de gestion, de recherche et d'éducation et bien organisée même si l'efficacité pourra être largement améliorée par une réforme menant à son autonomie de gestion.

■ LA VISION

La vision du forestier au niveau régional pour le secteur : Nord

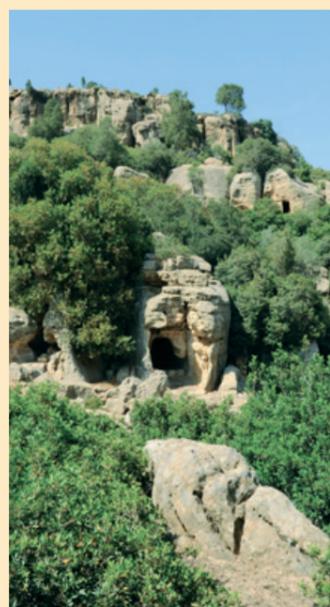
Les ressources forestières en forêts, arbres hors forêts et plantations pastorales, doivent bénéficier d'un cadre institutionnel et juridique adéquat et jouir de l'autonomie administrative et financière. Ainsi, et à travers une gestion durable impliquant les acteurs et les partenaires au développement des secteurs public, privé et associatif, les ressources forestières pourront contribuer à l'amélioration du cadre de vie des riverains et à l'atténuation des effets du changement climatique.



La vision du forestier dans la région du Centre du pays pour le secteur :

Pour le secteur forêt et parcours au Centre, les forestiers ont une vision similaire à celle de leurs collègues au Nord. Le texte ci-dessous est un résumé de ce que les participants à l'atelier ont exprimé :

Vision pour le secteur forêt et parcours : *Les ressources forestières, pastorales et arbres hors forêts seront conservées et gérées pour la société Tunisienne présente et future dans un environnement institutionnel et législatif propice au développement économique et social grâce à la foresterie durable, en particulier au niveau local. Elles seront étendues pour atteindre les taux de boisement méditerranéens et gérées durablement d'une manière participative impliquant tous les acteurs et les partenaires de développement des secteurs public, privé et associatif. Elles seront aussi gérées pour remplir pleinement leurs fonctions de protection, de production et de récréation et contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations au sein et autour des massifs forestiers, à la préservation de l'environnement et à l'atténuation/adaptation aux changements climatiques.*



La vision du forestier dans la région du Sud du pays pour le secteur :

Pour le secteur forêt et parcours au Sud, les forestiers tracent une vision similaire à celle de leurs collègues du Nord et du Centre. Le texte ci-dessous résume les différentes idées exprimées par les participants à l'atelier :

Vision pour le secteur forêt et parcours dans le Sud : *Les ressources forestières et pastorales et arbres hors forêts seront conservées et gérées pour mettre à l'abri l'infrastructure de la région de tout hasard naturel tout en garantissant des biens et services au profit de la société Tunisienne présente et future dans un environnement institutionnel et législatif propice au développement socio-économique grâce à une gestion durable et un développement local. Les boisements seront étendus pour atteindre des taux de couvert forestier supérieurs et gérés durablement d'une manière participative impliquant tous les acteurs et les partenaires de développement. Les ressources en forêts et parcours seront gérées de manière à leur permettre de remplir pleinement leurs fonctions de protection, de production et de récréation et de contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations au sein et autour des parcours et des périmètres forestiers.*



■ LES PRIORITÉS

Les responsables forestiers dans les arrondissements du Nord ont établi les priorités du secteur comme suit :

- La réforme de l'administration forestière dans une optique d'autonomie de gestion permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans la gestion des ressources et des moyens ;
- La révision et l'adaptation de la législation forestière pour mieux répondre aux exigences du secteur en matière de développement ;
- L'assainissement de l'assiette foncière et le rétablissement des bornes ;
- Le renforcement du personnel technique et l'amélioration de ses capacités de gestion par la formation et la mise à niveau ;
- Le renforcement des moyens matériels et équipements des services forestiers régionaux ;
- La facilitation de l'accès aux ressources et leur valorisation ;
- Le renforcement de l'intégration et de la participation des populations dans la gestion du secteur ;
- Le développement du partenariat public-privé ;
- L'encouragement du secteur privé à l'effort de reboisement à forte valeur ajoutée, l'exploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux et leur valorisation, etc.
- La maîtrise de la pression humaine et du surpâturage pour limiter la dégradation du patrimoine ;
- La réorganisation du corps des forestiers par la promulgation du statut particulier des forestiers ;
- La mise en place d'un système de veille pour la prévention et la protection des forêts contre les incendies et les maladies ;
- La continuation de l'effort d'aménagement des forêts domaniales ;
- La mise à niveau des aires protégées ;
- La maîtrise de la technologie moderne au profit du secteur des forêts et des parcours ;
- L'acquisition des terrains forestiers privés, surtout ceux situés à l'intérieur des massifs forestiers.

Les responsables forestiers dans les arrondissements du Centre ont établi les priorités du secteur comme suit :

- La réforme de l'administration forestière dans une optique d'autonomie de gestion permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans la gestion des ressources et des moyens ;
- La révision et l'adaptation de la législation forestière pour mieux répondre aux exigences du secteur en matière de développement ;
- L'assainissement de l'assiette foncière et le rétablissement des bornes ;
- Le renforcement du personnel technique et l'amélioration de ses compétences et ses capacités de gestion par la formation et la mise à niveau ;
- Le développement de l'infrastructure forestière pour appuyer les efforts de gestion durable des ressources forestières, pastorales et d'alfa et la conservation de la biodiversité en général ;
- L'optimisation de la contribution du secteur forestier et pastoral dans les économies locale et nationale et vers une meilleure promotion de la femme rurale ;
- L'amélioration de la gestion de la production du bois pour une meilleure contribution à l'économie de l'énergie ;
- Le maintien et le renforcement des fonctions et des services environnementaux du secteur forestier et pastoral ;
- L'appui à l'organisation de la population forestière vers son participation effective dans la cogestion des ressources forestières et pastorales ;
- L'appui au développement des activités innovantes (PFNL, écotourisme,...) et la mise au point d'un nouveau mode de partenariat public-privé ;

- L'intensification des travaux de reboisement et d'amélioration pastorale et de restauration du paysage là où les conditions s'approprient ;
- Le renforcement de la recherche appliquée surtout dans le domaine de reboisement pour déterminer les espèces qui s'adaptent mieux à la salinité ;
- Le freinage du processus de dégradation des forêts, des parcours et du patrimoine cynégétique ;
- Le renforcement des services forestiers régionaux par moyens matériels et équipements ;
- L'encouragement du secteur privé à participer aux efforts de reboisement et à exploiter les produits forestiers ligneux et non ligneux et leur valorisation, etc.
- La maîtrise de la pression humaine et du surpâturage pour limiter la dégradation du patrimoine ;
- La réorganisation du corps des forestiers par la promulgation du statut particulier des forestiers ;
- La maîtrise de la technologie moderne au profit du secteur des forêts et des parcours.

Les responsables forestiers dans les arrondissements du Sud ont établis les priorités du secteur comme suit :

- La réforme de l'administration forestière dans une optique d'autonomie de gestion permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans la gestion des ressources et des moyens ;
- La révision et l'adaptation de la législation forestière pour mieux répondre aux exigences du secteur en matière de développement ;
- L'assainissement de l'assiette foncière et le rétablissement des bornes ;
- Le développement d'un plan d'action pour l'aménagement des parcours collectifs soumis au régime forestier (Dhaher et Elouara) et la lutte contre l'ensablement ;
- Le renforcement des moyens d'action pour permettre au secteur de jouer ses fonctions de production, de protection et de récréation ;
- L'intensification des travaux de reboisement et d'amélioration pastorale et de restauration du paysage là où les conditions s'approprient ;
- L'étude et la cartographie des ressources pastorales dans un but de zonage sur la base du critère de dégradation ce qui permettra de cibler mieux les interventions ;
- Le renforcement de l'approche participative impliquant tous les acteurs de développement et les intéressés par l'environnement écologique ;
- La continuation des efforts de protection des agglomérations, de l'infrastructure et des périmètres irrigués ;
- La sauvegarde des espèces floristiques rares et menacées ;
- La lutte contre la chasse illicite et le braconnage ;
- L'aménagement des nappes alfatières existantes dans la région ;
- Le renforcement du personnel technique et l'amélioration de ses compétences et ses capacités de gestion par la formation et la mise à niveau ;
- Le renforcement de l'infrastructure forestière pour appuyer les efforts de gestion durable des ressources forestières, pastorales et la conservation de la biodiversité en général ;
- Le renforcement de la recherche appliquée surtout dans le domaine de plantations pastorales pour déterminer les espèces qui s'adaptent mieux au milieu aride et désertique ;
- Le freinage du processus de dégradation des parcours et du patrimoine cynégétique ;
- Le renforcement des services forestiers régionaux en moyens matériels et équipements.

Autres réflexions par les chefs des arrondissements forestiers : les orientations générales

Nous avons jugé opportun de présenter les discussions et propositions des responsables forestiers lors des ateliers de préparation du plan d'action régional :

Nord : Les présentations ont suscité un long débat sur les aspects institutionnel, législatif, de gestion des ressources forestières, des ressources humaines et moyens financiers.

La mise en œuvre de la stratégie devrait se faire en fonction des spécificités des arrondissements forestiers. Les arrondissements du Grand Tunis gèrent des ressources s'appropriant plus aux fonctions de récréation et de protection. L'aménagement des espaces forestiers devrait se faire dans cette perspective. Les fonctions des forêts dans les autres arrondissements sont plus de production de biens et services divers et le développement des populations avoisinantes.

Les présents semblent s'accorder sur le fait que les reboisements, y compris hors forêts dans un système d'agroforesterie, en alignements et en zones urbaines, doivent continuer avec plus d'efforts. Cela nécessite la définition de l'assiette de reboisement avec précision et la disponibilité des moyens adéquats.

Nombre de participants recommandent que, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, l'Administration Forestière serait appelée à favoriser le travail à l'entreprise y compris par les GDA tout en limitant le travail en régie. Cela nécessiterait une analyse de la rentabilité du travail à l'entreprise en comparaison avec celui en régie.

Les forestiers du Nord jugent que l'octroi de concession des forêts de plantations du nord, surtout à Sejnane, serait bénéfique aux populations de la région et à l'économie nationale et serait un appui à la future Administration Forestière.

Les responsables forestiers du Nord et du siège semblent s'accorder sur le fait que la formation telle que dispensée dans nos jours, est dépassée. L'adaptation de la formation de l'ingénieur forestier aux nouvelles exigences du secteur et la mise à niveau du personnel technique a été fortement plaidée par de nombreux responsables.

La nécessité de renforcer la communication et agir avec plus de concertation entre les différentes institutions gérant les forêts (niveaux central et régional) a été évoquée comme axe sur lequel la DGF devrait travailler davantage pour harmoniser les connaissances et garantir le partage de l'information à tous les niveaux.

Centre : comme était le cas dans l'atelier de la région du Nord, les présentations avaient suscité un long débat sur les axes de la stratégie et les aspects institutionnel, législatif, de gestion des ressources forestières, des ressources humaines et moyens financiers.

Il a été souligné que la nouvelle stratégie était conçue et développée sur les acquis du secteur. Les nouveautés par rapport aux stratégies précédentes concernent la communication, le financement du secteur, la valorisation économique et des chaînes de valeurs, l'approche intégrée donnant plus d'intérêt et de mérite aux parcours, des populations forestières, le foncier et le partenariat public-privé et la synergie. La DGF vise la création d'une unité des ressources humaines qui devrait fournir, entre autre, l'accompagnement en formation et la bonne gouvernance des populations forestières.

Rappelant que les réalisations des stratégies précédentes étaient faibles – autour de 50% des prévisions – il était souligné que l'approche participative suivie pour la formulation de la nouvelle stratégie devrait continuer durant la mise en œuvre tout en renforçant le sens d'appropriation par tous les acteurs et partenaires de développement.

Il a été aussi souligné que la nouvelle stratégie constitue un cadre pour toutes les régions du pays où les arrondissements feront sortir et accommoder leurs spécificités. Les arrondissements du Centre ouest mettront en exergue dans leur plan d'actions les fonctions principales de production de biens et services divers et de protection de leur forêt et parcours, sans oublier les fonctions de conservation de la biodiversité, des eaux et du sol et les fonctions socio-économiques. Les formations forestières dans les arrondissements des zones

côtières, de Sousse à Mahdia, s'apprêtent plus aux fonctions de conservation biologique, de récréation/protection et de restauration du paysage. L'aménagement des espaces forestiers dans ces arrondissements devrait se faire dans cette perspective.

Le rôle des forêts et des parcours dans la production de divers produits biologiques a été plaidé par plusieurs responsables forestiers ainsi que par le représentant de la DGAB. La production forestière et pastorale biologique est un créneau qui pourrait être exploré davantage par l'AF.

Sur le plan de protection des forêts surtout contre les incendies, un appel a été fait pour activer le plan de coordination avec l'Algérie.

Dans certains arrondissements, le domaine reboisible est insuffisant pour l'expansion du couvert forestier. Les terres marginales privées, qui sont généralement dans l'indivision, posent plusieurs problèmes liés au foncier, ce qui nécessite une stratégie nationale impliquant tous les partenaires et la société civile pour récupérer ces terres marginales privées et la développer.

Mener à bien son travail, le technicien forestier doit être polyvalent. L'AF, devrait considérer la séparation des tâches de développement et de répressions (conservation). La réforme devrait tenir compte de cette exigence. L'atelier note que la formation des ingénieurs est insuffisante et qu'il y a un manque d'encadrement des ingénieurs et des techniciens et qu'un programme d'orientation et d'accompagnement des nouveaux recrues est indispensable.

Sous un autre angle, les forestiers dans les régions continuent à faire usage de termes techniques différents pour exprimer une idée. Il a été proposé à ce que l'AF fasse un travail d'harmonisation des termes en rapport avec la foresterie et leur définition et veiller à ce que tous les forestiers utilisent dans leur communication une terminologie consensuelle au niveau national.

La voix du forestier sur la gestion des ressources alfatières était aussi présente durant l'atelier de Sousse. Il a été proposé à ce que l'arrondissement Alfa de Kasserine ait le droit de regards sur toutes les nappes alfatières en Tunisie.



Au vu des multiplications de délits commis en forêts et parcours, les forestiers avaient souligné l'urgence d'entamer l'inventaire forestier et pastoral national en commençant par une étude des besoins d'informations de tous les utilisateurs au niveau local, régional et national. Ils ont aussi mis l'accent sur la nécessité de planifier l'IFPN pour couvrir les caractéristiques biophysiques des forêts et des parcours ainsi que les données sociales, économiques et environnementales. Les futures éditions de l'IFPN doivent produire des informations complètes et à des précisions acceptables pour être utilisées avec confiance dans la planification au niveau régional et local.

La disponibilité et la qualification des ressources humaines dans le secteur forestier ont largement été débattus. En effet, certains chefs d'arrondissement affirment qu'il existe un manque de personnel, d'autres évoquent la défaillance dans le système d'affectation du personnel. Pour palier cela, l'AF est tenue à fournir des fiches de postes et de s'inspirer des normes Méditerranéennes existantes.

Sud : Les présentations des arrondissements forestiers du sud ont suscité un débat qui s'est focalisé sur les questions suivantes :

Ressources humaines : les participants avaient rappelé l'immensité des étendues couvertes par chaque structure régionale des forêts et des parcours et avaient mis l'accent sur l'importance du renforcement des capacités en nombre et en formation continue. Ils ont plaidé pour plus d'équilibre entre les régions en termes de force de travail. Les forestiers du Sud reconnaissent les faiblesses des forestiers en communication ce qui avait contribué à maintenir le secteur méconnu par une bonne partie de la société.

Législatif : tous les participants s'accordent sur le fait que la législation forestière en vigueur ne permet pas la protection des parcours surtout ceux non soumis au régime forestier. Ils appellent l'Administration forestière à s'assurer que la révision de la législation forestière soit faite de manière à ce que tous les parcours du Sud sur domaine de l'Etat ou sur terrains collectifs soient gérés efficacement par le forestier qui aura le droit d'intervention.

Institutionnel : la voix des forestiers du Sud est forte en ce qui concerne la réforme de l'Administration Forestière qui devra mener à une administration avec autonomie de gestion des ressources. Tous les participants s'accordent que l'AF dans son état actuel ne fera que freiner le développement du secteur des



forêts et des parcours. Les forêts et parcours connaissent une régression dangereuse (alfa était à 800 milles hectares il y a 35 ans, elle est à peine 430 milles hectares aujourd'hui), la désertification d'une bonne partie du pays plaçant les forêts, les parcours et les eaux sous pression et mettant en péril les sols encore fertiles, la biodiversité, l'infrastructure, ...

La forme de la future Administration Forestière est à trouver dans une logique de durabilité des ressources et de leurs fonctions pour les générations présentes et futures.

Information : les participants étaient unanimes sur le manque d'information sur le secteur qui peut aider à mieux prendre les décisions et planifier pour une gestion durable des ressources, interagir efficacement avec les autres acteurs, la société civile et la population en général. Le système d'information existant sur le secteur est loin d'être à la hauteur des attentes du forestier dans tous les coins du pays. Les intervenants appellent pour une mise à jour et une amélioration du système d'information et pour la mise en place d'un mécanisme de partage d'information entre les forestiers.

Mise en œuvre du programme forestier national : les participants considèrent que l'intégration du secteur forestier aux plans régionaux est une condition préalable au développement durable du secteur des forêts et des parcours. La cogestion des ressources sylvo-pastorales est considérée comme une approche vers une telle intégration qui nécessite une amélioration du savoir-faire au niveau des forestiers du terrain. La valorisation des produits et des services des forêts et des parcours est aussi de nature à protéger les ressources et à faciliter l'intégration. En outre il a été souligné que selon l'esprit de la stratégie, les forestiers du terrain sont appelés dorénavant à raisonner objectif que structural. Dans le but d'améliorer la performance du forestier et son efficacité, des participants proposent que le pays soit divisé en deux zones : une forestière et une autre pastorale.

Suivi et évaluation : des responsables forestiers de la région recommandent l'analyse «critique» des actions des services régionaux ce qui permettra de faire le bilan et d'apprendre du passé.

Plan de développement des parcours dans les régions désertiques : sachant qu'il y a des terrains soumis au régime forestier et d'autres non soumis, les participants souhaitent que l'AF prépare un plan de développement des parcours surtout dans les régions désertiques mettant l'accent sur l'assainissement de l'assiette foncière et l'abordage dans le cadre d'une approche holistique des aspects socio-économique, environnemental et technique.

Plan d'action de lutte contre l'ensablement : à l'instar des parcours, les forestiers du Sud appellent la DGF à les aider à formuler un plan d'action national de lutte contre l'érosion éolienne et la menace des zones résidentielles et de l'infrastructure.

Création de périmètres forestiers (reboisement) : la région du Sud est moins pourvue de couvert forestier. Cela est dû principalement à l'aridité dans un milieu désertique caractérisé par une pluviosité faible (<80mm/an) et irrégulière, des périodes de sécheresse qui se reproduisent d'année en année. Un cout d'irrigation élevé à cause de l'indisponibilité des eaux d'irrigation. Cependant, avec l'appui de la recherche forestière des solutions de coûts réduits à des niveaux raisonnables peuvent être trouvées. Les eaux usées traitées au premier ou deuxième niveau peuvent être utilisées en foresterie sans risque majeur. Les eaux usées des villes du Sud peuvent servir pour établir des plantations forestières qui serviront de ceintures vertes capables d'arrêter l'ensablement des agglomérations, de villages et de villes.

Impact de la révolution : des voix ont été élevées sur les répercussions de la révolution sur le secteur forestier et pastoral et sur les ressources en particulier. Des tentatives de changement de la vocation de terrains soumis au régime forestier ont été enregistrées..

Changement climatique : ce phénomène est caractérisé par des événements extrêmes tels que sécheresses plus fréquentes et prolongées, des pluies diluviennes mais rares et mal distribuées. Les responsables forestiers du Sud demandent des orientations l'Administration Forestière au siège.

Abandon du nomadisme : la disparition du nomadisme au Sud de la Tunisie a favorisé le surpâturage et une forte dégradation des parcours autour des installations et des points d'eau.

Aires protégées et faune sauvage : des participants ont lancé l'idée de créer un corridor entre les parcs nationaux de Jbil et de Senghar Jabbes pour faciliter la migration des animaux surtout l'Addax et la Gazelle Rima. Dans le but de respecter la capacité de charge des parcs nationaux et éviter la surpopulation, des participants ont proposé l'ouverture des frontières pour repeupler l'espace surtout en mouflon à manchettes et d'autres espèces de gazelles.

Suite à cette première partie analytique du contexte général des arrondissements forestiers, des contraintes, défis, opportunités, visions et priorités, les 26 arrondissements forestiers ont procédé à la première étape d'élaboration du plan d'action régional.



II DEUXIÈME PARTIE

LES AXES DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL

Dans le but de discuter le plan d'actions national pour la mise en œuvre de la stratégie et d'entamer une réflexion élargie sur la méthode à suivre pour préparer les plans d'actions des arrondissements forestiers, lors de chaque atelier de concertation les participants s'étaient organisés en deux groupes.

- Le Groupe 1 (Nord) était composé des arrondissements de Bizerte, Nabeul, Beja, Jendouba et Ain Draham.
- Le Groupe 2 (Nord) était composé des arrondissements de l'Ariana, Ben Arous, Manouba, Tunis et Zaghouan.
- Le Groupe 1 (Centre) était composé des arrondissements du Kef, Kasserine Forêts, Kasserine Alfa et Siliana.
- Le Groupe 2 (Centre) était composé des arrondissements de Kairouan, Sousse, Monastir et Mahdia.
- Le Groupe 1 (Sud) était composé des arrondissements de Gafsa, Sidi Bouzid, Sfax et Gabes.
- Le Groupe 2 (Sud) était composé des arrondissements de Tozeur, Kebili, Médenine et Tataouine.

Chaque groupe s'est confié la tâche de revoir les quatre objectifs composant le plan d'actions national, de discuter les activités qui y sont définies, de s'entendre sur la nature des activités et de proposer les priorités pour la région. L'exercice était aussi conçu pour aider les responsables forestiers des arrondissements à mieux comprendre l'étendue du plan d'action national et d'initier la réflexion sur le plan d'actions par arrondissement.

A cet effet, deux modèles de canevas de plan d'actions étaient préparés par la DGF, avec l'appui technique du Consultant de la BM. Dans le premier modèle, chaque activité du plan d'actions était supportée par des questions conçues et formulées pour encourager le groupe à discuter les activités à partir de différents angles. Elles le sont aussi pour mieux appréhender la pertinence de chaque activité à la région du Nord et surtout aux arrondissements concernés. Le deuxième modèle proposé avait présenté les objectifs et les activités telles que définies dans le plan d'actions national tout en laissant la liberté aux participants de mener une discussion ouverte qui devrait mener à une meilleure compréhension des différentes activités et de leur pertinence aux arrondissements concernés.



Elaboration du Plan d'action régional : discussion des programmes Résumé des discussions en groupe (nord)

Programme	Activité	Réponse proposée Groupe 1	Réponse proposée Groupe 2
P1: Restructuration et renforcement des capacités de l'administration forestière	Priorisation des Sous-Programmes	<p>Le Groupe 1 propose l'ordre de priorités suivant pour le Programme 1 :</p> <p>S-P 1.1 : Réforme de l'AF et refonte du code forestier : avec le système actuel l'arrondissement des forêts se trouve dans une mauvaise posture et souffre de la bicéphalie administrative entre la direction qui aspire à réaliser une stratégie forestière et un CRDA qui a un souci majeur de production agricole ajouté à cela l'inadéquation du système administratif du CRDA et des activités des arrondissements</p> <p>S-P 1.2 : Renforcement des capacités: L'arrondissement des forêts manque de moyens humain et matériel et surtout de programme de formation continue des ingénieurs compte tenu des nouveaux défis tels que l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique, l'économie verte, la géomatique...</p> <p>S-P 1.3 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur: La mobilisation des ressources financière nécessaire pour l'application des PV d'aménagement et l'exécution des différents travaux de sylviculture d'aménagement.</p> <p>S-P 1.4 : Assainissement et apurement de la situation foncière des forêts: immatriculer le domaine forestier dont une partie non négligeable se trouve actuellement soit sous forme de réquisitions soit de terrains non immatriculés. Assainir la situation des décrets de soumission au régime forestier des contrats de reboisement et des terrains privés reboisé.</p> <p>S-P 1.5 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'IFPN : actualiser l'IFPN en tenant compte de la nécessité de satisfaire aux besoins des arrondissements pour faciliter la planification et la gestion du domaine forestier.</p> <p>S-P 1.4 : Recherche-développement: les thèmes de recherche doivent émaner des services régionaux pour aborder la problématique liée à la gestion.</p>	
	Réforme de l'Administration Forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Une administration autonome : établissement public non administratif vue les spécificités du secteur: gérer des écosystèmes forestiers, valorisation des ressources, police judiciaire (conservation, développement). - Regroupement des triages et des moyens dans des structures de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Restructurer les arrondissements forestiers en directions régionales indépendantes contenant des sous directions et des services. • Procéder à une révision poussée et approfondie du code forestier.

Renforcement des capacités de l'AF	<ul style="list-style-type: none"> - Le Groupe souligne le besoin accru pour le développement des capacités des arrondissements forestiers en personnel, en matériel et surtout en formation. - Le statut doit assurer la protection des agents forestiers, et spécifier les indemnités, les attributions, les droits et les devoirs. - Définir des critères spécifiques pour le recrutement des auxiliaires. - Manque de données cartographiques et statistiques sur les ressources forestières, pastorales et socioéconomiques. - Besoins d'un inventaire actualisé détaillé régional et même à l'échelle locale. - Pour mieux constituer un outil de gestion, l'IFPN doit couvrir l'aspect social au niveau des inventaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une cellule de GBO à l'échelle régionale • S'assurer que la stratégie tiennent compte des spécificités de chaque région. • Créer une cellule de communication. • Accélération de la publication et mise en œuvre d'un statut particulier pour les forestiers et les auxiliaires. • Evaluer et mettre à jour de l'inventaire forestier • Faciliter l'accès au système d'information géographique (SIG).
Elaboration et révision de l'IFPN	<ul style="list-style-type: none"> - Les forestiers dans les régions doivent être partie prenante dans toutes les étapes de la révision du code forestier. - Tous les articles nécessitent une révision. A titre d'exemple, le groupe a indiqué l'accès aux ressources, la chasse, l'exploitation, la répression, ... - Le Groupe souligne le manque d'informations sur les conventions internationales au niveau des arrondissements. Ils recommandent l'alimentation du personnel régional par toutes les informations sur ces conventions et processus. - Renforcer la coordination inter- ministérielle sur les forêts et les parcours. - Impliquer davantage le chargé du contentieux de l'état. 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du code forestier conformément à la nouvelle stratégie. • Révision des cahiers des charges. • Amélioration des articles spécifiques aux parcours.
Recherche et développement	<ul style="list-style-type: none"> - Les arrondissements peuvent contribuer à définir les thèmes de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la production d'Eucalyptus sp. • Recherche et développement de l'aire du thuya.
Assainissement de la situation foncière des forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Rétablissement des bornes du domaine forestier de l'Etat. - Trouver des solutions pour les terrains privés reboisés et les contrats de reboisement. - Impliquer davantage et faire participer les services régionaux dans le dossier d'assainissement de la situation foncière des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan directeur d'assainissement de la situation foncière selon le cas de chaque arrondissement.
Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	<ul style="list-style-type: none"> - Indispensable de faire participer les services régionaux pour la détermination des partenaires potentiels et pour la préparation des projets lors de la recherche des financements. - Nécessité d'établir un fond spécial pour le développement des forêts et des parcours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des recettes à partir de taxes variables sur toutes les ventes de produits forestier et services.
Code des investissements	<ul style="list-style-type: none"> - Indispensable d'inclure les régions comme zone prioritaire d'investissement. - Inclusion des activités forestières, pastorales et de CES telles que les activités de lutte contre la pollution et la protection de l'environnement dans les programmes de développement durable gestion et de l'emploi vert. - Inclure un représentant régionale dans les commissions chargées de la révision du code d'investissement pour tenir en compte des spécificités de la région. 	

P2: Optimisation de la contribution du secteur au développement socio-économique	Appui à l'organisation et au développement socio-économique des populations (GDA, SMSA) autour de la cogestion des forêts aménagées dans les zones prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de cette tâche est soumise à des contraintes d'ordre législatif (accès aux ressources...). - Besoin d'identifier les options de cogestion et de les réglementer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter la cogestion des forêts aménagées vers les ONG et GDA dans les zones prioritaires. • Orienter la cogestion des parcours vers les ONG et GDA dans les zones prioritaires.
	Appui au développement des filières forestières et pastorales; notamment le liège, le bois et l'Alfa :	Les filières sont spécifiques aux régions. A titre d'exemple on cite le bois, le liège, les pignes, le myrte, le lentisque, le champignon, etc. Un tel appui se fera à travers de : <ul style="list-style-type: none"> - la vulgarisation et l'organisation. - l'amélioration des opérations sylvicoles. - la diffusion de l'information (étude, brochure...) par les services centraux de l'AF. 	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser la valorisation des produits forestiers et pastoraux non ligneux. • Etablir une banque de projets spécifiques régionaux pour chaque priorité.
	Valorisation des ressources forestières et pastorales dans le domaine de l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à assurer par les arrondissements forestiers. - Besoins de partage l'information sur l'économie verte avec les arrondissements forestiers et de fournir la formation. 	
	Banque de projets pour les forêts et parcours à l'attention des promoteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des études de projets. - Besoin de transfert du savoir-faire aux régions. Rôle que les services centraux sont appelés à assumer. 	
	Développement du Partenariat Public-Privé et promotion de l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> - Avis des arrondissements est indispensable dans le développement des PPP y compris l'accueil, l'information et l'orientation. 	
	Valorisation des AP gérées et des paysages naturels par l'écotourisme et le tourisme naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Les AP et les paysages naturels qui s'approprient à l'écotourisme dans les régions sont: <ul style="list-style-type: none"> o Les aires protégées. o Les massifs ayant une valeur paysagère très importante. o Les zones côtières très riches (paysage, richesse faunistique et floristique) qui sont encore peu exploitées - Parmi les contraintes qui avaient entravé l'octroi des concessions forestières, le groupe note : <ul style="list-style-type: none"> o Le cadre législatif: la loi de 2005 relative aux concessions dans le domaine forestier de l'état o Textes d'application en vigueur inadéquats 	
P3: Maintien et amélioration des fonctions et services environnementaux des ressources du secteur	Conception du système de surveillance ou de veille pour la prévention et la protection des forêts contre les feux et la protection sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de décentraliser le système de veille sanitaire tout en impliquant l'INRGREF. - Instauration d'un système de surveillance qui comporte des mesures d'accompagnement impliquant les services régionaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider et créer un centre de protection régional. • Projeter la création d'un centre départemental (inter-gouvernorats) de protection des forêts.

	Mise à niveau des infrastructures de prévention et de protection	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des équipements et infrastructures. - Renforcement des capacités (moyens humains et matériels). - Formation. - Meilleure complémentarité entre les services forestiers aux niveaux central et régional permettant au personnel régional de participer au marché d'acquisition de tous types de matériels et de recevoir la formation nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer que les plans d'aménagement prennent en charge de la mise à niveau des infrastructures.
	Elaboration/révision et la mise en œuvre de nouveaux plans d'aménagement forestier sur une superficie de 320 000 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Les priorités de la région en matière d'aménagement des forêts sont : <ul style="list-style-type: none"> o Les forêts non aménagées ; o La forêt de chêne liège ; o La forêt de tétraclinaie ; o La révision des PV périmés. - Besoin de garantir la participation des services régionaux à la validation des PV d'aménagement - Besoin de créer des unités régionales pour la préparation et la mise en œuvre de PV d'aménagement - Renforcement des moyens financier, du personnel et de la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les forêts à aménager. • Elaborer de nouveaux plans d'aménagement et réviser ceux qui sont périmés.
	Entretien des aménagements en cours sur: 307000 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans l'entretien des aménagements dû au manque des moyens personnels et financiers. - Les problèmes associés au développement de la subéraie : <ul style="list-style-type: none"> o Déperissement ; o Vieillesse ; o Manque de régénération ; o Manque de la Main d'œuvre qualifiée pour l'opération de démasclage. 	
	Elaboration et mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion durable des AP	<ul style="list-style-type: none"> - Les priorités de la région pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion durable des AP sont les aires protégées qui ont des PV d'aménagement, et créées par décret. - Cependant, cette tâche peut faire face à des contraintes d'ordre financier et humain. - Le défi pourra être levé par le biais du PPP, avec l'appui des bailleurs de fonds et par le recrutement et la formation du personnel. - Nécessitant un renforcement des capacités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et mise en œuvre de plans d'aménagement des aires protégées. • Identification des sites naturels qui s'approprient à l'investissement dans la valorisation des aires protégées et l'écotourisme.
	Amélioration et suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées		
	Fourniture de l'information, sensibilisation du public et amélioration de la communication autour des AP	<ul style="list-style-type: none"> - Les arrondissements ne sont pas suffisamment outillés pour jouer un rôle dû au manque d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification de la communication autour des aires protégées.

P4: Consolidation du couvert forestier et pastoral	Etablissement d'un schéma directeur de reboisement forestier et de lutte contre l'ensablement	- Besoin de faire participer le personnel à la préparation de ce schéma. - Identification des périmètres potentiellement reboisables et l'étude de milieu.	• Recensement des sites à reboiser.
	Reboisement forestier et plantation pastorales sur domaine public et privé de l'état, domaine privé et collectif, agroforesterie et forestier urbaine, plantations routières, hydrauliques, etc..	- Renforcement de l'aspect financier. - Travail sur le foncier. - Incitation du privé.	• Orientation du reboisement vers le domaine public, le privé, les axes routiers, les ouvrages hydrauliques et les zones à vocation péruurbaine. • Introduction des espèces à usage multiple et l'extension de l'aire du Thuya.
	Recherche-développement sur la régénération des forêts naturelles ; notamment de chêne liège et de pin d'Alep et l'amélioration de la productivité des forêts tunisiennes	- Le rôle des arrondissements pour la mise en œuvre de cette tâche stratégique serait: Identification, programmation, exécution, suivi. - La subéraie est une des prioritaires à considérer pour la recherche et le développement de la régénération.	
	Élaboration d'un schéma directeur d'amélioration pastorale et de lutte contre la désertification	- Amélioration pastorale, et amélioration du maquis sont des priorités de la région. - Le rôle du personnel régional serait l'identification, l'exécution et le suivi. - Les arrondissements manquent de spécialistes (pastoralistes) pour cette activité.	• Classification des zones prioritaires. • Etablissement d'un plan de protection et de fixation des dunes littorales. • Révision de la réglementation des décrets de fixation des dunes littorales.



Elaboration du Plan d'action régional : discussion des programmes Résumé des discussions en groupe (Centre)

Activité	Réponse proposée Groupe 1	Réponse proposée Groupe 2
Programme 1: Restructuration et renforcement des capacités de l'administration forestière	S-P 1.1 : Réforme de l'AF et refonte du code forestier: le groupe considère que la réforme doit être traitée en toute première priorité vu les difficultés que confrontent les arrondissements forestiers au sein des CRDA et les répercussions négatives sur la gestion des ressources et le secteur forestier en général. A présent l'arrondissement forestier dépend du CRDA administrativement et de la DGF techniquement. S-P 1.2 : Assainissement et apurement de la situation foncière des forêts: le retard dans l'apurement de l'assiette foncière du domaine forestier est devenu préjudiciable à l'intégrité du secteur forestier. L'AF est appelée à se doter d'une stratégie d'assainissement et apurement de la situation foncière des forêts sans plus de retard. S-P 1.3 : Renforcement des capacités: Les arrondissements des forêts manquent de moyens humain et matériel adéquats pour la bonne gestion des ressources forestières et pastorales. Un programme de formation continue des ingénieurs compte tenu des nouvelles attributions accordées aux CRDA tels que l'octroi de marche aux entreprises mais aussi des défis nombreux comme la mobilisation des ressources, l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique, l'économie verte, etc. S-P 1.4 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur: La mobilisation des ressources financière est jugée comme une tâche indispensable pour le développement du secteur. Elle nécessite un encadrement par la DGF aux services forestiers dans les arrondissements. S-P 1.5 : Recherche-développement: les thèmes de recherche doivent émaner des services régionaux pour aborder la problématique pertinente à la gestion. S-P 1.6 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'IFPN : actualiser l'IFPN en tenant compte de la nécessité de satisfaire aux besoins des arrondissements pour faciliter la planification et la gestion du domaine forestier. L'INFPN doit inclure, à côté des données biophysiques, des données sur le foncier et les aspects sociaux	S-P 1.1 : Réforme de l'AF : avec le système actuel l'administration ne fonctionne pas (il faut commencer par la question de la création d'une agence ou office des forêts bénéficiant d'une indépendance des CRDA. Une des options de la réforme au niveau régional serait de changer la structure actuelle des arrondissements en deux services, un service de développement et un autre pour les aspects techniques. S-P 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'AF: les problèmes d'aujourd'hui tels que changement climatique, biodiversité, désertification, emploi vert, économie verte, nécessitent une formation équilibrable et par objectif de tous les personnel et diffusion des bases de données telles que les image satellites. S-P 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'IFPN : avoir une base de données continuellement sur les richesses forestières et pastorales du pays, le potentiel et les problèmes. S-P 1.4 : Recherche-développement: les forestiers dans les arrondissements doivent être impliqués dans le choix des sujets de recherche et la conduite de la recherche. Ils doivent être alimentés par les résultats de la recherche. S-P 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur: l'exécution des différents travaux de syviculture et d'aménagement nécessite un effort collectif de mobilisation des fonds. S-P 1.6 : Assainissement et apurement de la situation foncière des forêts: Vu la complexité de cette tâche, l'AF doit faire un effort complémentaire pour apurer l'assiette foncière. L'inventaire est la base de toute action à prévoir.
Réforme de l'Administration Forestière	- Une administration autonome et indépendante par rapport aux CRDA, avec distinction entre les deux tâches de protection et de développement. - Au niveau local, opter pour un travail en unités multidisciplinaires (spécialisation des tâches).	• les chefs de service doivent rester à l'échelle géographique de chaque région avec restructuration de l'arrondissement. • établir un manuel de procédures adéquat mettant l'accent sur la spécificité des régions.

Renforcement des capacités de l'AF	<p>Le Groupe souligne le besoin accru pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des capacités des arrossissements forestiers en personnel, en matériel et surtout en formation. - La mise à niveau du personnel dans le but d'atteindre les niveaux d'efficacité et d'efficience souhaités et d'assurer un développement harmonieux du secteur dans toutes les régions du pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la réforme de l'AF, les responsables sont appelés à déterminer les besoins du secteur en personnel et matériel. A cet effet des normes d'utilisation de personnel doivent être développées conformément aux normes et standards Méditerranéens. • Créer une unité de Gestion de Budget par Objectif à l'échelle régionale qui fournira les orientations nécessaires aux services régionaux. • S'assurer que la stratégie tienne compte des spécificités de chaque région.
Elaboration et révision de l'IFPN	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances insuffisantes sur les PFNL, le foncier et le social. - Besoin de développer une base de données qui intègre les données de recherches. - L'IFPN précédant avait focalisé sur les données au niveau national. Il est important que les informations soient produites, dans l'avenir, aux échelles locale, régionale et nationale. - L'aspect socio-économique et le foncier doivent être couverts par l'IFPN pour constituer un outil de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations existantes sur les ressources sont incomplètes et périmées. Ce qui nécessite une mise à jour de l'inventaire forestier national. • Dans le futur, l'IFPN doit s'étendre aux données environnementales en relation avec les forêts et parcours et aux aspects sociaux.
Législation forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Les forestiers dans les régions jugent qu'ils doivent participer dans toutes les étapes de la révision du code forestier pour présenter des propositions pratiques et pertinentes. A titre d'exemple, le groupe a cité l'accès aux ressources, la chasse, l'exploitation, la répression, ... - Le groupe considère que tous les articles du code doivent être révisés notamment l'accès aux ressources, chasse (fourchette non adapté), Alfa (article spécifique au défrichement de la nappe), tarif des menus produits, etc. - Au sujet des conventions et processus internationaux, ils jugent qu'il y a manque d'informations sur les conventions internationales au niveau des arrossissements et considèrent qu'il est important que l'administration régionale soit continuellement informée et impliquée y compris par une participation aux congrès internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe souligne l'importance d'impliquer les arrossissements forestiers dans la révision du code forestier et actualisation des articles. Le choix des termes utilisés doit être reconsidéré, exemple : changer le terme « peut-être » par « obligation ». • La révision du code forestier doit mettre l'accent sur les soumissions au régime forestier (le cas des domaines publiques de l'état), la répression des différents types de délits, l'accès des populations forestières aux ressources et les concessions forestières. • Le groupe déplore le manque d'informations sur les conventions internationales émanant de l'Agenda 21.
	<ul style="list-style-type: none"> - Révision du code forestier doit mettre l'accent sur les textes spécifiques en rapport avec le défrichement de la nappe alfatière et les parcours. - Le groupe juge que pour mieux aboutir, le personnel dans les arrossissements doit participer dans tout le processus de la révision des textes liés aux parcours et à la nappe alfatière. - Dans le but d'améliorer la coopération interministérielle et interinstitutionnelle pour faire face à la pression en croissance et continu sur le domaine forestier et les ressources qu'il renferme, le groupe juge qu'il faut agir d'une manière coordonnée et continue pour sensibiliser les partenaires sur l'application du code forestier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du code forestier doit mettre l'accent sur les questions relatives aux soumissions au régime forestier (le cas des domaines publiques de l'état) et les terrains collectifs, révision des tarifs « menu produit ». • Cela appelle à une implication des arrossissements dans la mise à jour du code forestier. • Dans le but d'améliorer la coopération interministérielle et interinstitutionnelle pour faire face à la pression en croissance et continu sur le domaine forestier et les ressources qu'il renferme, le groupe juge qu'il faut agir d'une manière coordonnée et continue pour sensibiliser et impliquer les partenaires (Les ministères tels que justice, domaine de l'état, intérieur, défense,...) dans tout le processus. • Création d'une cellule de contentieux.

Attentes du personnel dans les régions du statut particulier pour les forestiers et les auxiliaires	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la protection des agents forestiers et déterminer les attributions. - Définir des indemnités spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la protection des agents forestiers dans un cadre juridique clair et détermination des attributions.
Recherche et développement	<ul style="list-style-type: none"> - Les priorités de recherche pour la région sont : la régénération de l'alfa, les problèmes phytosanitaires, la productivité des PFNL, la valorisation des produits. - Plusieurs autres sujets doivent faire l'objet de discussion au niveau de chaque arrossissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité de recherches pourrait être: choix des espèces qui s'adaptent au milieu (salinité), estimation des valeurs exactes, amélioration de la productivité des PFNL et la chaîne de valeur.
Assainissement de la situation foncière des forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Rétablissement des bornes du domaine forestier de l'Etat. - Se prononcer sur les réquisitions. - Etablir un plan directeur régional pour l'assainissement de la situation foncière. - Impliquer davantage et faire participer les services régionaux dans le dossier d'assainissement de la situation foncière des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités en matière d'assainissement de la situation foncière des forêts sont : les réquisitions radiées, la délimitation et le bornage du domaine forestier de l'état, l'immatriculation du domaine forestier de l'état qui se trouve sous forme de réquisition non immatriculés et, diversification de partenariats pour l'établissement des délimites. • Besoin d'impliquer les arrossissements des forêts dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan directeur d'assainissement de la situation foncière.
Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les services régionaux pour la définition des partenaires potentiels et la mobilisation des ressources financières ce qui nécessite des mesures d'accompagnements (formation et mise en place d'un cadre législatif). - Le groupe souligne l'importance d'un Fond spécial pour le développement des forêts, des parcours et des nappes alfatières - La révision du code d'investissement doit prioriser les régions en zones prioritaires d'investissement pour encourager les investisseurs privés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation de requêtes par région et implication des autorités régionales dans la programmation des projets de développements régionaux en mettant l'accent sur le secteur forestier qui doit être un acteur principal dans l'élaboration des projets de développement.
Code des investissements	<ul style="list-style-type: none"> - Indispensable d'inclure les régions comme zone prioritaire d'investissement. - Inclusion des activités forestières, pastorales et de CES telles que les activités de lutte contre la pollution et la protection de l'environnement dans les programmes de développement durable gestion et de l'emploi vert. - Inclure un représentant régionale dans les commissions chargées de la révision du code d'investissement pour tenir en compte des spécificités de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'AF doit fournir l'orientation les opportunités de financement du secteur où un fond de développement deviendra un mécanisme principal • Il y a insuffisance de normes ce qui nécessite une actualisation des coûts pour couvrir toutes les actions du programme forestier national.
Programme 2: Optimisation de la contribution du secteur au développement socio-économique		
Lacunes dans ce programme qui aurait dû être envisagées dans la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Entamer une discussion plus détaillée au niveau de chaque région pour définir les carences. 	<p>Le groupe juge qu'il y a des carences dans la stratégie en rapport à l'appui à l'organisation et au développement socio-économique des populations pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement des nappes de romarin; Thym ; caroubier ; récolte des cônes de pin d'Alep et patrimoine cynégétique. • L'écotourisme peu valorisé autour des AP • L'accès aux ressources pour la population forestière.

<p>Appui à l'organisation et au développement socio-économique des populations (GDA, SMSA) autour de la cogestion des forêts aménagées dans les zones prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En rapport avec l'organisation et au développement socio-économique des populations, le groupe souligne les contraintes d'ordre législatif (accès aux ressources, absence d'encouragement pour l'exécution des travaux forestiers, etc.). - Il y a lieu de revoir la composition, l'appellation et la structure des GDAs et spécification de ses attributions lors de la révision du code afin de leur garantir un caractère lucratif. - Absence des comités de gestion pour les nappes alfatières. - Pour mieux aboutir, l'aménagement doit être participatif et appuyé par une formation des parties prenantes en matière de cogestion ainsi que par la prévision de mesures d'accompagnement (telles que compensation en cas de mise en défens). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe considère que la gestion durable et la protection des ressources pourraient être atteintes en responsabilisant les populations locales et en leur accordant un pourcentage des recettes qu'elles utiliseraient pour le développement de la communauté. • Les contraintes de cogestion sont d'ordre réglementaire (accès aux ressources de développement, etc.). • Il y a lieu de faire participer les arrondissements forestiers et les populations dans la révision des règlements d'exploitation (avec identification des options de cogestion). • Les membres des GDA sont bénévoles (pas de stimulant). Le niveau intellectuel (niveau de scolarisation) des membres des GDA est bas ce qui entrave une meilleure formation.
<p>Appui au développement des filières forestières et pastorales; notamment le liège, le bois et l'Alfa :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les filières sont spécifiques aux arrondissements. A titre d'exemple on cite le bois, l'alfa, les PFNL (valorisation des PFNL par la conversion vers la bio spécifiquement dans les zones pilotes en agriculture biologique : Majen Belabbes, Kessra), etc. - Le développement des filières pourra être assuré à travers l'application des PV d'aménagement, l'aménagement spécifique pour les PFNL, l'amélioration des opérations sylvicoles et la promotion des produits forestiers. - Le rôle des services centraux de l'AF pour habiliter les arrondissements à accomplir leur rôle de développement des filières serait par la formation continue et la diffusion l'information (étude, brochure, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les filières sont spécifiques aux arrondissements. A titre d'exemple on cite le romarin, le thym, le pin d'Alep, le caroubier, la cynégétique et l'alfa. • Il y a fort besoin de recherche pour déterminer et améliorer le niveau de la productivité; Guide d'exploitation. • Le rôle des services centraux de l'AF pour habiliter les arrondissements à accomplir leur rôle de développement des filières serait par la formation et l'encadrement, le partage de l'information, la préparation des guides, des référentiels et des brochures...
<p>Valorisation des ressources forestières et pastorales dans le domaine de l'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accompagnement des arrondissements par l'information et la formation pour les aider à se familiariser avec les notions de l'économie verte. 	<ul style="list-style-type: none"> • La valorisation des ressources forestières et pastorales dans le domaine de l'économie verte se fera à travers l'accompagnement des investisseurs privés, la promotion et l'étude de filières. • Il y a besoin d'organiser des missions d'échange d'expériences avec les pays ayant une expérience confirmée dans ce domaine et d'introduire des subventions de nature à encourager l'investissement dans le domaine de l'économie verte.
<p>Banque de projets pour les forêts et parcours à l'attention des promoteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les arrondissements doivent participer en proposant des fiches de projets. - Cette tâche nécessite un appui aux arrondissements par la dissémination de l'information et la formation du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une banque de projets régionaux spécifiques pour chaque priorité.
<p>Développement du Partenariat Public-Privé et promotion de l'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement du Partenariat Public-Privé et promotion de l'économie verte se fera à travers la vulgarisation des produits et l'orientation des partenaires. 	
<p>Valorisation des AP gérées et des paysages naturels par l'écotourisme et le tourisme naturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cette tâche est spécifique à chaque arrondissement. A titre d'exemple le groupe cite : les aires protégées, les sites archéologiques, les écosystèmes alfatières et la valeur paysagère. - Dans le but d'encourager l'écotourisme, il y a lieu d'identifier les sites potentiels et de relever l'inadéquation des textes législatifs. 	

Programme 3: Maintien et amélioration des fonctions et services environnementaux des ressources du secteur

<p>Conception du système de surveillance ou de veille pour la prévention et la protection des forêts contre les feux et la protection sanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les moyens de communication et l'infrastructure de protection, acquérir les moyens matériels adéquats pour la lutte contre le feu et dispenser la formation nécessaire aux techniciens en matière de veille sanitaire. - Les arrondissements cherchent à minimiser les dégâts (intervention rapide pour les attaques parasitaire) par l'amélioration du système de veille. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cette tâche nécessite une mise à niveau des techniciens, une coopération plus étroite avec l'INRGREF, la formation des sapeurs, des ouvriers et l'acquisition des équipements nécessaires et la mise à niveau du personnel technique. • Consolider et créer un centre de protection.
<p>Mise à niveau des infrastructures de prévention et de protection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des équipements et infrastructures. - Renforcement des capacités (moyens humains et matériels). - Formation. - Meilleure complémentarité entre les services forestiers aux niveaux central et régional permettant au personnel régional de participer au marché d'acquisition de tous types de matériels et de recevoir la formation nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des équipements et de l'infrastructure de prévention et de protection. • Pour une meilleure complémentarité entre les services centraux et régionaux de l'AF, il y a lieu de mettre l'accent sur la formation et de faire participer le personnel dans les arrondissements dans le processus d'acquisition des matériels.
<p>Elaboration/révision et la mise en œuvre de nouveaux plans d'aménagement forestier sur une superficie de 320 000 ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les priorités de la région en matière d'aménagement des forêts sont les forêts non aménagées, l'actualisation des PV et l'aménagement des forêts de Cyprès de makthar et du caroubier. - Participation des services régionaux dans la prise de décisions sur les priorités et la préparation des termes de référence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités de la région en matière d'aménagement des forêts sont les forêts non aménagées. • Participation du personnel régional dans l'élaboration des termes de références et la validation des études d'aménagement.
<p>Entretien des aménagements en cours sur: 307000 ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque de moyens humains et financiers est la cause principale du lenteur de la mise en œuvre des aménagements. - L'augmentation du budget et l'appui à la formation du personnel peuvent aider à rattraper le retard. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'entretien des aménagements n'est fait au rythme prévu dû au manque de moyens matériels et de personnel. A cela s'ajoute les problèmes d'ordre social après la révolution. • Plus de moyens financiers sont indispensables afin d'être à-jour avec ces activités.
<p>Révision/élaboration et mise en œuvre de plans d'aménagement des nappes alfatières sur une superficie de 400.000 ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les priorités de la région du centre en matière d'aménagement des nappes alfatières sont principalement les nappes non aménagées et l'actualisation des PV existants. - le rôle des services régionaux dans la prise de décisions sur les questions d'aménagement des nappes alfatières, détermination et priorisation des zones à aménager. - Cependant, les arrondissements forestiers et d'alfa nécessitent un renforcement important des capacités pour la mise en œuvre des plans d'aménagement des nappes alfatières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle des services régionaux dans la prise de décisions sur les questions d'aménagement des nappes alfatières serait assuré à travers la participation des services régionaux dans l'élaboration des termes de références, de choix des zones prioritaires et de validation des PV d'aménagement au sein du comité suivi créé pour l'effet. • Si on doit veiller à mettre en œuvre les plans d'aménagement des nappes alfatières, une formation continue, renforcement important des capacités financières, et de moyens humains et matériels seront nécessaires.
	<ul style="list-style-type: none"> - Les priorités de la région d'études pour la création et d'aménagement de réserves naturelles dans les régions steppiques seraient d'intervenir dans les terrains immatriculés en premier lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités de la région d'études pour la création et d'aménagement de réserves naturelles dans les régions steppiques sont spécifiques à chaque arrondissement. A titre d'exemple l'arrondissement de Soussa propose la forêt Elmaddfoun et Dj Gahmous , tandis que l'arrondissement de Monastir propose Mellichiette et Amira.

Elaboration et mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion durable des AP	<ul style="list-style-type: none"> - Les priorités de la région du Centre pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion durable des AP seraient essentiellement les AP décrétées. - Cependant les responsables soulignent les contraintes d'ordre matériel, personnel et de connaissances nécessitant une formation continue. - Les contraintes peuvent être levées par une mise à niveau du personnel, plus de recrutement et plus de budget. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités de la région du Centre pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion durable des AP sont spécifiques à chaque région et seront décrites dans les plans d'actions des arrondissements. • Cependant, la réalisation de cette tâche fait face à des contraintes d'ordre budgétaire, social et de sensibilisation des autorités locales.
Amélioration et suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe considère que les priorités de la région Centre en matière d'amélioration et de suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées sont relatives à chaque région. Il priorise l'élaboration des plans de gestion là où il y a un manque et l'exécution des plans de gestion des AP aménagées. - Pour faire face aux exigences de cette tâche, le groupe souligne le besoin de renforcer les capacités des arrondissements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités du Centre en matière d'amélioration et de suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées sont l'élaboration des plans de gestion et l'aménagement des infrastructures • Pour être mieux outillés pour assurer le suivi de la gestion des AP, les arrondissements nécessitent un appui des services centraux de l'AF par la formation continue et le renforcement des capacités financières et humaines.
Fourniture de l'information, sensibilisation du public et amélioration de la communication autour des AP	<ul style="list-style-type: none"> - Les services régionaux ont un besoin pressant d'information, de sensibilisation du public et d'amélioration de la communication autour des AP. Le groupe considère qu'il y a un manque du savoir-faire en matière de communication ce qui nécessite une mise à niveau du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe souligne le besoin d'une mise à niveau des capacités et de la force de travail des arrondissements • Il met l'accent aussi sur le besoin de formation sur les outils de communication et d'acquisition du matériel nécessaire.
Encouragement du PPP autour de l'investissement dans la valorisation des AP		<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'encouragement du PPP autour de l'investissement dans la valorisation des AP, le rôle des arrondissements serait l'identification des sites potentiels, l'accueil et l'orientation des investisseurs.
Gestion durable des ressources cynégétiques		<ul style="list-style-type: none"> • Les déficiences générales dans la gestion durable des ressources cynégétiques sont essentiellement le manque d'inventaire des gibiers et d'information sur la dynamique de population. • Pour pallier à ces déficiences, le groupe propose la formation continue, l'acquisition de matériel adéquat et une sensibilisation de différents acteurs et partenaires. Cela se fera par l'attraction de l'investissement privé pour le développement des activités cynégétiques, l'analyse des forces motrices derrière le braconnage et l'implication des médias dans la gestion durable de ressources cynégétiques.
Encouragement du PPP autour de la cogestion et l'investissement dans le domaine de la chasse et la promotion de la chasse touristique et du tourisme de vision		<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle des arrondissements serait la conservation, l'aménagement de la plateforme « des enclos » et « champ de tir », l'aménagement des espaces d'observation pour les amateurs, la valorisation des zones RAMSAR, la communication, la sensibilisation, l'appui aux promoteurs, la facilitation, ...
Changement climatique, notamment la mise en place d'un système de Surveillance, Rapportage et Vérification pour les forêts et les parcours, basée sur l'IFPN, l'inventaire des GES et sur un Système National de Surveillance des Forêts		<ul style="list-style-type: none"> • Les services régionaux peuvent contribuer à cette tâche stratégique par le reboisement, la lutte contre les incendies, la lutte contre la dégradation des écosystèmes, l'amélioration du couvert végétal des parcours et la fourniture de l'information et la formation.

<p>Programme 4: Consolidation du couvert forestier et pastoral</p>		
Etablissement d'un schéma directeur de reboisement forestier et de lutte contre l'ensablement	<ul style="list-style-type: none"> - Les priorités du Centre en matière de reboisement forestier et de lutte contre l'ensablement sont axées sur les zones dégradées et menacées d'ensablement dans les steppes, les terrains nus, les terrains incendiés et là où la régénération naturelle ne suit pas. - Le rôle du personnel régional dans l'élaboration d'un schéma directeur de reboisement et de lutte contre l'ensablement serait à travers la participation active lors de l'identification des sites ce qui nécessite un renforcement des capacités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités de la région du Sahel et du Centre du pays en matière de reboisement forestier et de lutte contre l'ensablement sont axées sur les zones côtières, la fixation des dunes de sable, les plantations d'alignement, l'agroforesterie, la forêt urbaine et récréative et les brises vent. • Le rôle du personnel régional dans l'élaboration d'un schéma directeur de reboisement et de lutte contre l'ensablement serait à travers la participation des arrondissements forestiers dans l'élaboration de l'étude, le renforcement des moyens humain et matériel et la formation.
Reboisement forestier et plantations pastorales sur le domaine public et privé de l'état, domaine privé et collectif, agroforesterie et foresterie urbaine, plantations routières, protection des ouvrages hydrauliques, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Les priorités de la région en matière de reboisement sont le domaine forestier et le domaine privé de l'état, le domaine privé et le domaine collectif où il y a un potentiel de reboisement. - Cependant l'exécution de cette tâche pourrait faire face à des contraintes d'ordre foncier et social. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités de la région en matière de reboisement sont spécifiques à chaque arrondissement. • Les contraintes qui peuvent entraver la réalisation des reboisements ou des plantations selon les prescriptions dans la stratégie sont d'ordre foncier et social surtout pour les parcours collectifs et les domaines privées de l'état.
Recherche-développement sur la régénération des forêts naturelles ; notamment de chêne liège et de pin d'Alep et l'amélioration de la productivité des forêts tunisiennes	<ul style="list-style-type: none"> - Le rôle des arrondissements pour la mise en œuvre de cette tâche stratégique serait par la participation dans l'identification des sujets de recherches : Identification, exécution et suivi. Les services régionaux nécessitent un feedback des résultats de recherche. - En ce qui concerne les sites prioritaires à considérer pour la recherche et le développement de la régénération, le groupe note qu'il y a spécificité des arrondissements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle des arrondissements pour la mise en œuvre de l'activité recherche et développement sera à travers, en outre, les sites prioritaires à considérer pour la recherche et l'identification des problèmes.
Élaboration d'un schéma directeur d'amélioration pastorale et de lutte contre la désertification	<ul style="list-style-type: none"> - En ce qui concerne les priorités de la région du Centre-ouest du pays en matière d'amélioration pastorale et de lutte contre l'ensablement le groupe note le caractère spécifique de chaque arrondissement. - Le personnel de la région doit jouer un rôle actif dans l'identification des zones d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités de la région du Sahel et du Centre du pays en matière d'amélioration pastorale et de lutte contre l'ensablement sont surtout les milieux dégradés et menacés d'ensablement. • Le personnel de la région doit jouer un rôle actif dans l'élaboration d'un schéma directeur d'amélioration pastorale et de lutte contre l'ensablement et l'identification des sites.
Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'amélioration pastorale sur les parcours collectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Les priorités de la région du Centre-ouest du pays en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'un programme d'amélioration pastorale sur les parcours collectifs sont spécifiques à chaque arrondissement mais seront identifiées dans les plans d'actions régionaux. - Les capacités des arrondissements sont inadéquates aux exigences de cette tâche stratégique surtout dû à l'insuffisance des moyens humains et matériels et au manque de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités de la région du Centre-est du pays en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'un programme d'amélioration pastorale sur les parcours collectifs se trouvent surtout sur les milieux dégradés. • Cependant les capacités des arrondissements sont inadéquates aux exigences de cette tâche stratégique.
Elaboration et mise en œuvre d'un programme de lutte contre la désertification et la protection des infrastructures contre l'ensablement	<ul style="list-style-type: none"> - Les priorités sont surtout les zones côtières et les pistes forestières. - Les capacités des arrondissements sont inadéquates aux exigences de cette tâche stratégique surtout l'insuffisance des moyens humains et matériels et le manque de formation. 	
Recherche-développement sur la régénération et l'amélioration de la productivité des parcours et des nappes allatères	<ul style="list-style-type: none"> - Le rôle des arrondissements pour la mise en œuvre de cette tâche stratégique serait la recherche et le développement, la participation dans l'identification des sujets de recherches (identification, exécution et suivi). Les services régionaux nécessitent un feedback des résultats de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle des arrondissements pour la mise en œuvre de cette tâche stratégique est jugé très important. Il couvre l'identification des sites et la contribution aux travaux de recherche. • Les sites prioritaires à considérer pour la recherche et le développement tous les sites où la régénération est défailante ou difficile à s'établir.

Elaboration du Plan d'action régional : discussion des programmes Résumé des discussions en groupe (Sud)

Activité	Réponse proposée Groupe 1	Réponse proposée Groupe 2
<p>Priorisation des Sous-Programmes du programme 1 de la stratégie?</p>	<p>Le Groupe 1 propose l'ordre de priorité suivant pour le Programme 1:</p> <p>S-P 1.1: Réforme de l'AF et la révision de la législation forestière: le groupe considère que la réforme doit être placée à la tête des priorités de la DGF et cela au vu des difficultés que confrontent les arrondissements forestiers au sein des CRDA et les répercussions négatives sur la gestion des ressources et la conduite du secteur forestier en général. A présent l'arrondissement forestier dépend du CRDA administrativement et de la DGF techniquement.</p> <p>S-P 1.2: Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'AF: Les arrondissements des forêts manquent de moyens humains et matériel adéquats pour la bonne gestion des ressources forestières et pastorales. Un programme de formation continue des ingénieurs sur la conception et la conduite de projets, le rapportage, la communication, les nouvelles thématiques de changement climatique, l'économie verte, etc.</p> <p>S-P 1.3: Assainissement et apurement de la situation foncière des forêts: le retard dans l'apurement de l'assiette foncière du domaine forestier est devenu préjudiciable à l'intégrité du secteur et la bonne gestion des parcours qui sont en dégradation continue.</p> <p>S-P 1.4: Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur: La mobilisation des ressources financières est jugée comme une tâche indispensable pour le développement du secteur. Elle nécessite un encadrement par la DGF aux services forestiers dans les arrondissements.</p> <p>S-P 1.5: Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'IFPN: actualiser l'IFPN en tenant compte de la nécessité de satisfaire aux besoins des arrondissements en information pour faciliter la planification et la gestion du domaine forestier et pastoral. L'INFPN doit inclure, à côté des données biophysiques, des données sur le foncier et les aspects sociaux.</p> <p>S-P 1.6: Recherche-développement: les thèmes de recherche doivent émaner des services régionaux pour aborder la problématique pertinente à la gestion.</p>	<p>La priorisation au sein du programme 1 faite par le groupe 2 est la suivante:</p> <p>S-P 1.1 : Réforme de l'AF: l'administration telle qu'elle est organisée sous le Ministère de l'Agriculture pour cogérer le secteur avec les CRDA ne fonctionne pas. La DGF est appelée à définir la forme et les structures régionales les plus adaptées aux exigences du secteur. Une des options de la réforme au niveau régional serait de créer des directions régionales de gestions appuyées par des structures au niveau de chaque arrondissement.</p> <p>S-P 1.2 : Renforcement des capacités: les problèmes contemporains de changement climatique, de biodiversité, de désertification, d'emploi vert et d'économie verte nécessitent une formation équitable et par objectif de tous les personnel et l'échange d'information entre les forestiers.</p> <p>S-P 1.3: Assainissement et apurement de la situation foncière des forêts: Vu la complexité de cette tâche, l'AF doit faire un effort complémentaire pour apurer l'assiette foncière des parcours du Sud du pays.</p> <p>S-P 1.4 : Recherche-développement: les forestiers dans les arrondissements doivent être impliqués dans le choix des sujets de recherche sur les parcours et les espèces reboisables dans le milieu aride et désertique. Ils doivent être alimentés par les résultats de la recherche.</p> <p>S-P 1.3 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur: l'exécution des différents travaux d'aménagement et de gestion aires protégées et des parcours sur le domaine de l'Etat et sur les terrains collectifs nécessite un effort collectif de mobilisation des fonds.</p> <p>S-P 1.5 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'IFPN: avoir une base de données continuellement actualisée sur les richesses forestières et pastorales du pays, le potentiel et les problèmes.</p>
Réforme de l'Administration Forestière	<ul style="list-style-type: none"> - L'AF devrait avoir une autonomie de gestion. Les structures régionales doivent avoir une dépendance administrative et technique de l'AF tout en ayant une synergie avec les autres structures du Ministère de l'Agriculture sur le terrain. - L'AF devrait constituer une unité de gestion multidisciplinaire. A cet effet organisée le technicien forestier, au niveau local, devrait avoir une formation plus large et adaptée aux développements rural intégré. - L'infrastructure forestière et pastorale doit être développée en fonction des besoins et de la spécificité de chaque arrondissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Direction Générale des Forêts devrait être transformée en institution autonome comme par exemple office, agence ou haut-commissariat des forêts. Le secteur forestier se perd dangereusement et seul une institution autonome avec flexibilité de gestion pourra arrêter le déclin et amorcer le développement souhaité. • Au niveau local la future AF autonome devrait avoir des directions régionales autonomes avec deux corps un pour la conservation et l'autre pour le développement. • L'AF pourrait opter au niveau local, à des unités multidisciplinaires (spécialisation des tâches).
Renforcement des capacités de l'AF	<p>Le Groupe souligne le besoin accru pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un comité de suivi/évaluation interne qui se chargera de l'évaluation des besoins et des rôles confiés aux arrondissements le comité devrait être constitué par des responsables de chaque département local et se réunit régulièrement pour faire le point sur les activités et se fixer des objectifs à atteindre avant la prochaine échéance. - Un audit externe qui est capable de capturer les particularités de chaque discipline. - Une base de données qui intègre les données de recherches essentiellement sur les parcours et sur le recours aux eaux usées en reboisement. - Un IFPN qui produits une information aux échelles locale, régionale et nationale intégrant l'aspect socio-économique et le foncier pour constituer un outil de gestion. 	<p>Les membres du Groupe 2 ont souligné</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le besoin accru en moyens humain, matériel et logistique. Les arrondissements sont affaiblis au point qu'ils ne peuvent plus assumer leur mission qui leur est consentie. L'efficacité du personnel technique et administratif avait chuté à des niveaux alarmants. Le matériel est généralement vétustes ou hors fonction pour des pannes même légères. • Le besoin sans précédent de formation continue et mise à niveau du personnel technique à tous les niveaux. Généralement, le personnel technique est dépassé par les développements rapides dans le domaine de la foresterie surtout dans les thématiques nouvelles de changement climatique, d'économie verte, de REDD+, de gestion de budget par objectif, etc. • Le besoin d'avoir un programme annuel de formation pour lequel les responsables régionaux du secteur doivent contribuer par définir leurs besoins de formation.
Elaboration et révision de l'IFPN	<ul style="list-style-type: none"> - La valorisation des résultats de l'IFPN ne peut se faire que dans le cadre d'un système d'information centralisant toutes les données collectées par tous les acteurs. Un tel système devrait être accessible au niveau local et alimenté par le personnel à ce niveau. Il devrait être mis à jour fréquemment et accessible par tous et à tout moment. - L'IFPN est un outil de gestion qui doit s'étendre à l'ensemble des facteurs influençant les tâches de l'AF ; ceci inclut les données foncières et infrastructurelles, socio-économiques, faunistique et floristique et les potentialités de production. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les connaissances sur les ressources sont incomplètes et anciennes comme par exemple pour les PFNL, le foncier, les parcours, etc. Ce qui nécessite une mise à jour de l'inventaire forestier national. • Manque de bases de données intégrant les résultats de la recherche. • L'IFPN doit être basé sur une analyse des besoins en informations à l'échelle locale, régionale et nationale avec spécification des groupements végétaux et identification des zones sensible à la désertification. • L'aspect social et foncier doit être abordé par les inventaires pour constituer un outil de gestion efficace.
Législation forestière	<ul style="list-style-type: none"> - La refonte totale du Code Forestiers ne semble pas utile. Une révision de certains articles paraît suffisante - Il faut faire participer les unités régionales qui sont capables d'émettre des propositions utiles pour la révision du Code Forestier en suivant une politique ascendante (stratégie « bottom-up ») - Il est très important de diffuser et sensibiliser les responsables au niveau régional si on veut assumer le succès de l'exercice de la révision du code forestier. - Il indispensable et de droit de faire participer les personnel régional aux conventions internationales. - Il est injuste qu'aucun membre ne connaisse l'Agenda 21, par exemple. Il juge que c'est sur le terrain que la vision globale est appliquée. - Il faut créer réseau de communication inter-gouvernorat. 	<ul style="list-style-type: none"> • La participation des forestiers sur le terrain dans toutes les étapes de la révision du code forestier et jugent que les forestiers peuvent faire une contribution précieuse pour la refonte du code. • La sensibilisation de l'administration régional sur les conventions et processus internationaux et le partage d'information avec les services régionaux. • Le groupe déplore le manque d'informations sur les conventions internationales émanant de l'Agenda 21.
Révision des dispositions de soumissions au régime forestier ; la répression des délits; l'accès aux ressources et ; les concessions forestières	<ul style="list-style-type: none"> - La révision du Code Forestier doit porter principalement sur : les amendes de chasse, de défrichement, d'occupations illicites, de colportage ainsi que les articles régissant l'accès aux ressources naturelles. - Que pour mieux aboutir, le personnel dans les arrondissements doit participer dans tout le processus de la révision des textes liés aux parcours et à la nappe alluviale. 	<ul style="list-style-type: none"> • La révision doit toucher tous les articles en mettant l'accent sur les textes relatifs à la soumission des terrains collectifs et des parcours dans une perspective de gestion durable ; les textes relatifs aux pénalités dans le domaine de la chasse, de défrichement, de coupe d'arbres et la révision des tarifs des menu produits, ... • La révision du code forestier doit aussi mettre l'accent sur les questions relatives aux soumissions au régime forestier (le cas du domaine public de l'état) et les terrains collectifs. • Les arrondissements doivent être impliqués dans la mise à jour du code forestier. • Qu'il faut agir d'une manière coordonnée et continue pour sensibiliser et impliquer les partenaires (les ministères tels que justice, domaine de l'état, intérieur, défense,...) dans tout le processus du programme forestier national. • Qu'il est utile de créer une cellule de contentieux.

Attentes du personnel dans les régions du statut particulier pour les forestiers et les auxiliaires	L'AF a l'obligation de mieux organiser le travail et d'améliorer ses conditions y compris en définissant les attributions du forestier, en garantissant l'hébergement quand il est indispensable et en accordant des indemnités spécifiques.	<ul style="list-style-type: none"> Le forestier est considéré comme un corps actif de la police judiciaire. Il faut lui renforcer cet aspect La protection des agents forestiers : les forestiers sont continuellement soumis à des risques La détermination des attributions : les forestiers travaillent sans définitions de mission. L'AF a l'obligation de mieux définir les attributions de chaque agent définir des indemnités et des avantages spécifiques
Recherche et développement	En ce qui concerne la recherche, le groupe : <ul style="list-style-type: none"> Met l'accent sur l'amélioration et la régénération des parcours, la lutte contre l'ensablement, l'utilisation des eaux usées et, l'amélioration des techniques d'utilisation des eaux non conventionnelles. Souligne l'importance du choix des espèces pour plantations forestières et amélioration des parcours ; de la création de semenciers, de la valorisation des produits forestiers non ligneux, de la promotion et le développement de l'arganier et acacia radiana, de la gestion des aires protégées et du reboisement. 	<p>Sur l'action recherche le groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> Met l'accent sur la régénération des espèces autochtones, la valorisation des sous-produits de l'élevage (peaux, laine et lait) qui est de nature à améliorer le niveau de vie des éleveurs, la productivité des PFNL.. Il souligne qu'il a plusieurs autres sujets qui pourront faire l'objet d'une discussion détaillée au niveau de chaque arrondissement.
Assainissement de la situation foncière des forêts	Sur le foncier, le groupe : <ul style="list-style-type: none"> Priorise le rétablissement des bornes du domaine forestier de l'Etat et l'assainissement des terrains boisés. Priorise la réalisation d'un recensement et de classification des terrains nécessitant un apurement foncier ou bornage. Exige la participation des régions dans l'élaboration du plan directeur d'assainissement de la situation foncière. 	<p>Sur le foncier, le groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> Propose la création d'un service responsable des problèmes fonciers dans chaque gouvernorat ou le cas échéant dans chaque structure régionale dans le cadre de la nouvelle réforme de l'AF Priorise le rétablissement des bornes du domaine forestier de l'Etat. Propose d'entrer en partenariat avec les commissions de gestions des parcours locaux et régionaux. Priorise l'établissement d'un plan directeur régional pour l'assainissement de la situation foncière
Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	Le groupe juge : <ul style="list-style-type: none"> Qu'il appartient à la région de formuler des idées de projets et de les présenter aux partenaires. Que la région doit s'impliquer dans le développement de projets à intérêt local et des projets intégrés dans le cadre d'une vision plus globale que le privé serait encourager à financer (L'état ne peut financer seul le secteur. il faut explorer d'autres sources de financement). Qu'il faut former le personnel dans les régions en mobilisation des ressources. Qu'il est important de lier les projets à l'activité socio-économique (besoin d'études socio-économiques et lien avec la gestion durable des ressources). Que les régions sont favorables à la création d'un Fonds qui ne peut qu'assurer la durabilité de financement des actions forestières et pastorales, à favoriser la rentabilité des projets et à encourager les partenaires à investir. 	<p>Le groupe juge :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qu'il faut impliquer les services régionaux dans le processus de définition des partenaires potentiels et la mobilisation des ressources financières ce qui nécessite des mesures d'accompagnements (formation et mise en place un cadre législatif). Qu'il faut mettre en place des mécanismes de mobilisation pour le fond spéciale pour le développement des forêts, des parcours et des nappes alfatières.
Code des investissements	Le groupe juge : <ul style="list-style-type: none"> Que les régions sont très favorables à la révision du Code des Investissements. 	<p>Le groupe juge :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qu'il faut inclure les régions comme zone prioritaire d'investissement pour encourager les investisseurs privés dans le domaine forestier et pastoral.

Programme 2: Optimisation de la contribution du secteur au développement socio-économique

Lacunes dans ce programme qui aurait dû être envisagées dans la stratégie	Le groupe exige : <ul style="list-style-type: none"> Qu'il est indispensable de faire une consultation sur le plan d'action régional impliquant tous les agents forestiers pour apporter des contributions. Que la stratégie définit le mode collaboration avec les conseils de gestion, les ONG, etc. 	<p>Le groupe juge qu'il y a des carences dans la stratégie en rapport à l'appui à l'organisation et au développement socio-économique des populations pour. Mais il considère qu'il faut entamer une réflexion plus approfondie au niveau de chaque région pour identifier toutes carences possibles.</p>
Appui à l'organisation et au développement socio-économique des populations (GDA, SMSA) autour de la cogestion des forêts aménagées dans les zones prioritaires	Le groupe juge que : <ul style="list-style-type: none"> Les principales contraintes sont d'ordre législatif (modalités de collaboration non claires : convention ou autre ; fonctionnel (absences de structures spécialisées) ; institutionnel (absence de comités de gestions et absence de structures représentatives / problème de conflit d'intérêts). L'approche d'organisation et au développement socio-économique des populations doit être participative : l'AF doit mettre en place des mesures d'accompagnement pour l'organisation des populations. les faire participer au plan d'aménagement. 	<p>Le groupe juge que :</p> <ul style="list-style-type: none"> La contrainte principale est en rapport avec les terrains collectifs Il faut renforcer le partenariat avec les conseils de gestion et les GDA.
Appui au développement des filières forestières et pastorales; notamment le liège, le bois et l'Alfa :	<ul style="list-style-type: none"> Les filières prioritaires sont l'alfa, le parcours, les produits de chasse. L'appui doit se faire à travers le soutien à la réalisation des études et d'encadrement des acteurs. L'AF a un rôle d'appui technique et financier. 	<ul style="list-style-type: none"> Les filières prioritaires sont l'alfa, les PFNL (PAM), ... L'appui à l'aménagement spécifique pour les PFNL et à la promotion des produits forestiers. L'appui à la formation et à la diffusion l'information (étude, brochure, ...).
Valorisation des ressources forestières et pastorales dans le domaine de l'économie verte	Le groupe juge que : <ul style="list-style-type: none"> Que dans le contexte de l'économie verte, les arrondissements doivent participer à l'identification des biens et services rendus par le secteur. Que les arrondissements attendent une meilleure information et formation pour la réalisation d'études pilotes, la mise en place de dispositifs de suivi et mise en place de réseaux de communication. 	<p>Le groupe juge que :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'arrondissement doit être familiarisé avec la notion de l'économie verte et ce pour avoir un rôle plus actif en vulgarisation et accompagnement. L'information et la formation sont pierres cornières de l'action de valorisation des ressources forestières et pastorales dans le domaine de l'économie verte.
Elaboration de banque de projets pour les forêts et parcours	Le groupe considère : <ul style="list-style-type: none"> Qu'afin d'assurer une bonne complémentarité entre les services locaux et centraux, il faut rétablir les bureaux d'études au sein des arrondissements qui seront capables de proposer des idées de projets répondant aux besoins au niveau local. Que les services centraux ont la responsabilité de créer et animer le réseau d'information, fournir les bases de données qui seront utilisées au niveau local, former le personnel (encadrement technique). Qu'il faut donner plus d'importance aux forestiers dans les régions et les faire participer aux congrès et manifestations internationaux. 	<p>Le groupe considère :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qu'il faut préparer des propositions des fiches de projets. Qu'il faut assurer une fluidité d'échange d'information et d'assurer une formation adéquate.
Développement du Partenariat Public-Privé et promotion de l'économie verte	Le groupe considère : <ul style="list-style-type: none"> Que pour le partenariat Public-Privé, les arrondissements doivent participer activement dans la sélection et l'évaluation des résultats des partenaires privés avec qui ils devront travailler. 	<p>Le groupe considère :</p> <ul style="list-style-type: none"> Que pour le développement du PPP et la promotion de l'économie verte il faut travailler sur la vulgarisation s des produits forestiers et de parcours et assurer une meilleure orientation des partenaires.

Valorisation des AP gérées et des paysages naturels par l'écotourisme et le tourisme naturel	<p>Le groupe considère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que les AP qui s'approprient bien à l'écotourisme sont les PN de Bou Hedma, Haddéj, Mghila, Orbata, Thelja, Tina, Gonna, Iles de Kineiss, BV Oued Gabes, etc... • Que pour mettre à niveau les AP le but d'encourager l'écotourisme, il faut élaborer des plans d'aménagement et de gestion. • Qu'il y a des contraintes législatives nécessitant la mise en application des textes et la définition des procédures. 	<p>Le groupe considère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que les AP et les paysages naturels dans les régions qui s'approprient à l'écotourisme sont relatifs pour chaque arrondissement. Cependant à titre indicatif, le groupe cite : les parcs naturels, les aires protégées, les sites archéologiques, l'écosystème alfatier, les écosystèmes sahariens, les oasis, etc. • Que les responsables des arrondissements doivent identifier, pour le plan d'action régional, les sites potentiels pour l'écotourisme, aménagement, mise en œuvre du plan de gestion. • Que les textes législatifs sont inadéquats.
Programme 3: Maintien et amélioration des fonctions et services environnementaux des ressources du secteur		
Conception du système de surveillance ou de veille pour la prévention et la protection des forêts contre les feux et la protection sanitaire	<p>Le groupe considère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que le plan d'action sanitaire doit refléter les nécessités locales. • Qu'il est primordial de faire recours à des vétérinaires, d'assurer la formation des forestiers. • Que le système doit permettre la conservation du patrimoine, le contrôle des dégâts et, l'intervention à temps (diagnostic précoce, prévention). • Qu'il utile de créer un centre régional de suivi et d'intervention renforcé par une unité vétérinaire mobile. 	<p>Le groupe considère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La DGF doit assurer la formation des techniciens forestiers en matière de veille sanitaire. • Viser la minimisation des dégâts par des interventions rapides des attaques parasitaires. • Mettre un système évolutif continuellement mis à jour sur la base des leçons apprises et des expériences des pays voisins.
Mise à niveau des infrastructures de prévention et de protection.	<p>Pour la mise à niveau des infrastructures de prévention et de protection, le groupe considère que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les priorités sont la réhabilitation des bâtiments appartenant à l'AF, l'amélioration des moyens de communication (accès), la création/entretien des tranchées, des postes vigies, des points d'eau et la formation continue du personnel technique et administratif. • Il est utile de penser à la création d'un centre régional de suivi et d'intervention avec une brigade mobile équipée de moyen nécessaire servant les arrondissements du Sud. • La complémentarité entre les arrondissements repose sur une stratégie d'approche ascendante. 	
Elaboration/révision et la mise en œuvre de nouveaux plans d'aménagement forestier sur une superficie de 320 000 ha	<ul style="list-style-type: none"> - La priorité est l'établissement de plans d'aménagement. - Le suivi des études et de validation des PV serait la responsabilité des services régionaux (l'arrondissement). - Le personnel régional a un rôle consultatif, partiellement décisionnel et exécutif. - La mise en œuvre des PV d'aménagement nécessite le renforcement des capacités par la formation et l'acquisition de moyens matériel. 	<p>Aucune proposition. Activité spécifique aux arrondissements du Nord et du Centre.</p>
Entretien des aménagements en cours sur: 307000 ha	<p>Le groupe considère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que la plupart des plans d'aménagement sont périmés. - Et que leur mise à jour, il faut fournir des moyens humains et matériels aux arrondissements forestiers. 	<p>Aucune proposition. Le Groupe juge que l'activité spécifique aux arrondissements du Nord et du Centre.</p>
Révision/élaboration et mise en œuvre de plans d'aménagement des nappes alfatières sur une superficie de 400.000 ha	<p>Le groupe considère que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les priorités sont l'aménagement des nappes non-aménagées et l'actualisation des PV d'aménagement périmés. - Les services régionaux ont un rôle de priorisation des actions. - Il faut renforcer les moyens matériels, humains (dont formation). 	<p>Aucune proposition. Le Groupe juge que l'activité est spécifique aux arrondissements du Centre.</p>

Création et aménagement de réserves naturelles dans les régions steppiques	<p>Pour le groupe cette tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessite une concertation avec les arrondissements. - Elle est faisable sous réserve de résoudre les problèmes fonciers. 	
Elaboration et mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion durable des AP	<p>Le groupe juge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'il est prioritaire de gérer d'une perspective holistique visant multiples objectifs dans le contexte de gestion de métapopulation des espèces sahélo-sahariennes animales (antilope, gazelles, autruches, outardes...) et végétales (acacia...). - Qu'il est utile de considérer une gestion transversale pour la résolution des questions de gestion d'animaux semi-captifs, d'ouverture de corridors ou de constitution de refuge. - Que les contraintes sont relatives aux moyens humains limités (nombre, compétence, efficacité), au foncier, aux insuffisances financières, aux aspects structurels et réglementaires 	<p>Le groupe propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De mettre l'accent sur Les AP décrétées. • Les priorités pour la région sont l'assainissement foncier, la délimitation des AP, le renforcement en moyens humains, matériels financiers et la formation du personnel.
Amélioration et suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées	<p>Pour le groupe les priorités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restructuration du système pour améliorer la bonne gestion des AP. • Etude et clarification des tâches qui incombent aux arrondissements et celles qui ne peuvent pas être efficacement maîtrisés par l'AF. • Etude de la rentabilité des réalisations. <p>Il considère que les outils de gestion des AP comprennent un renforcement des capacités et surtout la mise en place d'un PPP raisonné.</p>	<p>L'amélioration et le suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est relative à chaque région (élaboration de pan de gestion, révision et évaluation des plans de gestion, etc). • Dépend des mécanismes de cogestion des AP. • Et des capacités humaines, matérielles et de formation des arrondissements.
Fourniture de l'information, sensibilisation du public et amélioration de la communication autour des AP	<p>Le groupe juge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'il y a un manque total de communication autour des AP, auquel s'ajoute un manque de savoir-faire en matière de communication et de marketing. • Et le personnel des arrondissements doit être mis à niveau supporté par un réseau de communication connectant les niveaux central ou régional. 	<p>Le groupe souligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le besoin d'informations (manque de savoir-faire en matière de communication). • Le besoin de formation (même à l'étranger) pour améliorer les compétences du personnel.
Encouragement du PPP autour de l'investissement dans la valorisation des AP	<ul style="list-style-type: none"> - Les arrondissements doivent dotés d'une unité écologique qui sera responsable de coordonner et de gérer les différents aspects de valorisation : suivi/développement des activités écologiques, communication, vulgarisation et orientation, visites /activité (tourisme...). 	<p>Le rôle des arrondissements dans la mise en œuvre de cette action de la stratégie est un rôle de facilitateur et orientation.</p>
Gestion durable des ressources cynégétiques	<p>Le groupe considère que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La déficience principale concerne la brigade de chasse qu'il faut renforcer y compris par une formation adéquate. • La gestion durable des ressources cynégétiques dépend des moyens logistiques de leur pérennité. 	<p>Pour cette tâche, le groupe note :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le manque des spécialistes en gestion de la faune sauvage et en ressources cynégétiques. • Le manque d'inventaires et des recensements des espèces sauvages et cynégétiques. • Le manque de formation des techniciens en matière de recensement des espèces et de gestion des AP.

<p>Encouragement du PPP autour de la cogestion et l'investissement dans le domaine de la chasse et la promotion de la chasse touristique et du tourisme de vision</p>	<p>- Création d'un comité de gestion au sein de l'arrondissement centralisant les initiatives et les expertises des différentes parties prenantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et sensibilisation des partenaires privés et leur, orientation et promotion.
<p>Changement climatique, notamment la mise en place d'un système de Surveillance, Rapportage et Vérification pour les forêts et les parcours, basée sur l'IFPN, l'inventaire des GES et sur un Système National de Surveillance des Forêts</p>	<p>Changeant climatique, notamment la mise en place d'un système de Surveillance, Rapportage et Vérification pour les forêts et les parcours, basée sur l'IFPN, l'inventaire des GES et sur un Système National de Surveillance des Forêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'AF doit garantir la participation des arrondissements à la mise en œuvre du système de Surveillance des Forêts.
<p>Programme 4: Consolidation du couvert forestier et pastoral</p>		
<p>Etalissement d'un schéma directeur de reboisement forestier et de lutte contre l'ensablement</p>	<p>Pour le groupe la mise en œuvre de cette tâche dépend de l'ordre de priorité suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection des périmètres productifs, des agglomérations et des routes. • Reboisement des zones endommagées par les incendies, les coupes illicites ... • Fixation des dunes. • Protection des terrains marginaux (nus, dégradés...) en commençant par les régions où les conditions édaphiques sont les plus favorables pour l'agriculture. • Il considère que le rôle des régions dans la mise en œuvre de cette tâche est déterminant et que les capacités actuelles des arrondissements sont inadéquates (revoir la rentabilité des chantiers). 	<p>Pour le groupe note les priorités suivantes pour la mise en œuvre de cette tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les agglomérations, l'infrastructure, les périmètres irrigués, les oasis, la fixation des dunes côtières et le dégagement des sables piégés dans les villages et à côté des routes. • La participation active du personnel pour l'identification des sites à reboiser. • La sensibilisation de la population. • La programmation, l'exécution et suivi des travaux. • Le renforcement des capacités en matière de formation, des moyens humains et matériels.
<p>Reboisement forestier et plantations pastorales sur le domaine public et privé de l'état, domaine privé et collectif, agroforesterie et foresterie urbaine, plantations routières, protection des ouvrages hydrauliques, etc..</p>	<p>Pour le groupe, les priorités de la région en matière de reboisement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le reboisement sur domaine forestier de l'état. • Le reboisement sur terres collectives soumises au régime forestier • Le reboisement sur le domaine agricole privé ou collectif. <p>Cependant pour la mise en œuvre de cette tâche il y a des contraintes liées à l'assise foncière, aux conditions climatiques et au contexte social.</p>	<p>Pour le groupe, les priorités de la région en matière de reboisement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le reboisement sur le domaine routier. • Le reboisement sur le domaine collectif. • Cependant pour la mise en œuvre de cette tâche il y a des contraintes d'ordre foncier et social.
<p>Recherche-développement sur la régénération des forêts naturelles ; notamment de chêne liège et de pin d'Alep et l'amélioration de la productivité des forêts tunisiennes</p>	<p>- Les arrondissements doivent assurer une collaboration durable avec les instituts de recherche et fournir un soutien logistique et technique</p> <p>- Les sites et thèmes de recherche à identifier par chaque arrondissement.</p>	<p>Pour le groupe, les priorités de la région en matière de parcours sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les agglomérations, l'infrastructure, les périmètres irrigués, les oasis et la fixation des dunes côtières. • Dans cette tâche les arrondissements ont un rôle déterminant pour l'identification des sites d'intervention. • Cependant, les capacités actuelles des arrondissements sont inadéquates. • Les contraintes liées au reboisement sont la non disponibilité d'eau d'irrigation, la sécheresse répétée et les complications de la situation foncière.

<p>Elaboration d'un schéma directeur d'amélioration pastorale et de lutte contre la désertification</p>	<p>Pour le groupe, les priorités de la région en matière de parcours sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1. L'identification des écosystèmes les plus fragiles et les plus menacés. - 2. L'aménagement pastoral. - 3. La fixation des dunes. - 4. La gestion rationnelle de l'espace pastoral. <p>Dans cette tâche les arrondissements ont un rôle déterminant pour l'identification des sites d'intervention et la réalisation technique des reboisements et des plantations pastorales.</p> <p>Cependant, les capacités actuelles sont inadéquates dû au manque de personnel qualifié et de mauvaise gestion de budget.</p>	<p>Pour le groupe, les priorités de la région en matière de parcours sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les agglomérations, l'infrastructure, les périmètres irrigués, les oasis et la fixation des dunes côtières. • Dans cette tâche les arrondissements ont un rôle déterminant pour l'identification des sites d'intervention. • Cependant, les capacités actuelles des arrondissements sont inadéquates. • Les contraintes liées au reboisement sont la non disponibilité d'eau d'irrigation, la sécheresse répétée et les complications de la situation foncière.
<p>Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'amélioration pastorale sur les parcours collectifs</p>	<p>Pour le groupe, les priorités de la région en matière de parcours sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rétablissement des périmètres dégradés et des réserves. • La mise en œuvre des plans d'aménagement du parcours collectif • La révision du cadre réglementaire. <p>Cependant les capacités des arrondissements sont inadéquates aux exigences de cette tâche stratégique.</p>	<p>Pour le groupe, les priorités de la région en matière de parcours sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'établissement de plan d'action des parcours collectifs soumis au régime forestier. • L'apurement de la situation foncière. • L'établissement d'un plan d'actions pour la lutte contre l'ensablement. • Réhabilitation des pépinières.
<p>Elaboration et mise en œuvre d'un programme de lutte contre la désertification et la protection des infrastructures contre l'ensablement</p>	<p>Dans la stratégie de RD dans le domaine des parcours et des nappes alfatières, l'arrondissement est responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification des sites. • L'identification des thèmes de recherche. • La contribution aux travaux de recherche. • La valoriser / exploitation des résultats de recherche. • Les priorités de la région seraient les sites dégradés (sites où la régénération naturelle est absente ou en difficulté). 	<p>Les priorités d'un programme de lutte contre la désertification et la protection des infrastructures contre l'ensablement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les agglomérations, l'infrastructure, les périmètres irrigués, les oasis et la fixation des dunes côtières. • Cependant les capacités des arrondissements sont inadéquates aux exigences de cette tâche stratégique ce qui nécessite formation et renforcement des moyens humains et matériels.
<p>Recherche-développement sur la régénération et l'amélioration de la productivité des parcours et des nappes alfatières</p>	<p>Le groupe considère que le rôle des arrondissements pour la mise en œuvre de cette tâche stratégique est important surtout dans l'identification des sites et des thèmes de recherche et la contribution aux travaux de recherche.</p> <p>Les priorités de la région seraient les sites où la régénération est absente ou difficile à matérialiser et dans les zones où il y a des besoins croissants en UF.</p>	<p>Pour le groupe, les priorités de la région en matière de parcours sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'établissement de plan d'action des parcours collectifs soumis au régime forestier. • L'apurement de la situation foncière. • L'établissement d'un plan d'actions pour la lutte contre l'ensablement. • Réhabilitation des pépinières. <p>Les priorités d'un programme de lutte contre la désertification et la protection des infrastructures contre l'ensablement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les agglomérations, l'infrastructure, les périmètres irrigués, les oasis et la fixation des dunes côtières. • Cependant les capacités des arrondissements sont inadéquates aux exigences de cette tâche stratégique ce qui nécessite formation et renforcement des moyens humains et matériels. <p>Le groupe considère que le rôle des arrondissements pour la mise en œuvre de cette tâche stratégique est important surtout dans l'identification des sites et des thèmes de recherche et la contribution aux travaux de recherche.</p> <p>Les priorités de la région seraient les sites où la régénération est absente ou difficile à matérialiser et dans les zones où il y a des besoins croissants en UF.</p>

STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET DE GESTION DES FORÊTS ET DES PARCOURS

**III TROISIÈME PARTIE
LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL DES ARRONDISSEMENTS FORESTIERS**

Dans le cadre de la nouvelle stratégie forestière et pastorale 2015-2024, la Direction Générale des Forêts (DGF) a organisé, avec l'appui du projet PROFOR de la Banque Mondiale, une série d'ateliers régionaux pour les régions du Nord, du Centre et du Sud du pays afin d'initier la préparation des plans d'actions régionaux 2015-2024 des arrondissements des forêts. Ces ateliers avaient pour objectifs l'examen et la discussion des axes de la stratégie ; l'analyse du plan d'action national et le lancement de la préparation de plans d'action régionaux. Et visaient une plus grande cohérence et une meilleure complémentarité entre les plans d'actions des arrondissements concernés pour satisfaire les objectifs nationaux assignés au secteur des forêts et des parcours. Aussi, ces ateliers ont permis une certaine appropriation de la stratégie et de son plan d'actions par les responsables forestiers et la recherche d'une meilleure coordination avec les autres structures régionales de développement ; notamment celles impliquées dans le programme 6 du GBO : Reboisement et Protection des Terres Agricoles.

Le présent document est le Plan d'Action Régional établi suite à une coordination avec les autres structures régionales de développement ; notamment pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement et de gestion des forêts et des parcours 2015 - 2024. Il comprend les activités à mener pour opérer à une gestion durable des forêts et parcours. Ce document offre ainsi aux acteurs et partenaires, une feuille de route devant guider leurs interventions de 2015 à 2024.

Elaboré d'une manière participative et selon une approche basée sur les résultats, le Plan d'Action régional, qui couvre la période 2015 -2024, apporte des réponses concrètes aux problématiques identifiées et aux recommandations proposées par les chefs d'arrondissements forestiers et les partenaires du secteur forestier et pastoral. Il vise en outre à opérationnaliser la vision stratégique adoptée : **«Les ressources forestières et pastorales de la Tunisie soient étendues, restaurées et gérées activement et efficacement dans le long terme moyennant la bonne gouvernance de tous les biens, services et valeurs qu'elles recèlent, dans l'intérêt (i) du bien-être socio-économique des populations concernées et de l'économie nationale, (ii) de la conservation de la biodiversité (écosystèmes, habitats, espèces, ressources génétiques, etc.), la lutte contre la dégradation des terres et l'atténuation des effets des changements climatiques».**

Les problématiques soulevées lors des consultations régionales concernent en particulier, les aspects : législatif, institutionnel, foncier, capacités des intervenants, mission de l'administration forestière, social, environnemental, technique, partenariat, ...

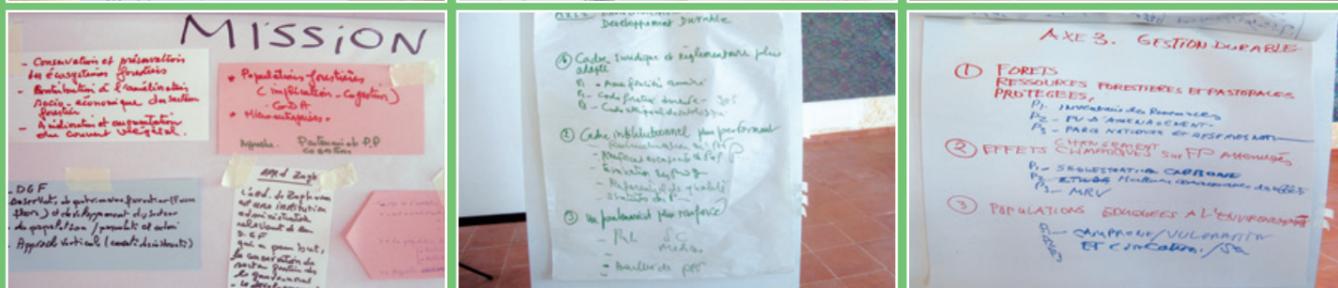
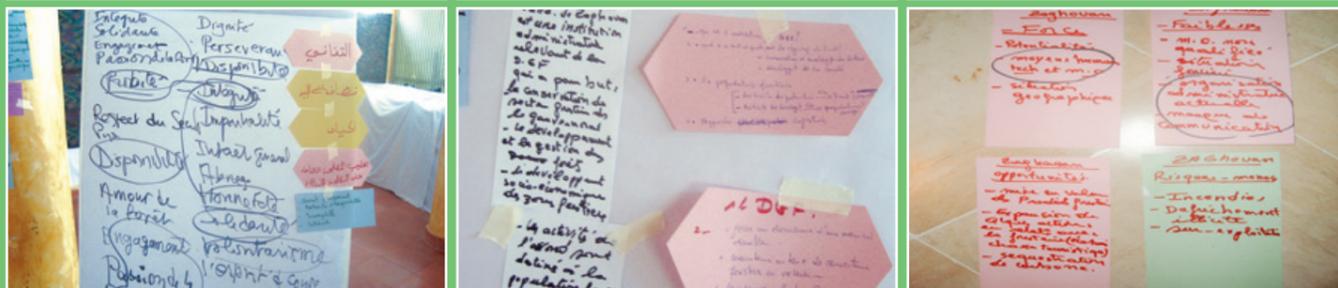
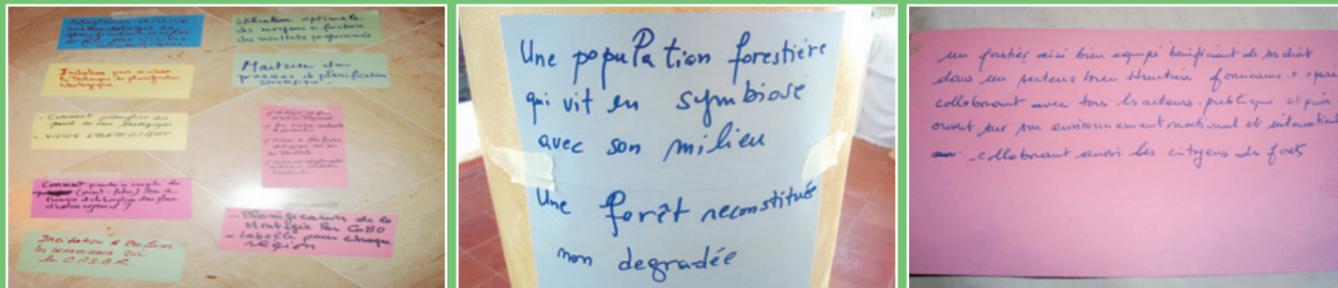
Les réponses proposées par le Plan visent à opérer des changements positifs au niveau des écosystèmes forestiers et pastoraux, la population locale, les intervenants, le secteur public et privé,

Un plan d'action régional est élaboré pour les 26 arrondissements, ensuite nous avons identifié les spécificités et priorités de chaque arrondissement.

Les quatre (4) résultats fixés sont alignés aux axes stratégiques tels que retenus dans le document de la vision. Il s'agit de :

- Axe I : Créer un environnement favorable au développement durable des forêts et des parcours.
- Axe II : Assurer une valorisation durable des ressources forestières et pastorales qui soit en synergie avec les politiques et priorités de développement économique et social.
- Axe III : Instaurer une gestion durable des forêts et des parcours qui soit en harmonie avec les politiques environnementales.
- Axe IV : Consolider et améliorer le couvert forestier et pastoral.

Ces quatre résultats ont été déclinés en 4 programmes, 18 sous programmes et 56 activités.



Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et des Parcours 2015 - 2024

Plan d'action régional

Axe 1 : Créer un environnement favorable au développement durable des forêts et des parcours	Indicateurs												Sources d'information	Responsable d'exécution	
Impact (Objectif 1): Adaptation du cadre institutionnel et juridique du secteur et renforcement de ses capacités visant une gestion durable des ressources forestières et pastorales et favorisant une contribution accrue du secteur forestier et pastoral dans l'économie nationale et dans le bien-être de la société.	Indicateurs												Sources d'information	Responsable d'exécution	
Effet (Programme 1) : Administration forestière restructurée et ses capacités renforcées pour assurer une gestion durable des ressources forestières et pastorales.															
Produit (SP 1.1): Réforme de l'Administration forestière															
Activités	2015	16	17	18	19	20	21	22	23	24					
1. Participation à l'étude et la mise en œuvre de l'activité 1.1.1 relative à la restructuration de l'administration forestière au niveau national et régional	•••••	•••••	•••••										- Nombre de réunions/ateliers où les forestiers de l'arrondissement forestier (AF) ont participé sur la restructuration - Plans pluriannuels de travail et budget par objectif au niveau de la région établi.	- Rappports de réunions/ateliers. - Nouveaux organigrammes de l'AF au niveau central et régional.	DGF, AF
2. Participation à l'activité 1.1.2 concernant le projet de Refonte du code forestier	•••••												- Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/a été consulté sur la révision code forestier. - Nombre d'articles proposé par l'AF pour révision et révisés.	- Rappports de réunions/ateliers. - Nouveau code forestier adapté au contexte de l'AF.	DGF, AF
SP 1.2: Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière															
1. Participation à la mise en œuvre de l'activité 1.2.1 relative à la création d'un processus de gestion et de valorisation des connaissances et des données forestières et pastorales, y compris la planification et le suivi-évaluation (Etude et mise en œuvre)	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	- Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/été consulté sur la création d'un processus de gestion & de valorisation des connaissances et des données forestières & pastorales. - Rappports annuel de suivi de la mise en œuvre de la stratégie au niveau de l'AF - Rappports périodiques sur l'état des écosystèmes forestiers et pastoraux. - Nombre d'acteurs et partenaires accédant à l'information dans le Gouvernorat.	- Rappports de réunions/ateliers. - Système gestion/valorisation des connaissances et des données forestières et pastorales.	DGF, AF

2. Participation à la mise en œuvre de l'activité 1.2.2 relative à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines notamment par la définition des besoins de la région	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	- Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/été consulté sur l'élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines. - Plan de développement des ressources humaines. - Nombre de personnels formés.	- Rappports de réunions/ateliers. - Matériel de formation.	DGF, AF
3. Participation à la mise en œuvre de l'activité 1.2.3 relative à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication tenant compte des spécificités de la région	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	- Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/été consulté sur l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication. - Nombre de parties prenantes concertées - Stratégie de communication. - Plan d'action de la stratégie ressortissant les exigences de la région.	- Rappports de réunions/ateliers. - Document de la stratégie de communication.	DGF, AF
4. Participation à la mise en œuvre de l'activité 1.2.4 relative à la conception et à la mise en place d'un réseau national sur le développement du secteur forestier et pastoral impliquant les forestiers dans les régions	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	- Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/été consulté sur la conception et à la mise en place d'un réseau national sur le développement du secteur forestier et pastoral. - Réseau national opérationnel sur le développement du secteur forestier et pastoral impliquant les forestiers au niveau régional.	- Rappports de réunions/ateliers - Rapport définissant la structure et le mode de fonctionnement du réseau.	DGF, AF
SP 1.3 : consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral															
1. Participation à la mise en œuvre de l'activité 1.3.1 relative à l'étude des structures et des spécificités des écosystèmes forestiers et pastoraux : Etablissement d'un zonage écologique du territoire de la région pour un zonage écologique national	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	- Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/été consulté sur l'étude des structures et des spécificités des écosystèmes forestiers et pastoraux. - Rappports d'études.	- Rappports de réunions/ateliers - Rappports d'étude des écosystèmes forestiers et pastoraux.	DGF, AF
2. Participation à la mise en œuvre de l'activité 1.3.2 relative à la consolidation et la mise à niveau du processus de l'inventaire forestier et pastoral national	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	- Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/été consulté sur le développement méthodologique pour l'inventaire national forestier et pastoral. - Rapport d'inventaire national forestier et pastoral reflétant les ressources forestières et pastorales dans la région.	- Rappports de réunions/ateliers. - Rapport de l'inventaire national forestier et pastoral.	DGF, AF

SP 1.4 : Recherche -Développement	
1. Participation à l'appui à la recherche (activité 1.4.1) sur la régénération et amélioration de la productivité des forêts	<p>-Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/été consulté sur les thèmes de recherche forestière.</p> <p>-Fiches signalétiques par thème de recherche établies.</p> <p>-Nombre de publications de recherches effectué pouvant bénéficier les forêts et les parcours dans la région.</p>
2. Participation à l'appui à la recherche : Régénération et amélioration de la productivité des parcours et des nappes allatères et la résilience des écosystèmes pastoraux	<p>-Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/été consulté sur les thèmes de recherche pastorale et nappes d'alfa.</p> <p>-Fiches signalétiques par thème de recherche établies.</p> <p>Nombre de publications de recherches effectué pouvant bénéficier les forêts et les parcours dans la région.</p>
3. Participation à l'appui à la recherche : Economie de l'exploitation des zones montagneuses et forestières	<p>-Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/été consulté sur les thèmes de recherche en économie de l'exploitation des zones montagneuses et forestières.</p> <p>-Fiches signalétiques par thème de recherche établies.</p> <p>Nombre de publications de recherches effectué pouvant bénéficier les forêts et les parcours dans la région.</p>
4. Participation à l'appui à la recherche : Economie de l'exploitation pastorale	<p>-Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/été consulté sur les thèmes de recherche en économie de l'exploitation des parcours.</p> <p>-Fiches signalétiques par thème de recherche établies.</p> <p>Nombre de publications de recherches effectué pouvant bénéficier les forêts et les parcours dans la région.</p>

5. Participation à l'appui à la recherche (activité 1.4.5) sur le développement des techniques et méthodes de valorisation des produits forestiers (bois et PFNL), d'amélioration de leur productivité et de recherche de nouvelles formes de valorisation	<p>-Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/été consulté sur les techniques et méthodes de valorisation des produits forestiers.</p> <p>-Nombre de publications de recherches sur les techniques et méthodes de valorisation des produits forestiers.</p> <p>- Valeur économique du bois-énergie et des PFNL exploités et exploitables.</p>
SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	
1. Participation à la mise en œuvre de l'activité 1.5.1 relative à la création d'un mécanisme national de financement du secteur forestier et pastoral (Etude et mise en œuvre)	<p>-Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/été consulté sur la création d'un mécanisme de financement du développement forestier et pastoral.</p> <p>- Rapport de création d'un mécanisme de financement du secteur forestier et pastoral.</p> <p>- Nombre de projets forestiers financés dans la région.</p> <p>- Nombre total d'emplois créés dans le cadre des projets dans la région.</p>
2. Participation à la mise en œuvre de l'activité 1.5.1 relative à la révision du code des investissements dans le secteur agricole en tenant compte des spécificités de la région	<p>-Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/été consulté sur la révision du code des investissements dans le secteur agricole.</p> <p>- Rapport concernant la révision du code des investissements dans le secteur agricole.</p> <p>- Nombre total des bénéficiaires.</p>
SP 1.6: Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts	
1. Participation à la mise en œuvre de l'activité 1.5.1 relative à l'élaboration d'un plan d'assainissement/apurement de la situation foncière selon la spécificité de la région	<p>-Nombre de réunions/ateliers où le personnel de l'AF a participé/été consulté sur l'élaboration d'un plan d'assainissement/apurement de la situation foncière.</p> <p>- Rapport sur l'élaboration d'un plan d'assainissement/apurement de la situation foncière.</p>

<p>3. Mise en œuvre du sous-programme de développement socio-économique dans les zones pastorales prioritaires relevant de l'arrondissement forestier</p>	<p>•••••</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de zones pastorales prioritaires objets de développement. - Superficies des parcours aménagées et cogérées avec les populations locales dans la région. - Nombre total de bénéficiaires (populations locales) dans la région. - Nombre d'emplois créés. - Nombre d'organisations socioprofessionnelles créées (GDA, SMSA) et opérationnelles. - Rapport de mise en œuvre du sous-programme dans les zones pastorales prioritaires. 	<p>- Rapports relatifs à la mise en œuvre du sous-programme dans les zones pastorales prioritaires.</p>	<p>DGF, AF</p>
<p>SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières</p>				
<p>1. Elaboration d'un schéma directeur de développement socio-économique des nappes alfatières prioritaires</p>	<p>•••••</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions avec les acteurs du secteur alfatière dans la région. - Identification des nappes et zones alfatières prioritaires. - Schéma directeur de développement socio-économique des zones alfatières prioritaires dans la région. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de réunions avec les acteurs. - Documents relatifs au schéma directeur de développement socio-économique des zones alfatières dans la région. 	<p>DGF, AF</p>
<p>2. Préparation de documents de projets opérationnels pour la mise en œuvre du sous-programme dans les nappes alfatières prioritaires</p>	<p>•••••</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de consultations sur le développement de projets opérationnels pour la mise en œuvre du sous-programme dans les zones alfatières prioritaires. - Documents de projets pour la mise en œuvre du sous-programme dans les zones alfatières prioritaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents relatifs aux projets pour la mise en œuvre du sous-programme dans les zones alfatières prioritaires. 	<p>DGF, AF</p>

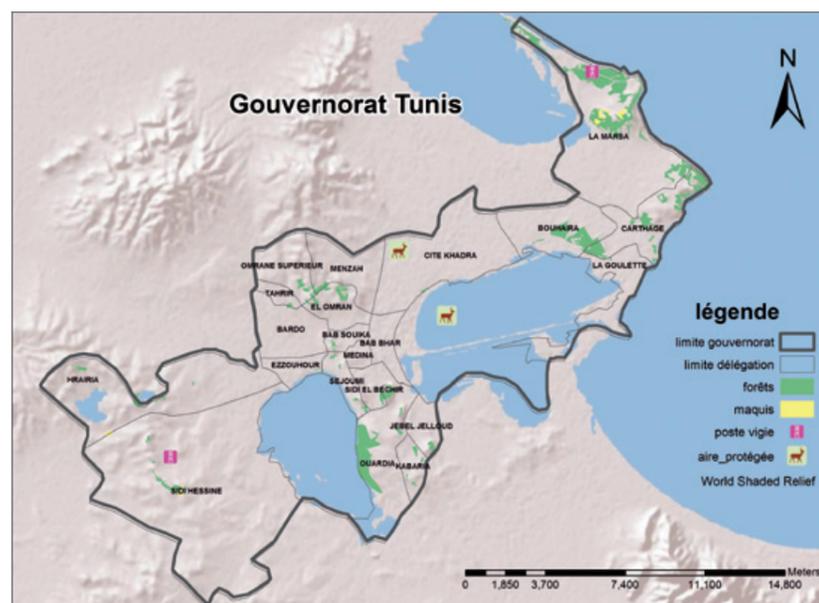
<p>3. Mise en œuvre du sous-programme dans les zones alfatières prioritaires relevant de l'arrondissement forestier</p>	<p>•••••</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de zones alfatières prioritaires objets de développement. - Superficies des nappes d'Alfa aménagées et cogérées avec les populations locales dans la région. - Nombre total de bénéficiaires (populations locales) dans la région. - Nombre d'emplois créés - Nombre d'organisations socioprofessionnelles créées (GDA, SMSA) et opérationnelles. - Rapport de mise en œuvre du sous-programme dans les zones alfatières prioritaires. 	<p>- Rapports relatifs à la mise en œuvre du sous-programme dans les zones alfatières prioritaires.</p>	<p>DGF, AF</p>
<p>SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales</p>				
<p>1. Participation à la mise en œuvre de l'activité 1.4.1 relative à la consolidation du plan de développement et de valorisation des PFNL</p>	<p>•••••</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de consultations sur la consolidation du plan de développement et de valorisation des PFNL. - Nombre de projets identifiés et appuyés dans la région. - Nombre d'études complémentaires, élaborées dans la région. - Nombre de microentreprises créées dans la région. - Rapports relatifs à la consolidation du plan de développement et de valorisation des PFNL. 	<p>- Rapports relatifs à la consolidation du plan de développement et de valorisation des PFNL.</p>	<p>DGF, AF</p>
<p>2. Participation à la mise en œuvre de l'activité 1.4.2 relative à l'appui au développement des filières forestières et pastorales (Bois et PFNL)</p>	<p>•••••</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de consultations sur l'appui au développement des filières forestières et pastorales (Bois et PFNL). - Nombre de personnes formées pour la région. - Nombre de bénéficiaires (% des femmes et des jeunes) dans la région. - Nombre d'emplois créés dans la région - Rapports relatifs à l'appui au développement des filières forestières et pastorales (Bois et PFNL). 	<p>- Rapports relatifs à l'appui au développement des filières forestières et pastorales (Bois et PFNL).</p>	<p>DGF, AF</p>

SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières										
1. Participation à la mise en œuvre de l'activité 1.5.1 relative à l'étude d'identification et d'évaluation des opportunités de valorisation des produits forestiers et pastoraux dans le domaine de l'économie verte dans la région	••••••••••••••••••••								-Nombre de consultations sur l'étude d'identification et d'évaluation des opportunités de valorisation des produits forestiers et pastoraux dans le domaine de l'économie verte. -Nombre de projets identifiés et évalués dans le cadre du développement de l'économie verte dans la région. -Rapports relatifs à l'étude d'identification et d'évaluation des opportunités de valorisation des produits forestiers et pastoraux dans le domaine de l'économie verte.	DGF, AF
	••••••••••••••••••••								-Nombre de consultations sur l'étude d'identification et d'évaluation des opportunités de valorisation des AP gérées et des paysages naturels urbains et périurbains par l'écotourisme et le tourisme naturel. -Nombre de projets identifiés et évalués dans le cadre de la valorisation des AP gérées dans la région. -Rapports relatifs à l'étude d'identification et d'évaluation des AP gérées et des paysages naturels urbains et périurbains par l'écotourisme et le tourisme naturel.	DGF, AF
	••								-Nombre de consultations sur l'actualisation de la liste et des dossiers concessions forestières envisageables dans la région. -Nombre de projets identifiés et évalués dans le cadre de l'octroi de concessions forestières dans la région. -Nombre total des projets identifiés et évalués. -Nombre total d'emplois créés. -Rapports relatifs à l'actualisation de la liste et des dossiers des concessions forestières envisageables dans la région.	DGF, AF
3. Participation à la mise en œuvre de l'activité 1.5.3 relative à l'actualisation de la liste et des dossiers des concessions forestières envisageables dans la région 4. Elaboration d'une banque de projets 5. Appui/accompagnement de la mise en œuvre des opportunités retenues										

Axe 3 : Instauration une gestion durable des forêts et des parcours qui soit en harmonie avec les politiques environnementales										
Impact (Objectif 3) : Maintien et amélioration des fonctions et services environnementaux des ressources du secteur visant la satisfaction des besoins accrus de la société.										
Effet (Programme 3) : Les fonctions et services environnementaux des ressources maintenus et améliorés.										
Produits (SP 3.1) : Protection des ressources forestières 1. Mise à niveau des infrastructures et équipement de protection des forêts contre les feux et les parasites dans la région	••••••••••••••••••••								- Liste des infrastructures réhabilitées et mises à niveau. - Liste des équipements de protection acquis et mis à niveau. - Effectifs des personnels formés. - Nombre (annuel) d'incendies de forêts enregistré. - Superficie totale (annuelle) détruite par les incendies.	DGF, AF
	••••••••••~••••••••••								- Nombre de consultations sur la conception et mise en place d'un système de surveillance des forêts. - Rapports relatifs à la conception et mise en place d'un système de surveillance des forêts. - Rapports périodiques sur l'état sanitaire des forêts.	DGF, AF
SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfarières 1. Elaboration et mise en œuvre de nouveaux plans d'aménagement forestier / Révision des aménagements forestiers	••••••~••••••••••								- Nombre de nouveaux plans d'aménagement forestier développés et de plans d'aménagement forestier existants révisés. - Taux des forêts aménagées.	DGF, AF
2. Entretien des aménagements (mise en œuvre des PV en vigueur) dans la région	••••••~••••••••••								- Superficie couverte par l'entretien des aménagements. - Suivi des réalisations physiques de l'AF.	DGF, AF

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE TUNIS

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



Décret N° 2005-1409 du 05 Mai 2005 fixant l'organisation spécifique du CRDA de Tunis

L'arrondissement est chargé de la préparation des plans de reboisement et de leur exécution et de l'élaboration des programmes de création des espaces verts, de la production des plants forestiers, sylvo-pastoraux et ornementaux en pépinière, de la protection du domaine forestier de l'état, de la conservation de la flore et la faune sauvage, ainsi que du contrôle de l'exercice de la chasse.

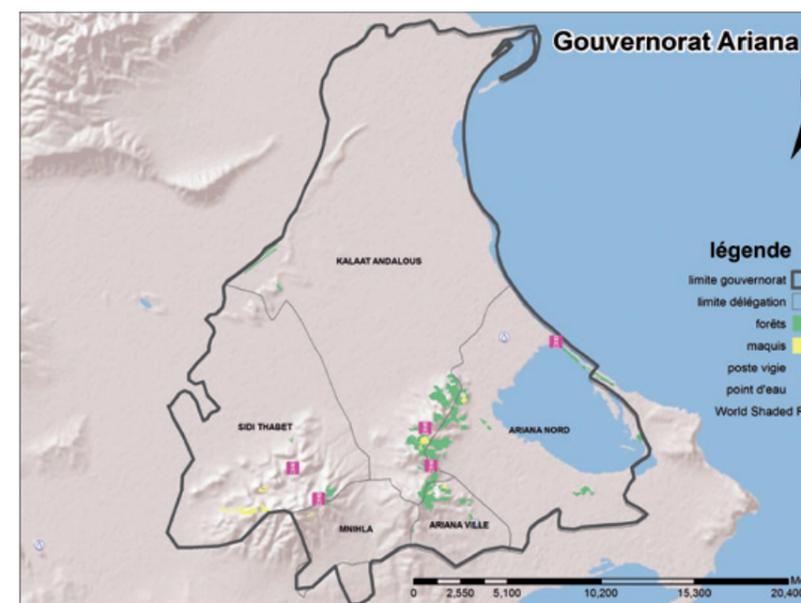
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 1 882 ha	SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :	SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
<ul style="list-style-type: none"> forêts urbaines et périurbaines forêt à majorité privée, assise foncière non claire agression des milieux naturels (extension urbaines, décharges, zones humides dégradées, ...) 	SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
Potentialités : récréation, protection et biodiversité	SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :	SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière	SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts	SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière	SP 3.1 : Protection des ressources forestières
SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral	SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
SP 1.4 : Recherche-Développement	SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier
	SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE L'ARIANA

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



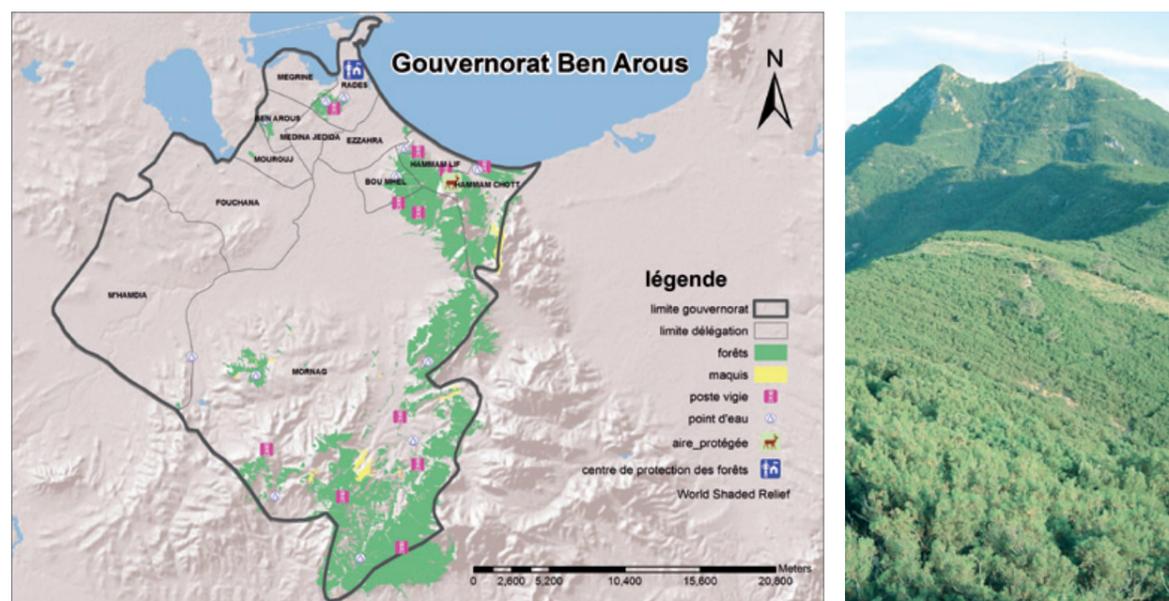
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 3 501 ha	SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral
Parcours : 1 033 ha	SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :	SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
<ul style="list-style-type: none"> Forêts urbaines et périurbaines Forêts privées Peu productives 	SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
Importance des zones humides	SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
Potentialités : Récréation, extension du DF par le transfert des forêts privées de l'Etat, usage des eaux usées traitées, brises vents, PPP, ...	SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :	SP 3.1 : Protection des ressources forestières
SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts	SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière	SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière	SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
SP 1.4 : Recherche-Développement	SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier
	SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DU BEN AROUS

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



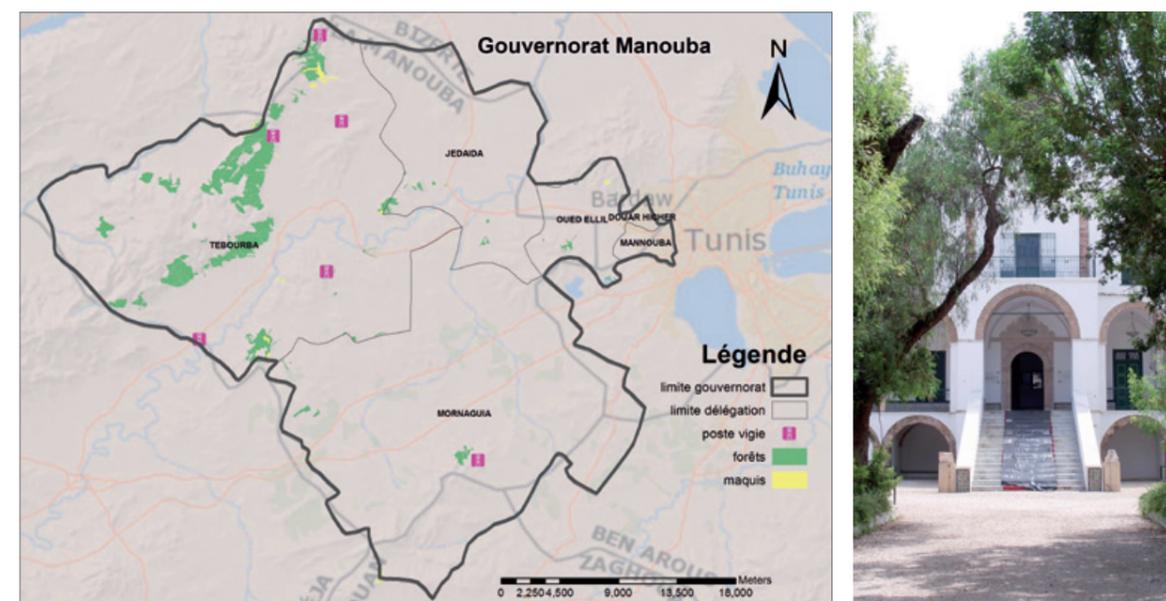
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 22 563 ha	SP 1.4 : Recherche-Développement
Parcours : 6350 ha	SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :	SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
• forêts urbaines et périurbaines	SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
• forêt privée, assise foncière non claire	SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
• agression des milieux naturels (extension urbaines, décharges, zones humides dégradées, ...)	SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
• importante fréquentation des milieux forestiers	SP 3.1 : Protection des ressources forestières
Potentialités : biodiversité, écotourisme et récréation	SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :	SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière	SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts	SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier
SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière	SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification
SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral	

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE MANNOUBA

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



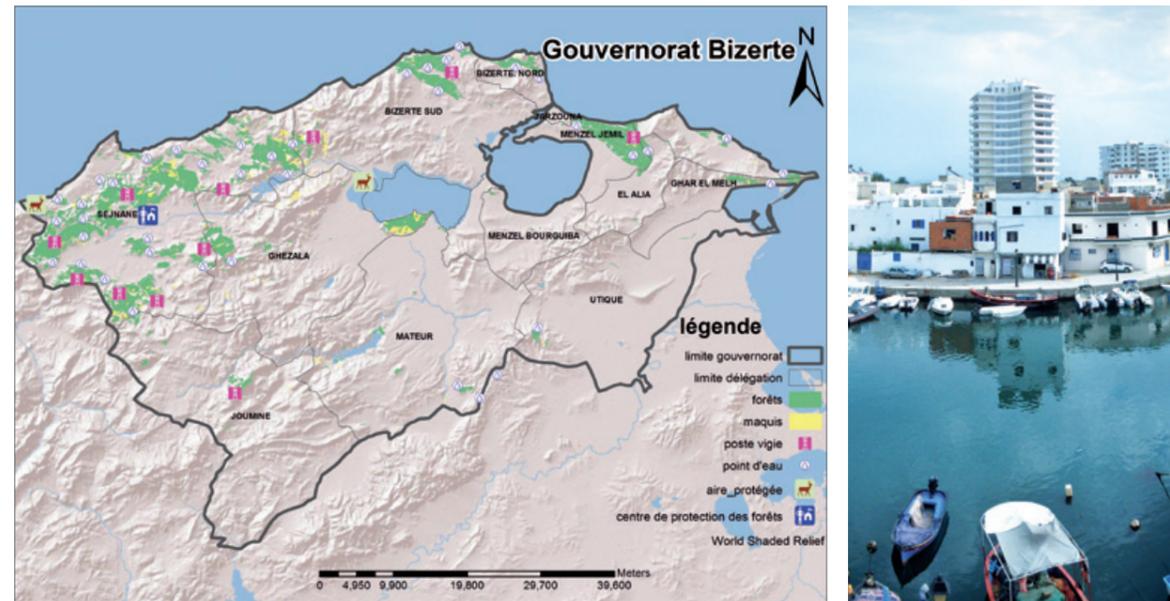
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 5 750 ha	de révision de l'inventaire forestier et pastoral
Maquis : 4 500 ha	SP 2.1: Développement socio-économique des zones forestières
Parcours : 2 500 ha	SP 2.5: Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :	SP 2.4: Valorisation des ressources forestières et pastorales
• assiette foncière confuse,	SP 2.2: Développement socio-économique des zones pastorales
• conflit avec les propriétaires des forêts privées,	SP 2.3: Développement socio-économique des nappes alfatières
• forte pression humaine sur la faune chassable	SP 3.1: Protection des ressources forestières
Potentialités : protection des terres agricoles et des ressources hydriques, écotourisme, biodiversités,	SP 3.2: Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :	SP 3.4: Conservation et valorisation de la faune sauvage
SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière	SP 3.3: Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
SP 1.6: Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts	SP 3.5: Atténuation des effets des CC
SP 1.5: Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	SP 4.1: Amélioration du couvert forestier
SP 1.2: Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière	SP 4.2: Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification
SP 1.4: Recherche-Développement	
SP 1.3: Consolidation du processus d'élaboration et	

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE BIZERTE

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



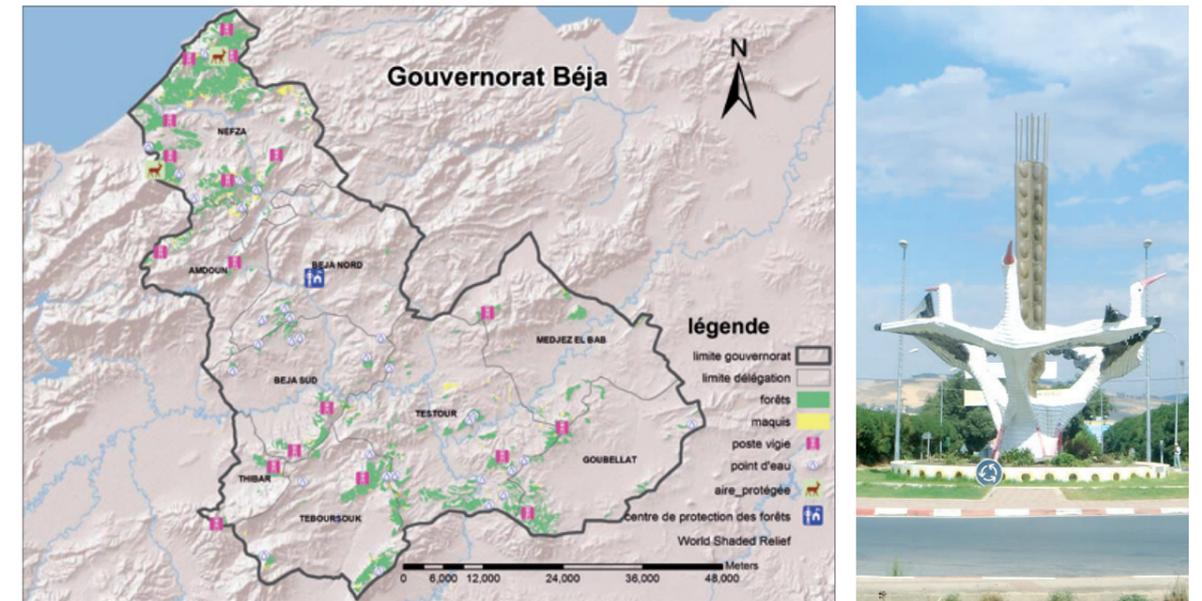
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 108 022 ha	SP 1.4 : Recherche-Développement
Parcours : 18 953 ha	SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral
Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :	SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
• situation foncière non assainie,	SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
• plan d'aménagement absent / non actualisés,	SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
• pression humaine sur la ressource, forte demande d'emploi	SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
• importance des délits, des incendies, ...	SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
• faible rendement des chantiers forestiers	SP 3.1 : Protection des ressources forestières
Potentialités : diversité des paysages, forte potentialités de reboisement en terre privée, richesse des PFNL, forte possibilités de mobilisation de bois en cas d'exécution des travaux sylvicoles, mise en valeur des clairières et des terres privées à vocation forestière,	SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :	SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière	SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts	SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier
SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière	SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE BEJA

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



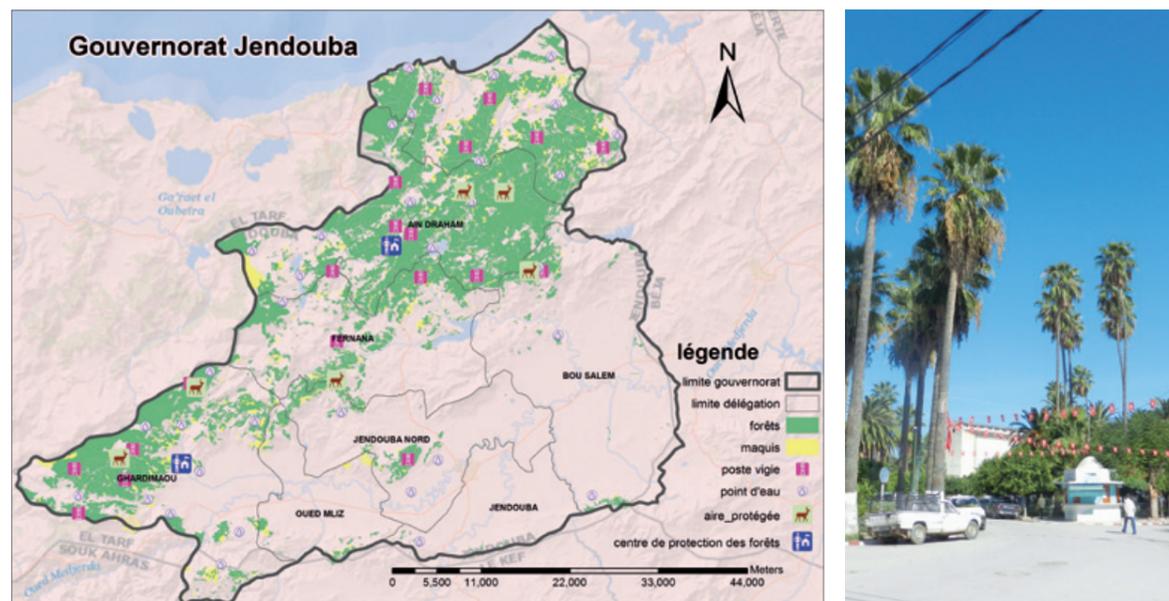
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 111 000 ha	SP 1.4 : Recherche-Développement
- forêts naturelles : 14 200 ha	SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral
- forêts artificielles : 33 000 ha	SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
- maquis, garrigues et clairières : 63 800 ha	SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :	SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
• pression humaine sur la ressource, forte demande d'emploi	SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
• importance des délits, des incendies, ...	SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
• faible rendement des chantiers forestiers	SP 3.1 : Protection des ressources forestières
• problème foncier,	SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
• faible implication du secteur privé,	SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
Potentialités : biodiversité, production et valorisation des bois et des PFNL, emploi vert, écotourisme, PPP, ...	SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :	SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière	SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier
SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts	SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification
SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	
SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière	

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE JENDOUBA

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

<p>Forêts : 56 018 ha</p> <p>Parcours, y compris maquis et clairières : 4 100 ha</p> <p>Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 76% des forêts non immatriculées, • Espace multifonctionnel de production, protection et récréation, • Espace riche mais fragile, • Densité élevée de population forestière délits, incendies, ..., • Faible mobilisation du potentiel <p>Potentialités : Existence d'un potentiel naturel diversifié, un savoir faire local non négligeable, paysages naturels favorables pour le développement de l'écotourisme, marché des produits d'origine biologique croissant, production importante en PFNL, protection des ressources hydriques, ...</p> <p>Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :</p> <p>SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière</p> <p>SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts</p> <p>SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur</p>	<p>SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière</p> <p>SP 1.4 : Recherche-Développement</p> <p>SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral</p> <p>SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières</p> <p>SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales</p> <p>SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales</p> <p>SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières</p> <p>SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières</p> <p>SP 3.1 : Protection des ressources forestières</p> <p>SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières</p> <p>SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité</p> <p>SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage</p> <p>SP 3.5 : Atténuation des effets des CC</p> <p>SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier</p> <p>SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification</p>
---	--

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE AIN DRAHAM

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



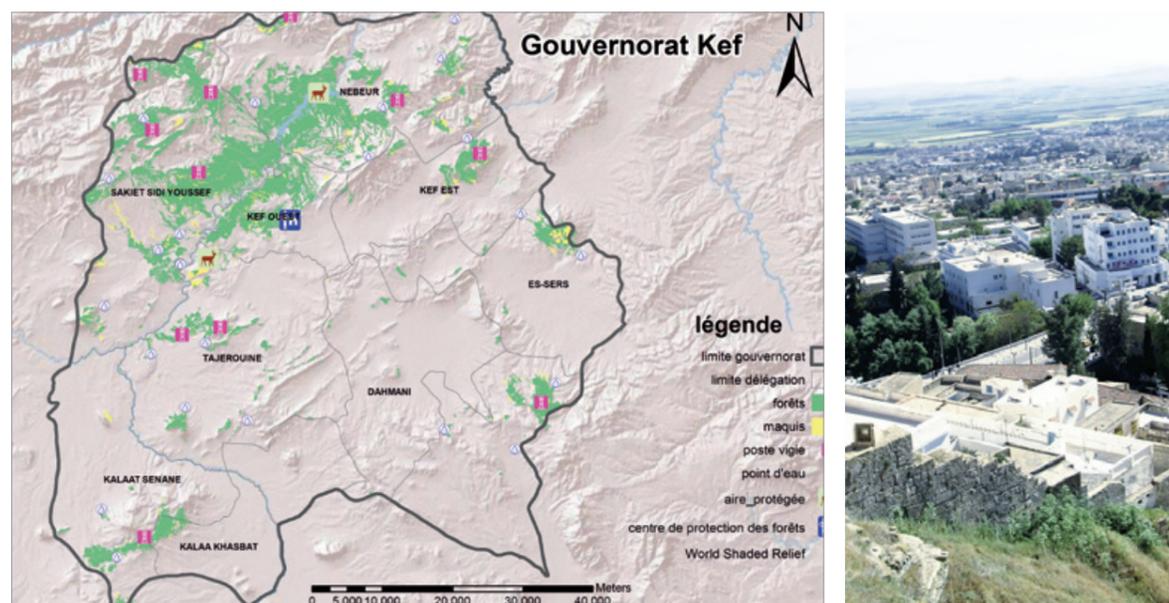
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

<p>Forêts : 64 000 ha</p> <p>Parcours, y compris maquis et clairières : 5000</p> <p>Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une forêt de montagne à base essentiellement de chêne liège • Un climat favorable • Relief accidenté • Assise foncière confuse. • Pression humaine, délit, incendies, • Sous exploitation du liège et du bois, <p>Potentialités : Existence d'un potentiel naturel diversifié, un savoir faire local non négligeable, paysages naturels favorables pour le développement de l'écotourisme, marché des produits d'origine biologique croissant, production importante en PFNL, protection des ressources hydriques, ...</p> <p>Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :</p> <p>SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière</p> <p>SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts</p> <p>SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur</p>	<p>SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière</p> <p>SP 1.4 : Recherche-Développement</p> <p>SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral</p> <p>SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières</p> <p>SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales</p> <p>SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales</p> <p>SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières</p> <p>SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières</p> <p>SP 3.1 : Protection des ressources forestières</p> <p>SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières</p> <p>SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité</p> <p>SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage</p> <p>SP 3.5 : Atténuation des effets des CC</p> <p>SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier</p> <p>SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification</p>
--	--

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DU KEF

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



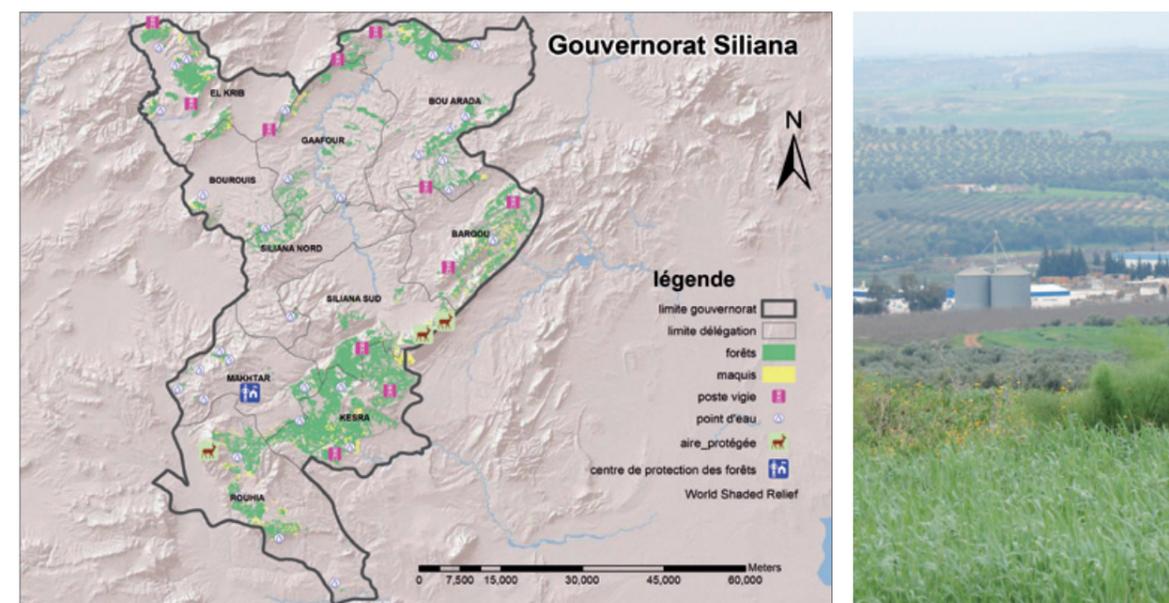
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

<p>Forêts : 148 353 ha</p> <p>Parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Naturel : 117 000 ha - Amélioré : 10 000 ha - Collectif : 17 969 <p>Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible revenu de la population forestière • Cheptel important avec un déficit du bilan fourrager • Forêt dégradée sur une superficie de 34000 ha • Importance des phénomènes érosifs et des incendies • Relief très accidenté et conditions climatiques difficiles <p>Potentialités : production, récréation, biodiversité, emploi, ...</p> <p>Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :</p> <p>SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière</p> <p>SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts</p> <p>SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur</p>	<p>SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière</p> <p>SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral</p> <p>SP 1.4 : Recherche-Développement</p> <p>SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières</p> <p>SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales</p> <p>SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales</p> <p>SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières</p> <p>SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières</p> <p>SP 3.1 : Protection des ressources forestières</p> <p>SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage</p> <p>SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières</p> <p>SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité</p> <p>SP 3.5 : Atténuation des effets des CC</p> <p>SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier</p> <p>SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification</p>
---	--

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE SILIANA

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



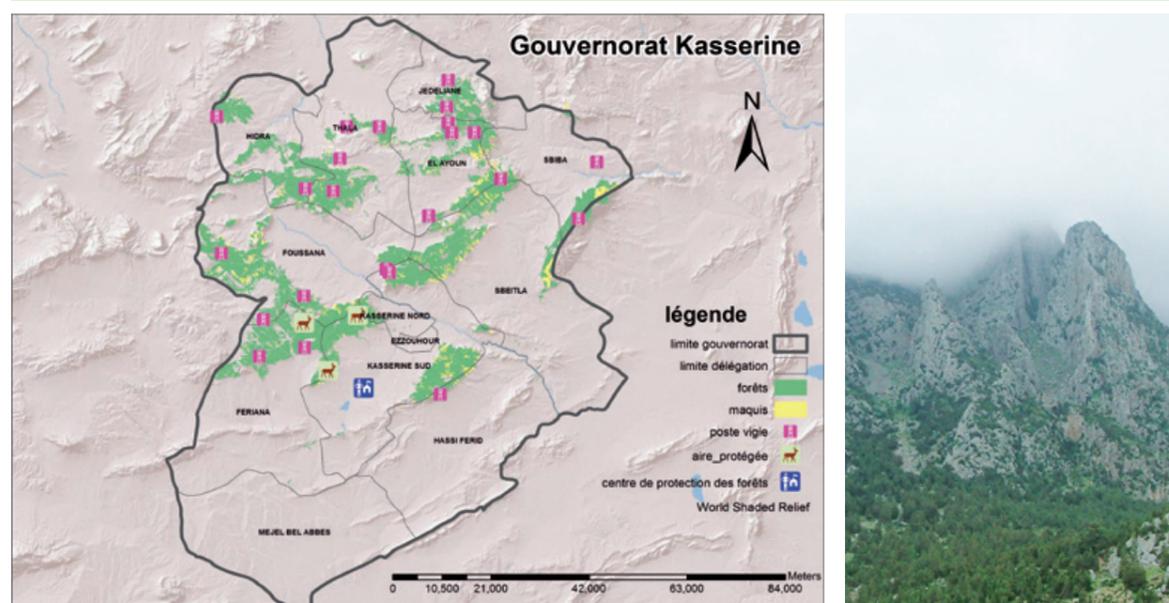
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

<p>Forêts : 75 800 ha</p> <p>Nappe de romarin : 17 007 ha</p> <p>Maquis et garrigue arboré et non arboré : 46 662 ha</p> <p>Parcours collectifs : 2 534 ha</p> <p>Prairies naturelles : 26 470 ha</p> <p>Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité des paysages, • Présence des terres dégradées, • Pression humaine assez forte, délits, incendie, surpâturage, ... • Occupations illicites, domaine non immatriculé, ... • Sous exploitation et valorisation des PFNL, <p>Potentialités : production, protection, récréation, important rôle socioéconomique, biodiversité, plusieurs acteurs dans la région, ...</p> <p>Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :</p> <p>SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière</p> <p>SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts</p> <p>SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière</p>	<p>SP 1.4 : Recherche-Développement</p> <p>SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur</p> <p>SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral</p> <p>SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières</p> <p>SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales</p> <p>SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales</p> <p>SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières</p> <p>SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières</p> <p>SP 3.1 : Protection des ressources forestières</p> <p>SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières</p> <p>SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité</p> <p>SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage</p> <p>SP 3.5 : Atténuation des effets des CC</p> <p>SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier</p> <p>SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification</p>
---	--

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE KASSERINE FORÊT

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 158 587 ha	SP 1.4 : Recherche-Développement
Parcours : 100 000 ha	SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :	SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
• Bioclimat semi-aride et aride,	SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
• Pression sociale et déficit fourrager,	SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
• Défrichements et délits,	SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
• Domaine forestier non délimité,	SP 3.1 : Protection des ressources forestières
Potentialités : valorisation des PFNL, extension du couvert forestier et pastoral, cogestion et PPP, ...	SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :	SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière	SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts	SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier
SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière	SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification
SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral	

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE KASSERINE ALFA

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



Les nappes alfatières en Tunisie couvre une superficie de 452000 ha, elles se situent pour l'essentiel dans les gouvernorats de Kasserine (32%), Sidi Bouzid (22%) et Gafsa (21%). A Kasserine les nappes alfatières couvrent 146000 ha (22% de superficie de gouvernorat) classées comme suit :

- Alfa dense : 15%
- Alfa moyennement dense : 45%
- Alfa dégradée : 40%

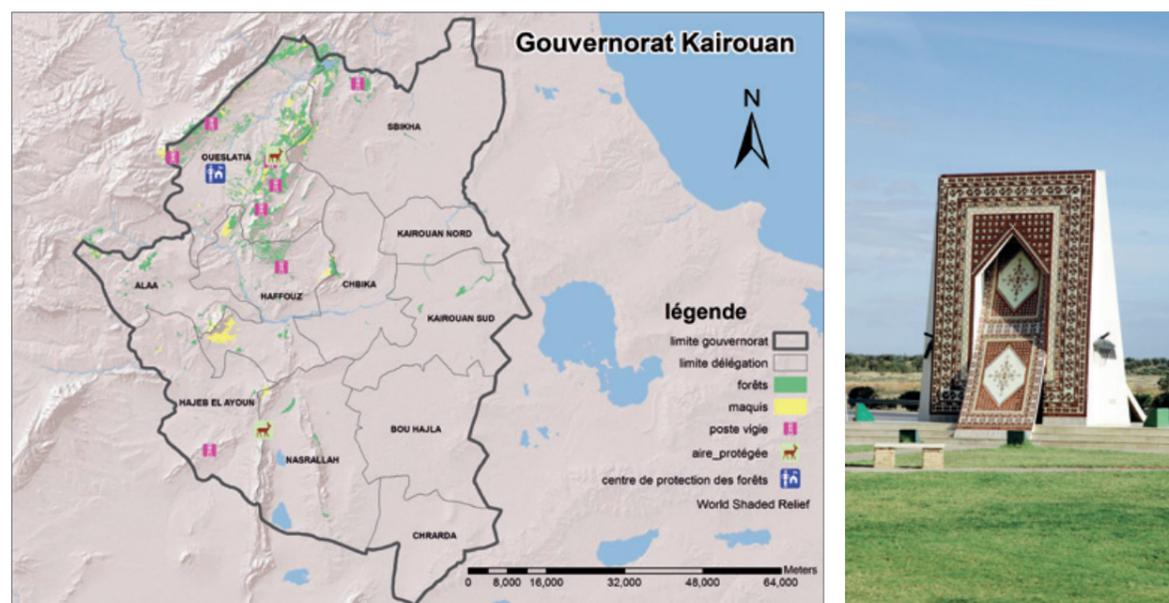
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Nappe d'Alfa : 146 000 ha	SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts et des parcours
Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :	SP 1.4 : Recherche-Développement
• Bioclimat aride à semi-aride	SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral
• Pression humaine sur la ressource, régression de la nappe	SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
• 40% de la nappe dégradée	SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
• Ressource disposant d'un programme particulier non réalisé	SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
Potentialités de la ressource :	SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
- Protection de l'environnement: préservation du milieu, lutte contre la désertification et conservation de la faune sauvage.	SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
- Industriel: matière première pour SNCPA.	SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
- Agricole : contribution à l'alimentation du cheptel.	SP 3.1 : Protection des ressources forestières
- Socio-économique : Création d'emploi pour la récolte d'alfa et SNCPA, artisanat, tourisme, autres produits,	SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :	SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière	SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière	SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification
SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE KAIROUAN

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



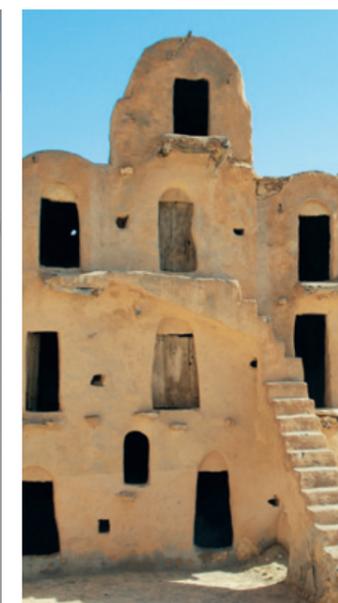
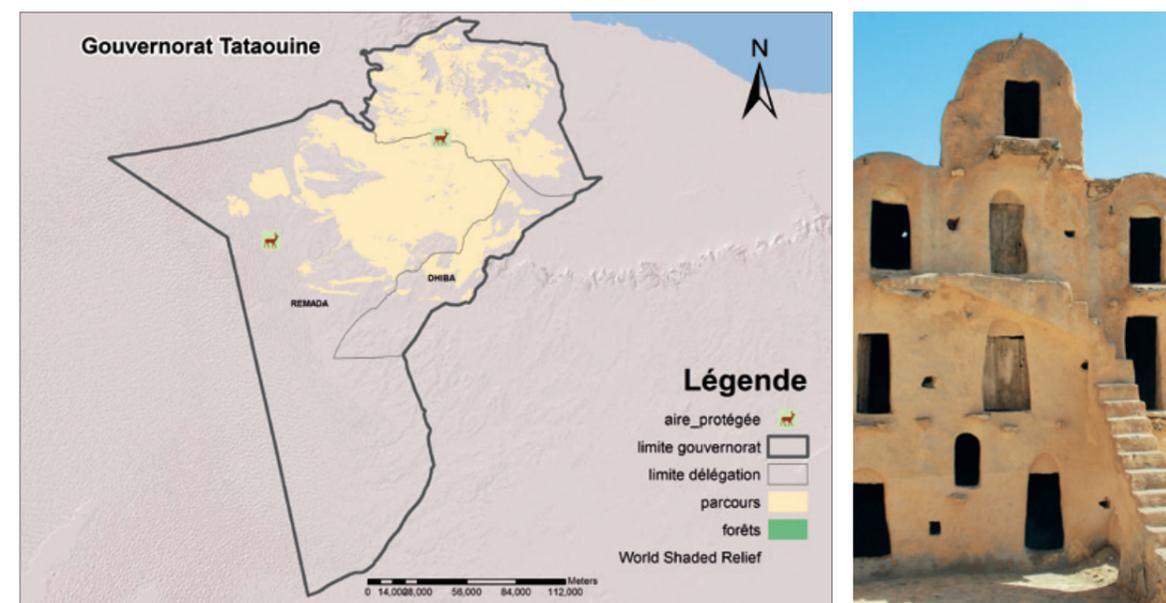
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 39 000 ha	SP 1.4 : Recherche-Développement
Parcours, y compris maquis et clairières : 74 000 ha	SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral
Alfa : 20 000 ha	SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :	SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
• Bioclimat aride à semi-aride	SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
• Influence du Sahara	SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
• Pression humaine : surpâturage, défrichements et braconnage	SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
• Forêt de protection	SP 3.1 : Protection des ressources forestières
Potentialités : développement cynégétique, récréation, amélioration de productivité en UF, protection des ressources hydriques, valorisation des PFNL, ...	SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :	SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts et des parcours	SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière	SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière	SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier
SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE TATAOUINE

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



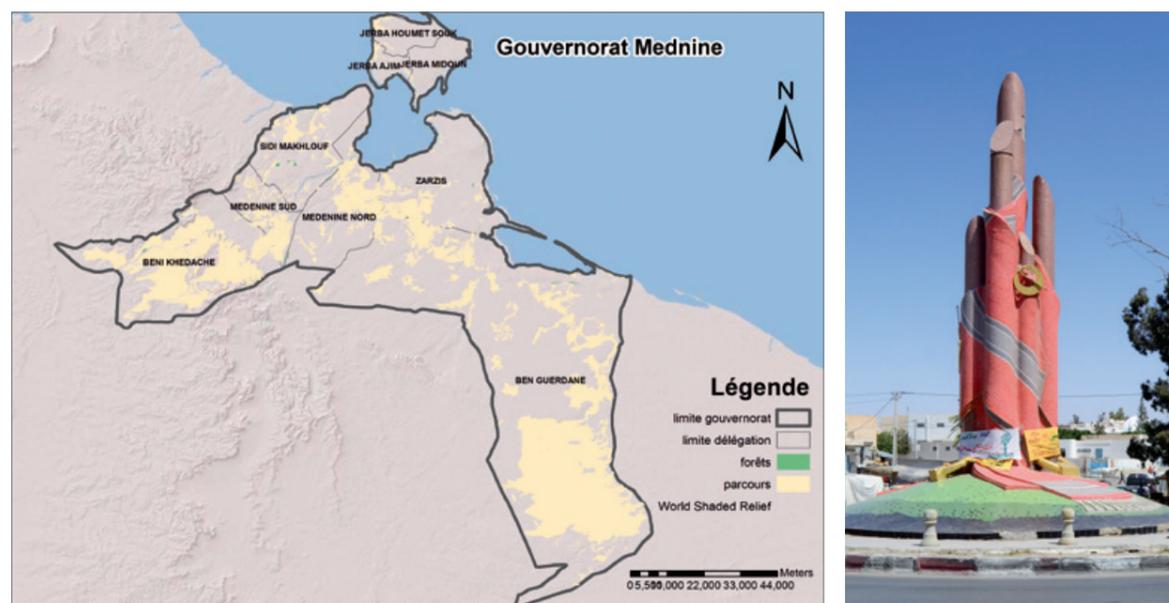
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 8 250 ha	SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière
Parcours : 1 500 000 ha	SP 1.4 : Recherche-Développement
Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :	SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral
• Bioclimat saharien	SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
• Importante superficie	SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
• Progression des dunes de sable, ensablement des zones urbaines et des infrastructures, ...	SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
• Richesse en biodiversité, importance de la faune réintroduite	SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
• Braconnage et chasse des espèces menacées de disparition	SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
Potentialités : restauration des terres de parcours, écotourisme, développement de la chasse, développement des plantations routières, mise en valeur des aires protégées	SP 3.1 : Protection des ressources forestières et pastorale
Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :	SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts et parcours	SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière	SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification
	SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE MEDNINE

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 4500 ha

Parcours : 257 708 ha

Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :

- Bioclimat saharien, 80% du territoire sensible à la désertification
- Surpâturage et dégradation des parcours, sols squelettiques
- Progression des dunes de sable, ensablement des zones urbaines et des infrastructures, ...
- Bandes forestières
- Richesse en biodiversité, six sites Ramsar, importance de la faune réintroduite
- Braconnage et chasse des espèces menacées de disparition
- Pasteurs non organisés

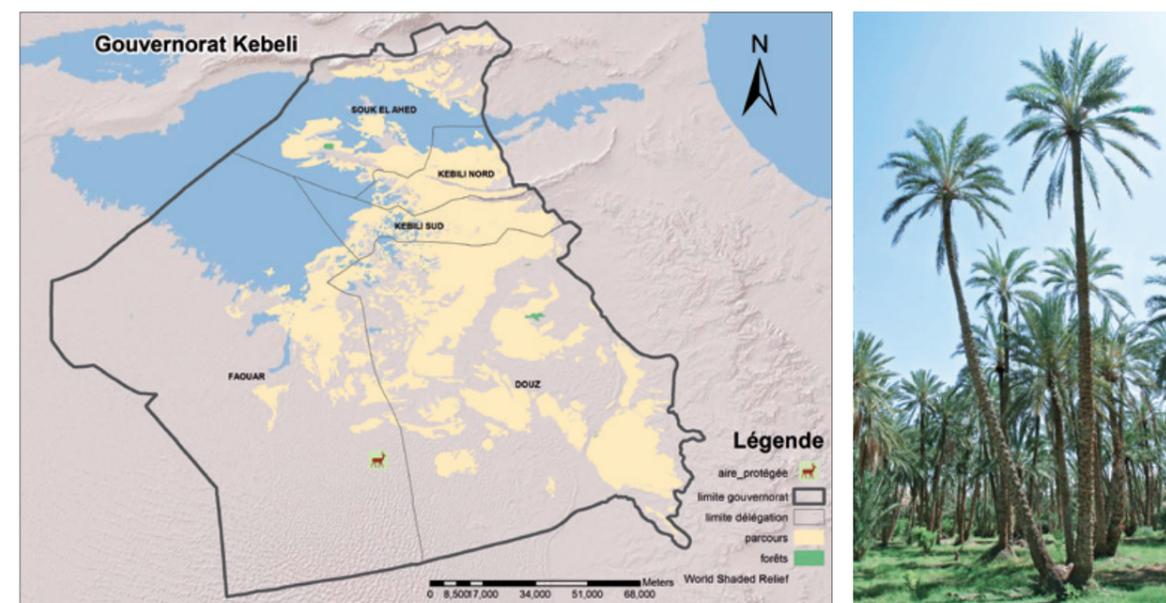
Potentialités : réservoir de semences pastorales, restauration des terres de parcours, écotourisme, développement de la chasse, développement des plantations routières, mise en valeur des aires protégées, valorisation des PFNL, disponibilité d'eau non conventionnelle, présence de l'IRA,

Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :
 SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts et parcours

- SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière
- SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur
- SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière
- SP 1.4 : Recherche-Développement
- SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral
- SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
- SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
- SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
- SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
- SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
- SP 3.1 : Protection des ressources forestières et pastorale
- SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
- SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
- SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
- SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
- SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification
- SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE KEBILI

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 4 026 ha

Parcours : 753 796 ha

Alfa : 18 000

Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :

- Bioclimat saharien,
- Surpâturage et dégradation des parcours, sols squelettiques
- Progression des dunes de sable, ensablement des zones urbaines et des infrastructures, ...
- Richesse en biodiversité, sites Ramsar, importance de la faune réintroduite
- Braconnage et chasse des espèces menacées de disparition
- Pasteurs non organisés

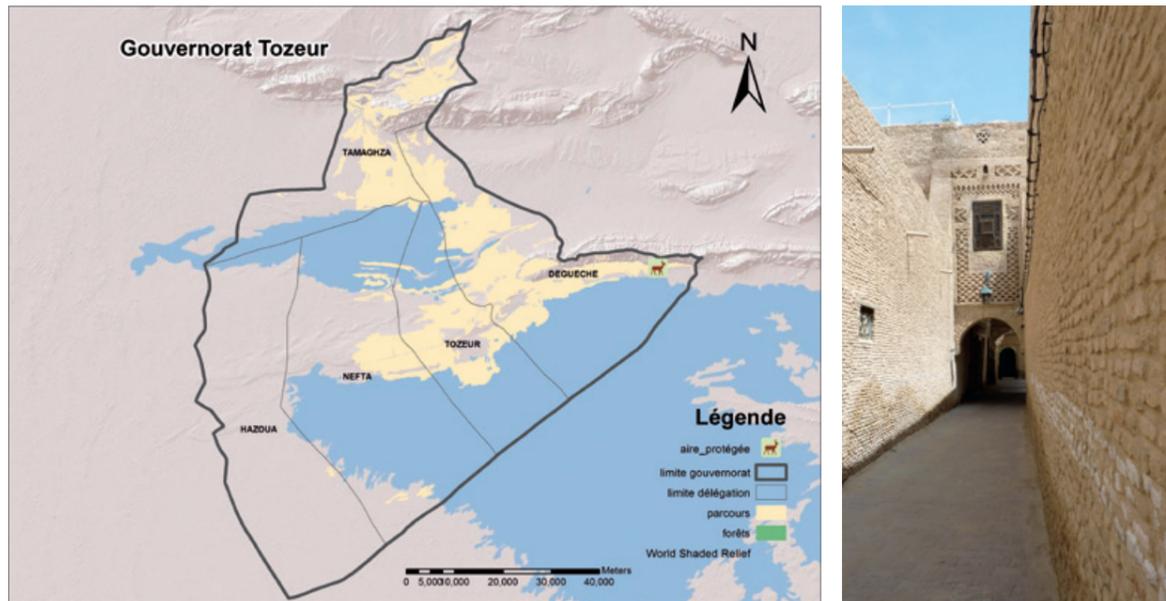
Potentialités : réservoir de semences pastorales, restauration des terres de parcours, écotourisme, développement de la chasse, développement des plantations routières, mise en valeur des aires protégées, valorisation des PFNL,

Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :
 SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts et parcours
 SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière

- SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur
- SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière
- SP 1.4 : Recherche-Développement
- SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral
- SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
- SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
- SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
- SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
- SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
- SP 3.1 : Protection des ressources forestières et pastorale
- SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
- SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
- SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
- SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
- SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification
- SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE TOZEUR

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



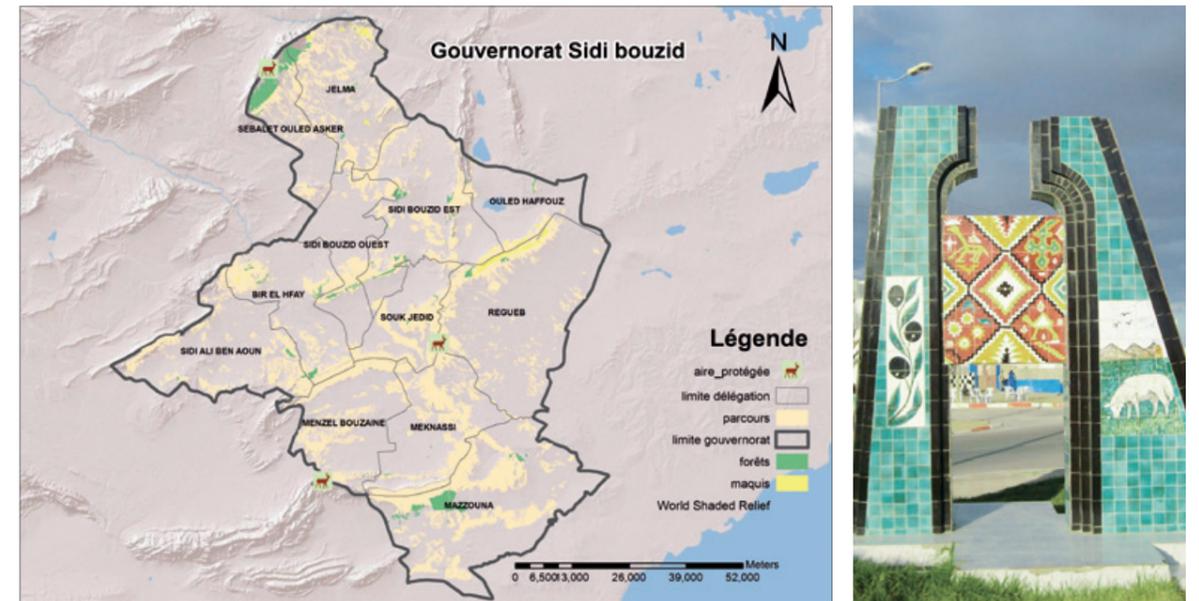
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

<p>Forêts : 2000 ha</p> <p>Parcours : 374 000 ha</p> <p>Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bioclimat saharien, Forêt de protection • Surpâturage et dégradation des parcours, sols squelettiques • Progression des dunes de sable, ensablement des zones urbaines et des infrastructures, ... • Richesse en biodiversité, Chott Jerid représentant 40% du territoire du gouvernorat classé site Ramsar, importance de la faune réintroduite • Braconnage et chasse des espèces menacées de disparition • Pasteurs non organisés <p>Potentialités : réservoir de semences pastorales, restauration des terres de parcours, écotourisme, développement de la chasse, extension des plantations routières, mise en valeur des aires protégées,</p> <p>Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :</p> <p>SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts et parcours</p> <p>SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière</p>	<p>SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur</p> <p>SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière</p> <p>SP 1.4 : Recherche-Développement</p> <p>SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral</p> <p>SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales</p> <p>SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales</p> <p>SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières</p> <p>SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières</p> <p>SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières</p> <p>SP 3.1 : Protection des ressources forestières et pastorale</p> <p>SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité</p> <p>SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage</p> <p>SP 3.5 : Atténuation des effets des CC</p> <p>SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières</p> <p>SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification</p> <p>SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier</p>
---	--

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE SIDI BOUZID

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



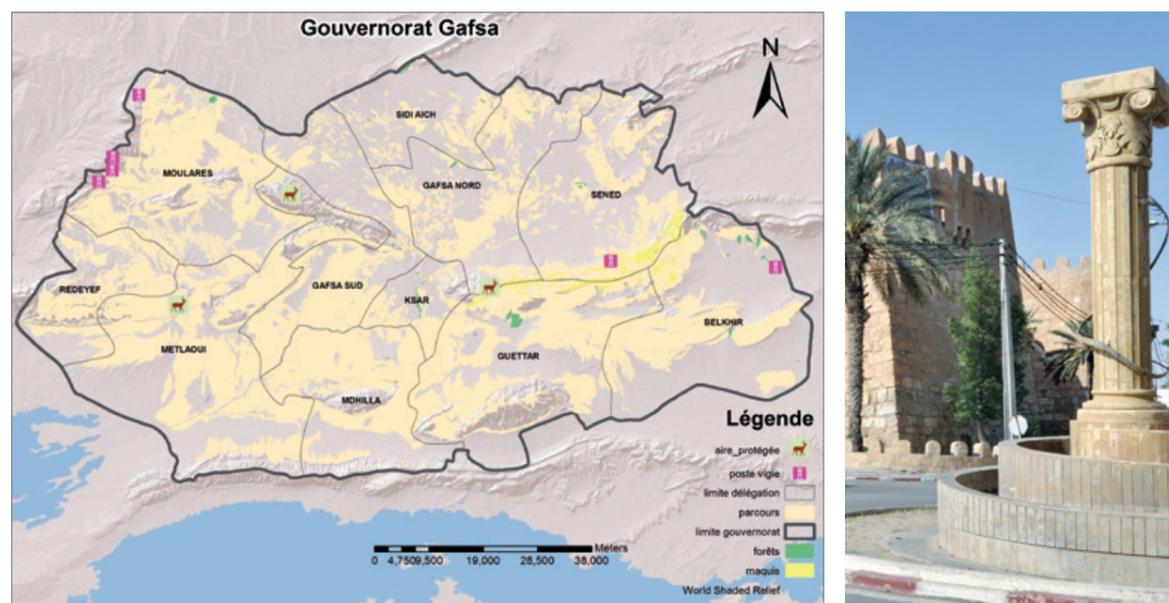
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

<p>Forêts : 14 576 ha</p> <p>Alfa : 123 300 ha</p> <p>Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bioclimat aride • Forêts de protection • Parcours dégradé • Importante nappe d'Alfa • Braconnage et chasse des espèces menacées de disparition • Pasteurs non organisés <p>Potentialités : réservoir de semences pastorales, restauration des terres de parcours, écotourisme, développement de la chasse, importance de la faune réintroduite, mise en valeur des aires protégées,</p> <p>Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :</p> <p>SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts et parcours</p> <p>SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière</p> <p>SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur</p> <p>SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière</p>	<p>SP 1.4 : Recherche-Développement</p> <p>SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral</p> <p>SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales</p> <p>SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales</p> <p>SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières</p> <p>SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières</p> <p>SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières</p> <p>SP 3.1 : Protection des ressources forestières et pastorale</p> <p>SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité</p> <p>SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage</p> <p>SP 3.5 : Atténuation des effets des CC</p> <p>SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières</p> <p>SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification</p> <p>SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier</p>
--	--

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE GAFSA

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



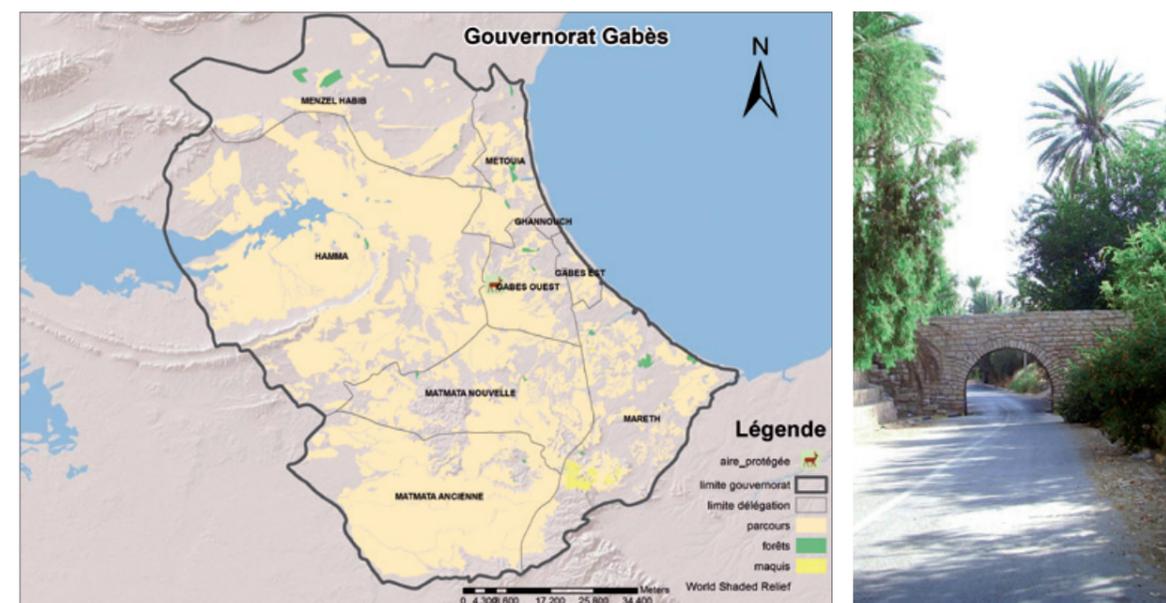
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

<p>Forêts : 19 156 ha</p> <p>Parcours : naturel 581 500 ha, amélioré 9328 ha</p> <p>Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bioclimat saharien, • Importante nappe alfatière • Surpâturage et dégradation des parcours, sols squelettiques • Forêt et savane à Acacia radiana • Richesse en biodiversité, importance de la faune réintroduite • Braconnage et chasse des espèces menacées de disparition • Pasteurs non organisés • Forêts urbaines et périurbaines peu étendues <p>Potentialités : réservoir de semences pastorales, restauration des terres de parcours, écotourisme, développement de la chasse, développement des plantations routières, mise en valeur des aires protégées, valorisation des PFNL, agroforesterie, sociétés environnementales</p> <p>Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :</p> <p>SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière</p> <p>SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts et parcours</p>	<p>SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière</p> <p>SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur</p> <p>SP 1.4 : Recherche-Développement</p> <p>SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral</p> <p>SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales</p> <p>SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales</p> <p>SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières</p> <p>SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières</p> <p>SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières</p> <p>SP 3.1 : Protection des ressources forestières et pastorale</p> <p>SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité</p> <p>SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage</p> <p>SP 3.5 : Atténuation des effets des CC</p> <p>SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières</p> <p>SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification</p> <p>SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier</p>
---	--

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE GABES

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



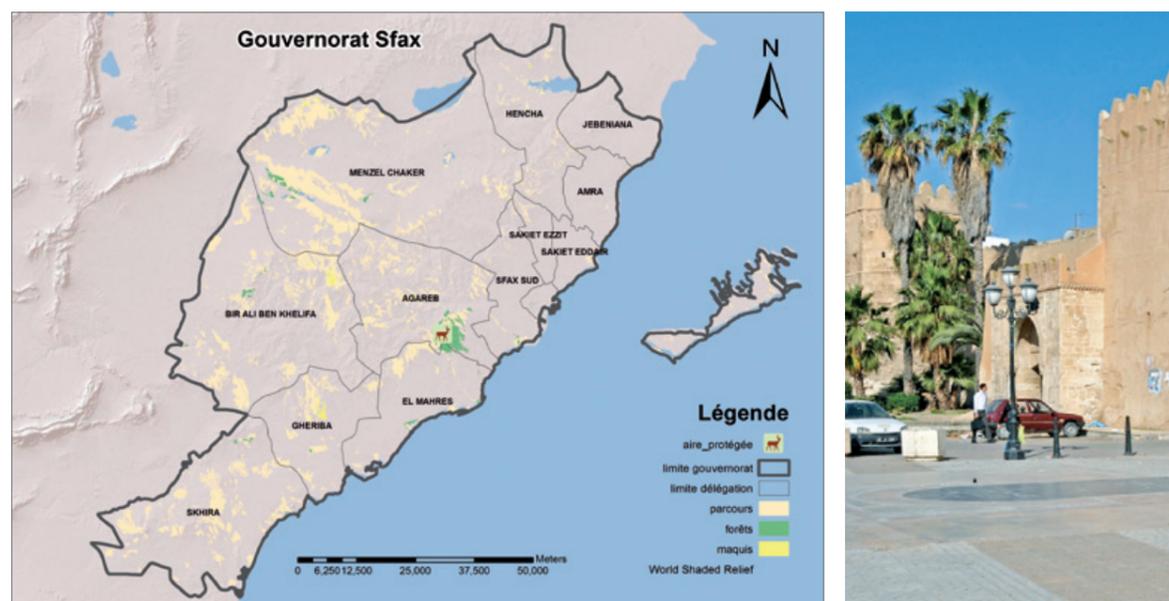
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

<p>Forêts : 11 477 ha</p> <p>Parcours : 420 000 ha dont 32 000 ha de nappe d'Alfa</p> <p>Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bioclimat aride • Parcours dégradé et risque de désertification • Importance du phénomène d'ensablement • Ecosystèmes rares : genévrier à Toujène et Arganier à Tounine • Forêts urbaines et périurbaines peu développées • Aires protégées et zones humides non aménagées • Importance du braconnage <p>Potentialités : PFNL, potentialités en semences pastorales, peuplement semencier d'Eucalyptus résistant à la sécheresse et la salinité, réintroduction de la faune sauvage disparue, écotourisme, extension du couvert forestier et pastoral, aménagement cynégétique, possibilités d'exploitation des nappes d'Alfa, développement des espaces verts, ...</p> <p>Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :</p> <p>SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts</p> <p>SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur</p>	<p>SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière</p> <p>SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière</p> <p>SP 1.4 : Recherche-Développement</p> <p>SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral</p> <p>SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales</p> <p>SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales</p> <p>SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières</p> <p>SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières</p> <p>SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières</p> <p>SP 3.1 : Protection des ressources forestières</p> <p>SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité</p> <p>SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage</p> <p>SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières</p> <p>SP 3.5 : Atténuation des effets des CC</p> <p>SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification</p> <p>SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier</p>
--	---

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE SFAX

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



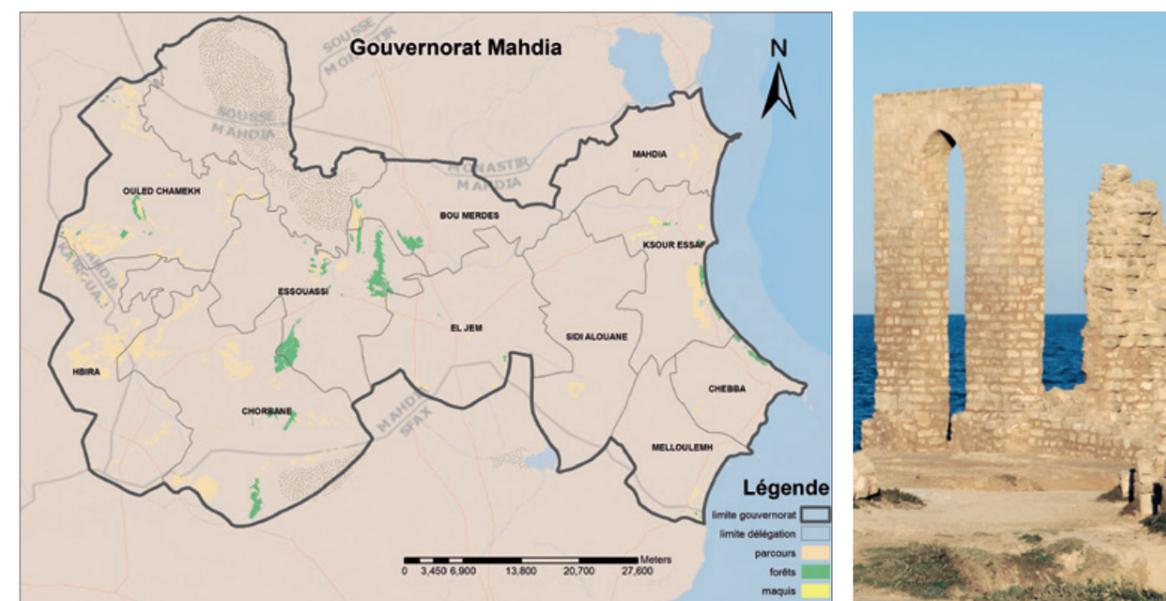
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 8 000 ha	SP 1.4 : Recherche-Développement
Parcours : 89 000 ha	SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral
Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :	SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
• Bioclimat aride	SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
• Parcours dégradé et risque de désertification	SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
• 40 000 ha seulement soumis au régime forestier	SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
• Forêts urbaines et périurbaines peu développées	SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
• Importante voie migratoire des oiseaux	SP 3.1 : Protection des ressources forestières
• Aires protégées et zones humides non aménagées	SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
Potentialités : réintroduction de la faune sauvage disparue, écotourisme, extension du couvert forestier et pastoral, aménagement cynégétique, prédisposition au PPP, possibilités de développement des espaces verts, ...	SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :	SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts	SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification
SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière	SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier
SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière	

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE MAHDIA

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



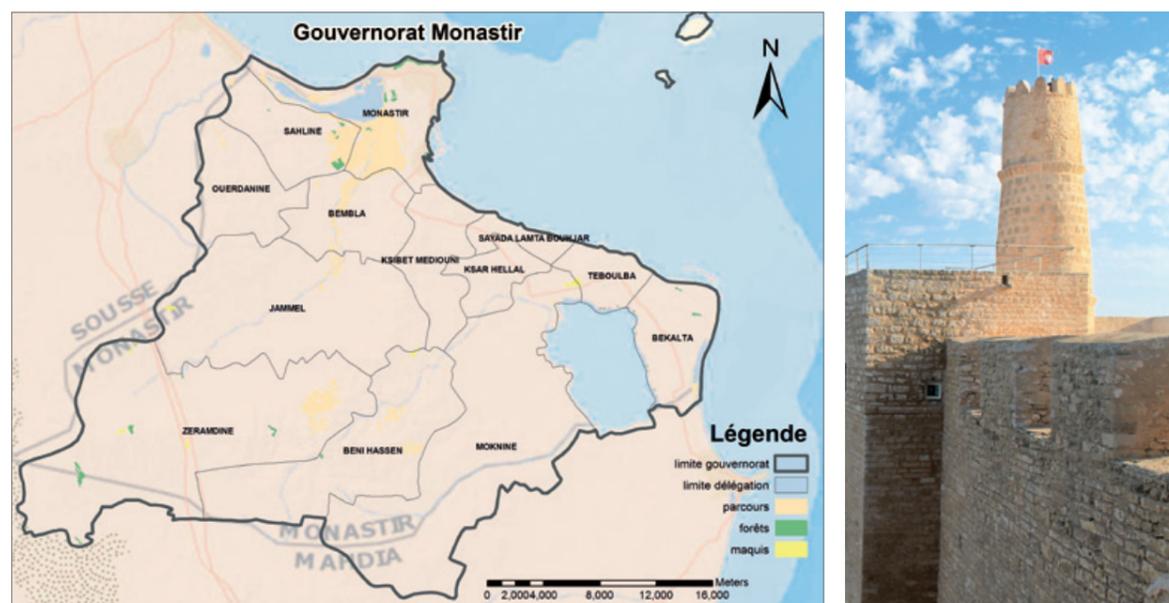
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 2 500 ha	SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral
Parcours : 15 500 ha	SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :	SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
• Terres privées reboisées sans fondement juridique	SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
• Parcours collectif	SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
• Forêt urbaine et périurbaine peu développée	SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
• Forêt littorale et soumise à une pression d'urbanisation	SP 3.1 : Protection des ressources forestières
Potentialités : écotourisme, aménagement cynégétique, extension du couvert forestier et pastoral, PPP, ...	SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :	SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts	SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière	SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière	SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier
SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification
SP 1.4 : Recherche-Développement	

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE MONASTIR

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 700 ha

Parcours : 4000 ha

Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :

- Absence de domaine forestier de l'état
- Parcours collectif
- Forêt urbaine et périurbaine peu développée
- Forêt littorale et soumise à une pression d'urbanisation

Potentialités : écotourisme, aménagement cynégétique, extension du couvert forestier et pastoral, PPP, ...

Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :

- SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière
- SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière
- SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur
- SP 1.4 : Recherche-Développement
- SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral

SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts

SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales

SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières

SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières

SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales

SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières

SP 3.1 : Protection des ressources forestières

SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage

SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières

SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité

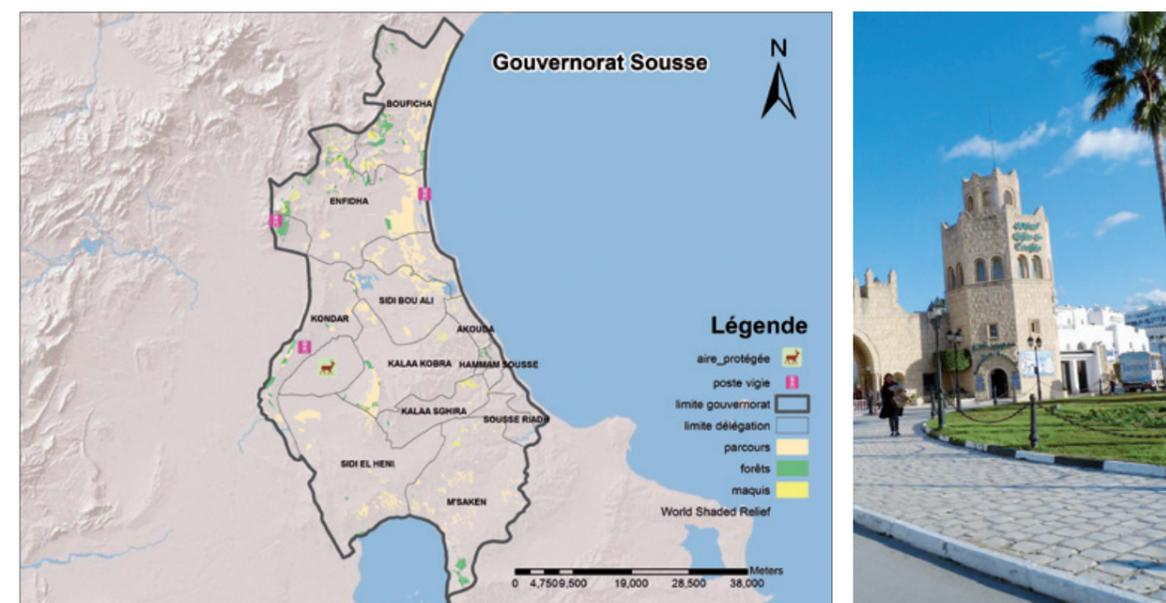
SP 3.5 : Atténuation des effets des CC

SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier

SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE SOUSSE

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 7 697 ha

Parcours : 11 750 ha

Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :

- Domaine privé de l'état à vocation forestière assez important
- Importance des zones humides nécessitant une protection
- Forêt urbaines et périurbaines peu étendues
- Sols à forte salinité
- Climat semi-aride

Potentialités : extension du couvert forestier et pastoral, biodiversité, écotourisme, développement cynégétique, ...

Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :

- SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière
- SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts
- SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière
- SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur

SP 1.4 : Recherche-Développement

SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral

SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales

SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières

SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières

SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales

SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières

SP 3.1 : Protection des ressources forestières

SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage

SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières

SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité

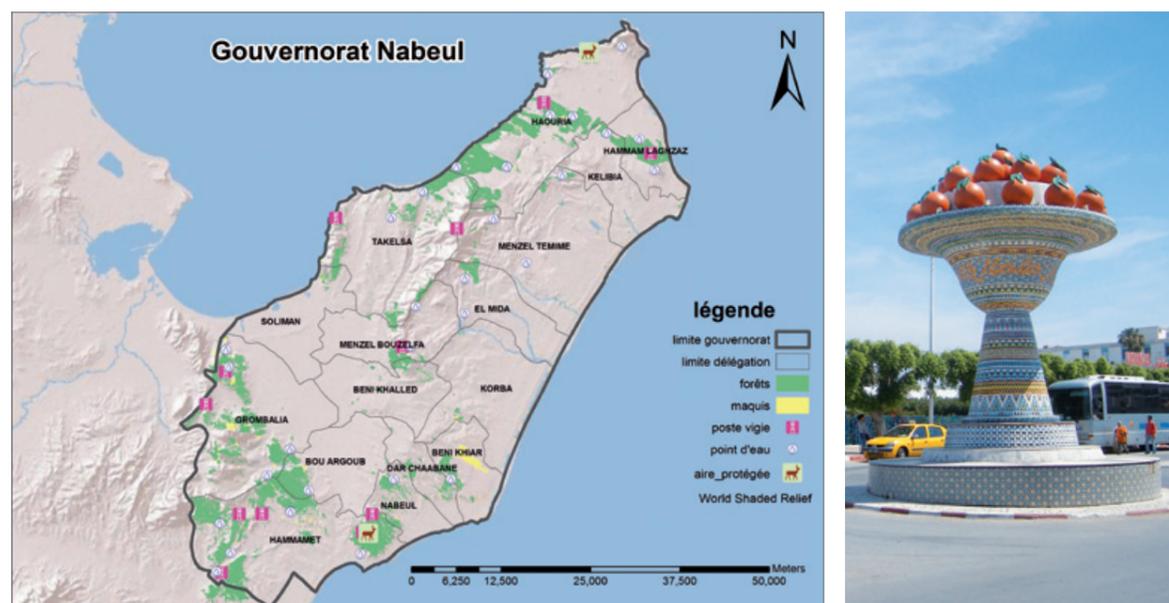
SP 3.5 : Atténuation des effets des CC

SP 4.1v Amélioration du couvert forestier

SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE NABEUL

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



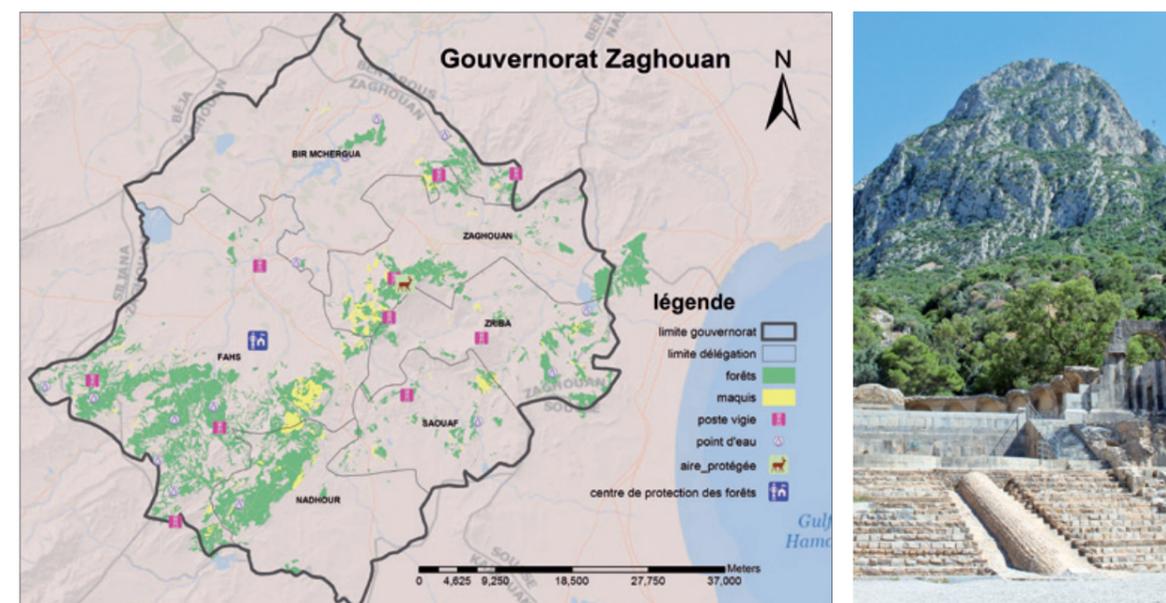
SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 61 000 ha	le financement du secteur
Parcours : 37000 ha dont 30 000 sous forêt	SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral
Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :	SP 1.4 : Recherche-Développement
• 23 000 ha de forêts privées,	SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
• Importance des plantations artificielles en milieu dunaire,	SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
• Fort risque d'érosion éolienne, des incendies volontaires, ...	SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
• Conflit foncier,	SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
• Voie de migration des oiseaux, 5 sites Ramsar,	SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
• Importante activité de chasse	SP 3.1 : Protection des ressources forestières
Potentialités : plantations en terres privées et des berges d'oued, importance des PFNL, récréation, 2000 adhérents aux associations de chasse et des fauconniers,	SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :	SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière	SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière	SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts	SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier
SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour	SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification

ARRONDISSEMENT DES FORÊTS DE ZAGHOUAN

CARTE FORESTIÈRE ET PASTORALE



SPÉCIFICITÉS ET PRIORITÉS*

*Tel que présenté par les AF lors des ateliers régionaux et par références aux sous programmes (SP)

Forêts : 50 000 ha	SP 1.3 : Consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral
Parcours : 20 000 ha	SP 1.4 : Recherche-Développement
Le milieu physique et socioéconomique de la région est caractérisé par :	SP 2.1 : Développement socio-économique des zones forestières
• Milieux fragiles en bioclimat semi-aride,	SP 2.2 : Développement socio-économique des zones pastorales
• Peuplements forestiers sensibles aux incendies,	SP 2.4 : Valorisation des ressources forestières et pastorales
• Productivité moyenne,	SP 2.5 : Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
• Importance du cheptel en forêt,	SP 2.3 : Développement socio-économique des nappes alfatières
• Faible infrastructure de base,	SP 3.1 : Protection des ressources forestières
• Contraintes réglementaires pour un PPP, accès à la ressources, ...	SP 3.2 : Consolidation et amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières
Potentialités : Production bois et PFNL, agroforesterie, développement cynégétique, écotourisme, ...	SP 3.4 : Conservation et valorisation de la faune sauvage
Tenant compte de ses spécificités et les moyens disponibles, l'arrondissement a présenté pour chaque axe la hiérarchie suivante des sous programmes :	SP 3.3 : Consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité
SP 1.1 : Réforme de l'Administration forestière	SP 3.5 : Atténuation des effets des CC
SP 1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles de l'administration forestière	SP 4.1 : Amélioration du couvert forestier
SP 1.5 : Mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	SP 4.2 : Amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification
SP 1.6 : Assainissement/apurement de la situation foncière des forêts	

SYNTHÈSE

Région	Parmi les priorités du secteur par région
Nord Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme de l'AF • Adaptation de la législation forestière • Apurement foncier • Information (IFPN) et échange d'information • Aménagement des forêts (+ régénération) et des AP • Renforcement des capacités et formation • Gestion des AP • Valorisation des produits et services des forêts • Accès aux ressources et population • PPP • Changement climatique
Centre Centre	<ul style="list-style-type: none"> • Désertification • Réforme de l'AF • Adaptation de la législation forestière • Information (IFPN) et échange d'information • Aménagement des forêts, parcours et alfa (+ régénération) et des AP • Reboisement et plantations pastorales • Apurement foncier • Renforcement des capacités et formation • Gestion des AP • Valorisation des produits/services des forêts & parcours • Accès aux ressources et population • PPP • Changement climatique
Sud Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Eradication des causes de la désertification • Réforme de l'AF • Adaptation de la législation forestière • Information (IFPN) et échange d'information • Aménagement des parcours et alfa (+ régénération) • Aménagement et gestion durable des aires protégées • Reboisement et plantations pastorales • Apurement foncier • Renforcement des capacités et formation • Lutte contre l'ensablement • Lutte contre le braconnage • Valorisation des produits et services des parcours • Accès aux ressources et population • PPP • Changement climatique

ANNEXES

1. Résumé de la Stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et des parcours 2015 – 2024
2. Résumé Etat actuel des ressources génétiques forestières en Tunisie
3. Résumé Plan d'action de promotion de la suberaie
4. Résumé du Plan d'action des aires protégées
5. Fiche de présentation du Plan d'action de prévention et de lutte contre les incendies
6. Annexe cartographique

REFERENCES

- Ateliers d'appui à la préparation des plans d'actions régionaux dans le cadre de stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et des parcours 2015-2024
- DGF, 2014 : rapport de l'atelier de préparation du plan régional des arrondissements forestier, région Nord, Bizerte 4 – 6 décembre 2014 (PROFOR)
- DGF, 2014 : rapport de l'atelier de préparation du plan régional des arrondissements forestier, région Centre, Sousse 24 – 26 décembre 2014 (PROFOR)
- DGF, 2015 : rapport de l'atelier de préparation du plan régional des arrondissements forestier, région Sud, Tozeur 7-9 janvier 2015 (PROFOR)
- DGF 2015, rapport de l'atelier de formation en planification stratégique et gestion axée sur les résultats, Hammamet 6-8 avril 2015 (PGIF)
- DGF 2015, rapport de l'atelier de formation en planification stratégique et gestion axée sur les résultats, Monastir 14 - 16 avril 2015 (PGIF)

BIBLIOGRAPHIE

- DGF/FAO, 2010 : Programme forestier national.
- DGF/FAO, 2012 : La population forestière en Tunisie, un référentiel économique et social national.
- DGF/FAO, 2012 : Evaluation économique des biens et services des forêts tunisiennes.
- DGF/FAO, 2012 : Rapport national sur l'état des ressources génétiques forestières en Tunisie.
- DGF/TUCN, 2012 : les bases de la restauration écologique des steppes d'alfa.
- DGF/FAO, 2013 : Récolte des données sur la faune sauvage et les aires protégées, analyse des lacunes et cartographie.
- DGF/GIZ, 2014 : Stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et des parcours 2015 – 2024.
- DGF/BIRD, 2015 : Analyse des bénéfices et des coûts de la dégradation des forêts et parcours.



ANNEXE 1

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PÊCHE
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS

SYNTHÈSE

Stratégie nationale de développement et de gestion durable
des forêts et parcours et plan d'action 2015-2024

Le Secteur Forestier au service de l'Economie Verte

SOMMAIRE

Introduction/rappel des réalisations.....	1
RÉSUMÉ DE LA STRATÉGIE 2015-2024	2
1 LE CONTEXTE	2
1.1 Défis, atouts et attentes du secteur.....	3
1.2 Enjeux de la stratégie.....	4
1.3 Les Facteurs qui risqueront d'influencer la stratégie.....	5
2 LA STRATÉGIE	5
2.1 La vision du secteur forestier et pastoral.....	5
2.2 Les orientations stratégiques : Axes stratégiques et domaines d'intervention.....	6
2.3 Objectifs de la stratégie, indicateurs et mesure des performances.....	9
2.4 Responsabilité de mise en œuvre	14
2.5 Intégration de stratégie au processus de la Gestion budgétaire par objectif.....	15
RÉCAPITULATIF DU PLAN D'ACTION	17

INTRODUCTION / RAPPEL DU PROCESSUS DE L'ÉLABORATION DE LA SDGDFP

Le présent document est un résumé succinct de la *stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et parcours et du plan d'action 2015-2024*, élaboré par la DGF avec l'appui de la GIZ dans le cadre du « Projet Régional Silva Mediterranea-PCFM ».

Ce produit, qui consacre la formulation de la stratégie susmentionnée et de son plan d'action, est le fruit d'un processus participatif qui est passé par trois principales étapes, à savoir :

- L'évaluation des politiques forestières antérieures, en particulier à travers l'évaluation de la conception et de la mise en œuvre de la SNDSFP 2002-2011, ainsi qu'une analyse du processus du Programme Forestier National.
- Les discussions et la validation des résultats de cette évaluation par le Comité de Pilotage, ainsi que lors de deux ateliers régionaux regroupant les acteurs de l'Administration forestière au niveau du terrain et leurs principaux partenaires institutionnels et non institutionnels :
 - Le premier atelier a été tenu à Tabarka du 21 au 22 novembre 2013 et a regroupé les acteurs concernés de la région du Nord ;
 - Le second atelier a été tenu à Djerba du 28 au 29 novembre 2013 et a regroupé les acteurs concernés des régions du Centre et du Sud.
- La préparation d'une esquisse/ébauche d'une stratégie 2015-2024 qui a fait l'objet de discussion et de réflexion lors d'un atelier national en présence du Ministre de l'Agriculture tenu à Tunis du 25 au 26 février 2014, ainsi que d'une concertation avec les acteurs clés de l'Administration forestière.

Ce résumé comporte deux parties :

- Un résumé de l'énoncé de la stratégie ;
- Un récapitulatif du plan d'action qui comprend 4 programmes ; ces programmes se situent dans le prolongement des 4 objectifs de la stratégie et sont étayés par 18 sous-programmes.

RÉSUMÉ DE LA STRATÉGIE 2015-2024

1 - le contexte

Depuis 1990, la politique forestière a été véhiculée, à travers la première Stratégie Nationale de Reboisement (1990-2001) basée sur le reboisement et la lutte contre la désertification et qui s'est poursuivie par la deuxième Stratégie de Développement du Secteur Forestier et Pastoral (2002-2011) avec, un nouveau axe visant l'amélioration de la gestion des écosystèmes forestiers et le Plan Forestier National (PFN, 2007-2030), et dont la mise en œuvre a été effectuée selon une programmation annuelle des interventions de la DGF au gré des ressources qui lui sont allouées dans le cadre des plans quinquennaux de développement. Cette mise en œuvre a connu des contraintes liées au financement et à la diminution continue, et accentuée depuis l'an 2000, des effectifs de ressources humaines de l'Administration forestière, qui ont entravé l'atteinte des objectifs de la SNDSFP ; notamment en ce qui concerne l'implication des populations forestières dans la gestion des ressources forestières et pastorales, ainsi que l'amélioration de leurs conditions socio-économiques.

1.1 - Evaluation de la SNDSFP 2002-2011

En dépit de toutes ces contraintes, les réalisations de la SNDSFP ont été, dans l'ensemble et d'après les données disponibles, acceptables malgré certaines insuffisances et/ou disparités. Un tel constat découle de la conjugaison de trois phénomènes plus ou moins opposés, à savoir :

- Le bon fonctionnement et le succès des projets de développement forestier cofinancés, réalisés sous l'égide de la DGF ;
- Le manque d'efficacité dans l'utilisation des fonds alloués dans le cadre du Budget National qui s'explique largement par l'insuffisance des procédures de budgétisation et de gestion de ses ressources qui est exacerbée par le relatif dysfonctionnement entre la DGF et les arrondissements forestiers au niveau des CRDAs sur le terrain ;
- Le manque de synergie et de coordination entre les programmes/activités de la stratégie et les programmes/projets dépendant d'autres partenaires institutionnels..

Il y a lieu de souligner que le système d'établissement des rapports sur la mise en œuvre de la SNDSFP ne permettait pas de faire une appréciation fiable des résultats de celle-ci dans la mesure où (i) il n'est pas adossé un dispositif de suivi-évaluation bien défini et (ii) il ne se réfère pas systématiquement à des situations de référence et/ou à des valeurs cibles fixées pour les objectifs des différentes composantes/sous-composantes. Par conséquent un tel système constituait un handicap majeur pour toute tentative d'évaluation et, par conséquent, pour toute tentative de programmation et de gestion efficaces. En outre, la qualité et l'efficacité de certaines réalisations, notamment celles relatives aux aspects institutionnels, semblent avoir été entravées par l'absence de mesures d'accompagnement concrètes.

En définitive, le bilan des politiques forestières menées à ce jour constitue un actif appréciable au vu des moyens et ressources alloués au secteur qui gagnerait à être consolidé et surtout **revalorisé** en comblant les insuffisances cumulées du passé, en particulier en ce qui concerne l'environnement institutionnel et réglementaire du secteur et ses capacités d'intervention.

Ainsi, avec l'achèvement de la mise en œuvre de la SNDSFP en 2011 qui a été marquée par les événements qu'a connus la Tunisie, la politique du secteur passe présentement par une période transitoire 2011-2014 marquée par :

- Une certaine perturbation du rythme des réalisations du secteur, en particulier en 2011, qui a permis de mettre à nu la fragilité de certaines réalisations de la SNDSFP ;
- L'initiation d'un système de Gestion Budgétaire par Objectifs des activités du secteur, axé sur le suivi des performances ;
- La conduite d'une réflexion profonde quant à l'évolution de la politique du secteur à la lumière des acquis et des enseignements tirés, ainsi que des études entreprises au cours de cette période ;
- Le lancement de la préparation d'une stratégie décennale de développement et de gestion durable des forêts et des parcours et d'un plan d'action 2015-2024 et ce sur la base d'une évaluation minutieuse de la SNDSFP 2002-2011 et l'analyse du contexte national et international des forêts ;
- L'engagement d'une réflexion quant à la réorganisation de l'Administration forestière et la promulgation du statut des techniciens forestiers et celui des auxiliaires des forêts.

1.2 - Défis, atouts et attentes du secteur

1.2.1 - Les défis

À l'issue des décennies consécutives, la mise en œuvre de la politique de développement forestier et pastoral en Tunisie a enregistré des réalisations physiques importantes alors que les résultats obtenus à ce jour restent modestes au vu de l'ampleur des exigences du développement socio-économique durable, d'autant plus que de nombreux problèmes

adressés antérieurement persistent encore et risquent de gagner du terrain ou de s'aggraver sous l'effet des changements climatiques. Un tel état des choses ne fait qu'accroître l'ampleur des besoins futurs en matière de développement forestier et pastoral et pose de véritables défis à l'Administration du secteur et, par conséquent, à l'Administration du développement d'une manière générale. Pour ne considérer que les défis les plus pressants, on retiendra :

- i. L'instauration d'un mode de gestion durable des ressources du secteur ;
- ii. La maîtrise de la pression anthropique sur les ressources forestières et pastorales ;
- iii. La mise à niveau et le développement des capacités de l'Administration Forestière;
- iv. L'ouverture du secteur sur son environnement à travers le développement du Partenariat Public-Privé, l'amélioration de la communication et des synergies avec les partenaires et l'alignement de la politique forestière sur les objectifs stratégiques des conventions de Rio (CNLCD, CDB et CCNUCC) et les exigences de passage vers une économie verte.

Ces défis s'articulent essentiellement autour *d'un certain nombre d'adaptations et de mutations*, qu'il faudrait apporter afin de répondre aux besoins immédiats et se préparer pour faire face aux besoins futurs.

1.2.2 - Les atouts

Afin de lever de tels défis, le secteur forestier et pastoral dispose d'un certain nombre d'atouts significatifs notamment :

- i. L'existence d'un cadre réglementaire assez favorable qui n'a cessé d'évoluer, certes très lentement, depuis 1988;
- vi. Un actif d'expériences appréciables en matière de conduite de projet de développement dans le domaine forestier ;
- vii. Un actif appréciable en matière des connaissances de base des ressources du secteur (Inventaire forestier et pastoral, SIPF, etc.) et d'études stratégiques;
- viii. Un consensus national sur les problématiques et les contraintes au développement du secteur, consensus qui est reflété dans le PFN;
- ix. Un contexte international favorable qui se dessine dans les nombreuses initiatives ayant trait aux politiques forestières et la gestion durable des forêts ;
- x. Un partenariat potentiel élargi autour du développement du secteur forestier : Partenaires institutionnels, populations forestières, acteurs du secteur privé, société civile et partenaires de développement de la Tunisie ;
- xi. Une prise de conscience de la nécessité de réorganisation de la DGF et l'évolution de la réglementation forestière (code forestier).

1.2.3 - Les attentes

Le fait de relever les défis susmentionnés devrait permettre de répondre à des besoins et des attentes réelles de la collectivité nationale et de l'ensemble des parties prenantes directement concernées par le secteur, notamment :

- i. Les attentes de l'Administration du secteur agricole et de la collectivité nationale qui aspirent à une contribution substantielle et soutenue du secteur :
 - Au développement durable des zones rurales et à l'économie nationale ;
 - À la conservation et la valorisation durable du patrimoine des ressources naturelles ;
 - À l'approche des objectifs des conventions internationales qui engagent la Tunisie, notamment la CDB, la CCNUCC, la CNULCD et l'AIF.
- ii. Les attentes de l'Administration forestière qui aspire à :
 - Une gestion du secteur avec des performances optimisées.
 - Un renforcement conséquent de ses capacités;
 - Un rôle de premier plan dans la conservation de la Biodiversité ;
 - Une contribution notable à l'atténuation des effets des Changements Climatiques, à la lutte contre la dégradation des terres et la mutation vers une économie verte;
- xii. Les attentes des populations forestières et des acteurs concernés du secteur privé qui aspirent à :
 - Un accès discerné/judicieux aux ressources ;
 - Un partage approprié des efforts et des avantages ;
 - Une information appropriée/adaptée à leurs besoins ;
 - Un développement soutenu du secteur forestier.

1.3 Les enjeux de la stratégie

Les enjeux de la stratégie sont de taille, compte tenu (i) de l'importance des ressources du secteur sur les plans social, économique et environnemental, (ii) des prolongements du secteur dans différents domaines et branches de la vie socio-économique (protection des terres et des ressources en eau, élevage, industrie, énergie domestique, tourisme,

etc.), et (iii) des implications du secteur, toute proportion gardée, pour l'environnement planétaire (contribution à la conservation de la biodiversité mondiale et l'atténuation des changements climatiques, etc.). Ces enjeux s'articulent essentiellement autour de :

- i. La capacité d'adaptation de l'Administration forestière afin de :
 - Consolider et valoriser les acquis;
 - Instaurer une bonne gouvernance des ressources du secteur ;
 - S'ouvrir sur le contexte national et international, notamment en ce qui concerne :
 - les synergies avec les sous-secteurs et secteurs liés aux forêts;
 - le développement du partenariat avec les acteurs du secteur privé, ainsi que
 - l'internalisation des objectifs ayant trait à la mise en œuvre de l'arrangement international sur les forêts et ceux des conventions internationales (CNUED) ;
 - Adopter une réglementation adaptée qui favoriserait l'initiative, la promotion du partenariat et impliquant tous les acteurs concernés ;
- ii. La continuité et la consolidation de l'œuvre de développement du secteur à travers :
 - l'amélioration du bien être des populations usagères ;
 - la dynamisation de l'économie forestière et pastorale et la création d'emplois, notamment verts ;
 - la satisfaction des besoins nationaux en produits forestiers;
- iii. La pérennité du capital des ressources naturelles qui se trouve menacée par :
 - Une demande accrue sur les produits et les services forestiers ;
 - Une pression foncière accrue sur les parcours et les nappes alfatières;
 - L'augmentation des risques de désertification face au risque d'accroissement de l'impact du CC sur les écosystèmes naturels vulnérables des régions arides et semi-arides ;
 - La pression sur la biodiversité et les ressources génétiques ;
 - Les impacts des problèmes de sécurité sur la gestion des forêts.

1.4 - Les Facteurs qui risqueront d'influencer la stratégie

Il s'agit de facteurs de risque qui gagneraient à être considérés sérieusement par les autorités concernées au plus haut niveau et qui sont esquissés ci-après selon leur ordre d'importance.

1.4.1 - L'aménagement de l'espace rural :

L'absence d'une stratégie et d'une loi ou d'un code unique de l'aménagement de l'espace rural risque de favoriser des changements non souhaitables de l'utilisation des terres, ainsi que la spéculation foncière, qui sont autant de facteurs de risque pour la dégradation des terres et des ressources naturelles qu'elles supportent.

1.4.2 - La décentralisation administrative et la déconcentration de l'Administration forestière, en particulier au niveau local :

L'absence de décentralisation administrative au niveau local risque de constituer une contrainte majeure à l'intégration spatiale et sectorielle des actions de la stratégie ainsi qu'à leur ancrage socio-territorial.

1.1.1 - Les procédures relatives à la gestion et l'Administration du domaine de l'état et celle relatives à l'octroi de concessions dans le domaine forestier :

L'absence d'adaptation de telles procédures à la spécificité du secteur forestier continuera à entraver sérieusement le développement du partenariat Public-Privé en affectant l'intérêt des acteurs du secteur privé pour les concessions forestières. Il en est de même pour les restrictions de l'accès des populations forestières aux ressources qui continueront à handicaper l'évolution vers une cogestion réelle des forêts qui est la seule garante d'une gestion durable de celles-ci et une interaction positive entre les populations forestières et les ressources naturelles.

1.1.2 - L'application effective de la GBO :

L'efficacité de mise en œuvre de stratégie dépendra, dans une certaine mesure, du degré de maîtrise de la pratique de la GBO par l'Administration tunisienne et, en particulier de l'Administration forestière.

1 - la stratégie

1.1 - La vision du secteur forestier et pastoral

«Les ressources forestières et pastorales de la Tunisie soient étendues, restaurées et gérées activement et efficacement dans le long terme moyennant la bonne gouvernance de tous les biens, services et valeurs qu'elles recèlent, dans l'intérêt (i) du bien-être socio-économique des populations concernées et de l'économie nationale, (ii) de la conservation de la biodiversité (écosystèmes, habitats, espèces, ressources génétiques, etc.), la lutte contre la dégradation des terres et l'atténuation des effets des changements climatiques ».

De cette manière les ressources forestières et pastorales contribueront, à terme, à atteindre les objectifs du développement durable au niveau national et les objectifs du millénaire au niveau planétaire. Toutefois, compte tenu de la conjoncture actuelle et des problématiques qui caractérisent le secteur, la concrétisation d'une telle vision relèvera d'une entreprise de longue haleine qui pourrait s'étaler au-delà de la durée de la stratégie.

La construction d'une telle vision devra passer nécessairement par une adaptation progressive de la mission de l'Administration Forestière qui sera appelée à «asseoir une gestion durable des ressources forestières et pastorales dans le sens d'une meilleure contribution à l'atteinte des objectifs nationaux de développement durable ». A cet effet, l'Administration Forestière gagnerait à être renforcée et restructurée en un organisme de développement qui soit :

- i. Reconnue pour l'importance de sa mission : Gestion novatrice et responsable du secteur au bénéfice des générations actuelles et futures;
- i. Engagée dans la gestion et la valorisation durables des ressources du secteur grâce à une vision concertée qui consacre le partage équitable des efforts et des avantages du développement, de la valeur des produits et services et de leur mise sur les marchés ;
- ii. En mesure de rendre le secteur attrayant tant pour l'autorité publique que pour les parties prenantes (collectif des usagers et partenaires du secteur privé/société civile, partenaires internationaux).

1.2 Les orientations stratégiques : Axes stratégiques et domaines d'intervention

Quatre axes stratégiques d'intervention ont été identifiés ; à savoir :

1.2.1 - Axe I : Créer un environnement favorable au développement durable des forêts et des parcours :

A) But recherché et aboutissement :

Un environnement institutionnel et réglementaire ainsi que des capacités favorables à l'engagement durable des parties prenantes (usagers, partenaires institutionnels, acteurs du secteur privé et de la société civile, partenaires du développement) dans la gestion durable des forêts et parcours, est instauré en vue de garantir :

- i. Une bonne gouvernance des ressources du secteur qui prend en considération la mise à niveau de la réglementation forestière et qui consacre l'égalité des chances entre les hommes, les femmes et les jeunes;
- iii. Des capacités renforcées qui seraient en mesure d'assurer une gestion dynamique du changement du secteur et de son évolution sur le moyen et le long terme ;
- iv. Le maintien des fonctions et services des écosystèmes forestiers et pastoraux grâce à la mobilisation de ressources adéquates pour le financement du secteur, en particulier au niveau national, et ce moyennant l'initiation d'un mécanisme de Paiement pour les Services des Écosystèmes forestiers ;
- v. Une mobilisation conséquente de tous les acteurs concernés autour du développement du secteur ;
- vi. Une gestion des activités du secteur axées sur les performances et les résultats, notamment grâce à la généralisation de la Gestion Budgétaire par Objectifs à tous les niveaux.

B) Macro-actions à envisager dans le prolongement de l'axe I :

- Restructuration de l'Administration forestière et refonte du code forestier.
- Renforcement des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles du secteur ;
- Amélioration des connaissances sur les fonctions et ressources des écosystèmes forestiers et pastoraux et la consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'inventaire forestier et pastoral ;
- Adaptation des efforts de la recherche aux besoins d'une gestion durable des ressources forestières et pastorales ;
- Création d'un mécanisme national de financement du secteur moyennant l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma de Paiement pour les Services des Écosystèmes et la révision/adaptation du code des investissements ;
- Assainissement de la situation foncière des forêts et des parcours ;

1.2.2- Axe II : Assurer une valorisation durable des ressources forestières et pastorales qui soit en synergie avec les politiques et priorités de développement économique et social

A) But recherché et aboutissement :

Les ressources du secteur sont gérées sur le long terme pour maintenir, améliorer et valoriser leurs produits, en particulier ceux qui sont en mesure de sous-tendre :

- i. Le développement socio-économique des populations forestières et pastorales, hommes/femmes et jeunes, ce qui devrait favoriser l'instauration d'une gestion durable des ressources ;
- ii. Les activités de développement dans d'autres secteurs/sous-secteur de la vie économique qui sont liées aux forêts et parcours, notamment l'industrie, le tourisme naturel et l'écotourisme, l'énergie domestique;
- iii. Le développement de l'économie verte en cherchant à impliquer les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes ;
- vii. L'amélioration de la couverture des besoins locaux et nationaux en produits forestiers, et
- viii. D'une manière générale, la dynamisation de l'économie forestière et pastorale dans le sens d'une meilleure contribution à l'économie nationale verte et à la création d'emplois avec une considération particulière aux groupes vulnérables;

C) - Macro-actions à envisager dans le prolongement de l'axe II :

- Développement socio-économique des zones forestières et pastorales à travers la promotion de l'organisation des populations usagères autour de la cogestion des ressources, notamment dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des plans participatifs intégrés d'aménagement et de gestion durable des forêts et les parcours steppiques, y compris les nappes alfatières;
- Valorisation des produits forestiers et pastoraux (bois et PFNL) et développement des filières forestières et pastorales ;
- Développement du Partenariat Public Privé autour de :
 - la recherche de nouvelles opportunités de valorisation des produits forestiers et pastoraux ;
 - le développement de l'économie verte ;
 - l'intégration du secteur forestier et pastoral avec les autres secteurs liés, notamment dans les domaines de la valorisation des ressources non conventionnelles telles que les produits de terroirs, les paysages naturels et la biodiversité, à travers différents types de tourisme, etc.

1.2.3 - Axe III : Instaurer une gestion durable des forêts et des parcours qui soit en harmonie avec les politiques environnementales

A) But recherché et aboutissement:

Les forêts et les parcours sont protégés et gérés sur le long terme pour préserver leur l'intégrité, maintenir et améliorer les fonctions et services environnementaux des écosystèmes forestiers et pastoraux, en particulier:

- i. Le maintien de la productivité des ressources floristiques et fauniques;
- ix. la protection des systèmes hydrographiques pour la lutte contre la dégradation des terres et des ressources en eau) ;
- x. la conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières et pastorales ;
- xi. L'atténuation des effets des Changements Climatiques ;

D) Macro-actions à envisager dans le prolongement de l'axe III :

- Surveillance et protection des forêts contre les feux de forêts, les maladies et les parasites et maîtrise de la dégradation des formations forestières;
- Consolidation et amélioration de la gestion des forêts ;
- Consolidation de l'aménagement des aires protégées et amélioration de l'efficacité de leur gestion ;
- Promotion éventuelle du PPP autour de la cogestion des aires protégées et des ressources cynégétiques ;
- Rehaussement du rôle du secteur dans la conservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique.

1.2.4 - Axe IV : Consolider et améliorer le couvert forestier et pastoral FAN) But recherché/aboutissement :

La couverture forestière et pastorale des régions steppiques et présahariennes, y compris les nappes alfatières, est améliorée sur les plans quantitatif et qualitatif, et ce en vue d'une meilleure contribution à l'atteinte des objectifs nationaux de développement durable et des objectifs planétaires des conventions de Rio (CNULCD, CBD et CCNUCC) en matière de biodiversité, d'adaptation aux/atténuation des changements climatiques et de lutte contre la désertification, à travers :

- vi. Une meilleure connaissance des structures et spécificités des écosystèmes forestiers et pastoraux et une compréhension des fonctions clés et des services fournis par les forêts et parcours (Cf. alinéa A : Axe I);
- vii. le développement et l'amélioration du couvert forestier et pastoral moyennant le reboisement et l'amélioration des parcours qui contribueront à terme à :
 - la protection des écosystèmes à l'échelle des bassins hydrographiques ou des paysages (lutte contre la dégradation des terres) ;
 - la protection des écosystèmes et habitats steppiques/présahariens et la lutte contre la désertification.

E) Macro-actions à envisager dans le prolongement de l'axe IV :

- Rationalisation des activités de reboisement ;
- Maintien de l'effort de reboisement en encourageant divers types de reboisement et de promotion des arbres hors forêts avec une attention particulière au reboisement des terrains privés, à l'agroforesterie et à la foresterie urbaine;
- Rationalisation de la lutte contre les phénomènes d'ensablement et de lutte contre désertification;
- Amélioration de la productivité et de la régénération des forêts naturelles et des parcours steppiques ;

1.3 Objectifs de la stratégie, indicateurs et mesure des performances

1.3.1 Objectifs

Afin de concrétiser la vision prônée du secteur, l'objectif de développement de la stratégie vise à initier un processus opérationnel de Planification et de gestion durable des ressources forestières et pastorales en vue d'assurer une meilleure contribution du secteur à l'atteinte des objectifs nationaux de développement durable, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs planétaires ayant trait à la conservation de la biodiversité et à l'atténuation des changements climatiques.

Pour atteindre un tel objectif stratégique de développement, quatre objectifs spécifiques concomitants ont été définis pour la stratégie dans le prolongement des 4 axes identifiés, ce sont :

- L'adaptation du cadre institutionnel et réglementaire du secteur et la mise à niveau de ses capacités.
- L'optimisation de la contribution des forêts et des parcours au développement socio-économique des régions forestières et pastorales et à l'économie nationale;
- Le maintien et l'amélioration des fonctions et services environnementaux des ressources forestières et pastorales ;
- La consolidation et l'amélioration du couvert forestier et pastoral.

Dans ce qui suit (tableaux 1 à 4), une esquisse des objectifs et de la consistance des composantes et sous-composante/ actions prioritaires qui leurs sont fédérés et qui définissent le contour du plan d'action proposé.

1.3.1.1 - Objectif 1 : Adaptation du cadre institutionnel et juridique du secteur et renforcement de ses capacités

Tableau 1 : Consistance des composantes et sous-composantes de l'objectif 1

Composante	Consistance des sous-composantes/actions prioritaires
1. Restructuration de l'Administration forestière	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration de l'Administration forestière pour donner lieu à une structure jouissant d'une certaine autonomie et organisée en 4-5 principaux départements au niveau central: (i) Forêts, (ii) Parcours, (iii) Gestion/exploitation-valorisation, (iv) Aires protégées et chasse et (v) services communs (Programmation/ Suivi-évaluation et Gestion Budgétaire par Objectif, Gestion et développement des Ressources Humaines, communication, réglementation, Administration et finances, etc.) et représentée par des directions régionales au niveau des grandes régions géo-climatiques du pays et des arrondissements forestiers au niveaux des Gouvernorats.
2. Renforcement des capacités de l'Administration Forestière	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et mise en place d'un processus de Gestion et valorisation des connaissances et des données forestières et pastorales qui comportera un dispositif de planification, de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ; • Conception et mise en place d'une plateforme de Gestion Budgétaire par Objectif (GBO) ; • L'Étude, la caractérisation et la cartographie des écosystèmes forestiers et pastoraux et la mise en place d'un Système/dispositif d'actualisation périodique de l'IFP et de suivi des changements d'affectations des sols et de l'état des écosystèmes forestiers et pastoraux, y compris les nappes alfatières (MRV); • Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de développement des ressources humaines ; • Élaboration et mise en œuvre d'une Stratégie de communication ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de Synergies entre le secteur forestier et pastoral et le contexte national (Réseau national sur le développement durable du secteur forestier et pastoral); • Développement de synergies entre le secteur et le contexte régional et international (Pays de la sous-région méditerranéenne, région MENA, initiatives et mécanismes internationaux de financement de la GDF, etc.).
3. Adaptation du cadre réglementaire (Refonte du code forestier)	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de nombreuses dispositions et articles, notamment en ce qui concerne (i) Les soumissions au régime forestier, (ii) La répression des différents types de délits; (iii) L'accès des populations forestières aux ressources et (iv) les concessions forestières; • Révision de l'organisation des structures de base ; • Clarification des questions relatives à la Cogestion des forêts avec les populations et les autres partenaires ; • L'élaboration et l'adoption de statuts particuliers pour les forestiers et des auxiliaires en ayant à l'esprit les problèmes liés à la sécurité ; • L'organisation des professions forestières ; • Élaboration et adoption de textes spécifiques aux parcours et aux nappes alfatières en guise de « code pastoral » ; • Vérification de l'harmonie des textes avec l'Agenda 21..
4. Recherche-développement	<ul style="list-style-type: none"> • Régénération et amélioration de la productivité des forêts tunisiennes, la sélection d'écotypes/cultivars ou espèces productives et les incendies de forêt ; • Régénération et amélioration de la productivité des parcours et des nappes alfatières et résilience des écosystèmes pastoraux ; • Économie de l'exploitation des zones montagneuses et forestières ; • Économie de l'exploitation pastorale ; • Amélioration de la productivité des PFNL, des technologies de leur valorisation et recherche de nouvelles formes de valorisation
5. Mobilisation des ressources pour le financement du secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un Fonds National pour le développement Forestier et pastoral moyennant l'élaboration et l'adoption d'un schéma de Paiement pour les Services Environnementaux des Écosystèmes (PSE) forestiers et pastoraux; • Révision du code des investissements (mesures spécifiques d'encouragement au développement forestier et pastoral) ;
6. Assainissement de la situation foncière des forêts.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre d'un plan directeur d'assainissement de la situation foncière (50% des terres, soit ≈ 1 Million d'ha).

2.1.4.1 Objectif 2 : Optimisation de la contribution des forêts et des parcours au développement socio-économique

Tableau 2 : Consistance des composantes et sous-composantes de l'objectif 2

Composante	Consistance des composantes/actions prioritaires
1. Développement socio-économique des zones forestières et pastorales	<ul style="list-style-type: none"> • Développement socio-économique des zones forestières : Appui à l'organisation et au développement socio-économique des populations (GDA, SMSA) autour de la cogestion des forêts aménagées dans les zones prioritaires sur 47.500 ha. • Développement socio-économique des zones pastorales : Appui à l'organisation et au développement socio-économique des populations autour de gestion des parcours aménagés sur 150.000 ha de parcours collectifs prioritaires et 75.000 ha de nappes alfatières.
2. Valorisation des ressources forestières et pastorales	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au développement des filières forestières et pastorales ; notamment le liège, le bois et l'Alfa • Valorisation des produits forestiers et pastoraux dans le domaine de l'économie verte.
3. Développement du Partenariat Public-Privé et promotion de l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du PPP : Élaboration d'une Banque de projets à l'attention des promoteurs dans les domaines de la production des plants, la production de semences pastorales, la chasse, l'écotourisme, le reboisement forestier, le bois-énergie, etc.; • Opportunités de valorisation des AP gérées et des paysages naturels par l'écotourisme et le tourisme naturel; • Concessions forestières.

2.1.4.2 Objectif 3 : Maintien et amélioration des fonctions et services environnementaux des ressources forestières et pastorales ;

Tableau 3: Consistance des composantes et sous-composantes de l'objectif 3

Composante	Consistance des composantes/actions prioritaires
1. Protection des forêts et amélioration de leur productivité:	<ul style="list-style-type: none"> Conception et mise en place d'un système de surveillance ou de veille pour la prévention et la protection des forêts contre les feux et la protection sanitaire; Mise à niveau des infrastructures de prévention et de protection.
2. Consolidation et amélioration de la gestion des forêts	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en œuvre de nouveaux plans d'aménagement forestier/Révision des aménagements (320000 ha) ; Entretien des aménagements (PV en vigueur): 307000 ha ; Mise en œuvre du programme de développement durable de la subéraie Révision/Élaboration et de mise en œuvre de plans d'aménagement des nappes alfatières (400.000 ha)
3. Consolidation de la Gestion des aires protégées et de la conservation de la biodiversité :	<ul style="list-style-type: none"> Étude de la création et aménagement de réserves naturelles dans les régions steppiques ; Élaboration et mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion durable des AP, y compris les réserves naturelles ; Amélioration et suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées. Information, sensibilisation du public et amélioration de la communication autour des AP ; Encouragement du PPP autour de l'investissement dans la valorisation des AP, notamment dans le domaine du tourisme naturel. .
4. Conservation et valorisation de la faune sauvage :	<ul style="list-style-type: none"> Gestion durable des ressources cynégétiques ; Encouragement du PPP autour de la cogestion et l'investissement dans le domaine de la chasse ; Promotion de la chasse touristique et du tourisme de vision.
5. Changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Mise en pace d'un système MRV pour les forêts et les parcours, basée sur l'IFPN, l'inventaire des GES et sur un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF)

2.1.4.3 - Objectif 4 : Consolidation et amélioration du couvert forestier et pastoral :

Tableau 4 : Consistance des composantes et sous-composantes de l'objectif 4

Composante	Consistance des composantes/actions prioritaires
1. Développement et amélioration du couvert forestier	<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'un schéma directeur de reboisement forestier et pastoral et de lutte contre l'ensablement; Reboisement forestier et plantation pastorales sur 160.000 ha (Domaine public et privé de l'état, domaine privé et collectif, agroforesterie et foresterie urbaine, plantations routières, protection des ouvrages hydrauliques, etc..), avec une bonne conduite des peuplements et une diversification des espèces Recherche-développement sur la régénération des forêts naturelles ; notamment de chêne liège et de pin d'Alep et l'amélioration de la productivité des forêts tunisiennes.
2. Développement et amélioration du couvert pastoral et lutte contre la désertification	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un schéma directeur d'amélioration pastorale et de lutte contre la désertification; Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'amélioration pastorale sur les parcours collectifs SRF (150.000 ha); Élaboration et mise en œuvre d'un programme de lutte contre la désertification et de protection des infrastructures contre l'ensablement. Recherche-développement sur la régénération et l'amélioration de la productivité des parcours et des nappes alfatières.

2.1.1 Indicateurs et mesure des performances

La vérification de l'atteinte des objectifs et la mesure des performances de mise en œuvre de la stratégie seront effectuées moyennant 3 ensembles d'indicateurs:

A) Indicateurs de l'objectif de développement de la stratégie

Tableau 5 : Cadre de résultats et de suivi de l'OD de la stratégie : Liste des indicateurs de suivi

Objectif de Développement de la Stratégie	Indicateurs de résultats	Exploitation de l'information provenant des résultats du projet
Mettre œuvre un processus opérationnel de Planification et de gestion durable des ressources forestières et pastorales en vue d'assurer une meilleure contribution du secteur à l'atteinte des objectifs nationaux de développement durable, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs planétaires des conventions issues de la CNUED.	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement du couvert forestier de 1% : de 8,2% en 2014 à 9,2% en 2024 ; Taux des forêts aménagées et entretenues/gérées: Valeur cible en 2024 ≈ 60% au minimum Taux des parcours aménagés et entretenus/gérés, y compris les nappes alfatières : Valeur cible en 2024 ≈ 34%. Taux (%) d'exploitation des produits forestiers (en valeur) : valeur cible en 2024 : 90%. Superficie moyenne brûlée par incendie (ha) ; Nombre d'aires protégées aménagées et gérées ; Longueur des tabias pour la lutte contre l'ensablement et la protection des infrastructures (en km). Montant total des ressources financières mobilisées pour le secteur en dehors du programme national (en millions de DT) et investies; Nombre total d'emplois créés (désagrégé par Objectif). 	Exploitation de l'information provenant des résultats fédérés à la mise en œuvre des objectifs stratégiques

A) Indicateurs des résultats intermédiaires de la stratégie

Tableau 6 : Cadre de résultats et de suivi des objectifs de la stratégie : Liste des indicateurs intermédiaires

Objectifs stratégiques	Indicateurs de résultats intermédiaires	Source d'information et moyen de vérification
Adaptation du cadre institutionnel et réglementaire du secteur et renforcement de ses capacités	<ul style="list-style-type: none"> Plans pluriannuels de travail de l'Administration forestière et budget par objectif, approuvés et mis en œuvre en accord avec le système GBO; Rapports annuel de suivi de la mise en œuvre de la stratégie ; Inventaire forestier actualisé en 2019/2020 et FRA 2020 et 2025; Rapport sur l'état des écosystèmes forestiers et pastoraux en 2019 et en 2024 ; Code forestier refondu ou révisé, publié ; % des terrains forestiers et des parcours, apurés sur le plan foncier (Valeur cible en 2024: 50% des superficies concernées) ; Montant annuel des ressources financières mobilisées pour le secteur par source (En millions de DT), désagrégé par source ; Bulletin d'information périodique à l'attention des partenaires. 	Exploitation de l'information provenant des résultats issus de la mise en œuvre des sous-composantes et actions prioritaires respectives
Optimisation de la contribution des forêts et des parcours au développement socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> Zones forestières développées : Valeur cible en 2024 : 47.500 ha ; Zones pastorales développées: Valeur cible en 2024 : 100.000 ha ; Zones alfatières développées: Valeur cible en 2024 : 30.000 ha ; Nombre micro-entreprises créées dans les zones forestières et pastorales selon les domaines d'activité (exploitation du bois, distillation de plantes, valorisation de PFNL, etc.); Valeur économique du bois exploitable et exploité; Valeur économique du liège exploitable et exploité ; Valeur économique de l'Alfa exploitable et exploitée ; Valeur économique des PFNL exploitables et exploités; Nombre de projets établis sur des concessions forestières selon les branches d'activité (pépinières forestières, chasse, écotourisme, DSP, etc.); Nombre d'emplois créés (A désagréger par composante) 	Compilation et exploitation des données de suivi des résultats issus de la mise en œuvre des sous-composantes/projets respectifs.

Maintien et amélioration des fonctions et services environnementaux des ressources forestières et pastorales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'incendies de forêts ; • Superficie totale des forêts incendiées ; • Superficie des forêts aménagées et entretenues/gérées: Valeur cible en 2024 ≈ 550.000 ha ; • Rapport bisannuel sur le bilan carbone des aménagements forestiers et pastoraux; • Rapport (quinquennal) actualisé sur la VET des forêts ; • Superficie des parcours des nappes alfatières aménagées et entretenus: Valeur cible en 2024 ≈ 400.000 ha ; • Rapport bisannuel sur le bilan carbone des aménagements des nappes alfatières; • Rapport (quinquennal) actualisé sur la VET des nappes alfatières ; • Nombre d'AP aménagées et gérées ; • Nombre de visiteurs aux AP ; • Évolution du score de gestion des Parcs Nationaux aménagés et gérés; • Système MRV opérationnel ; • Potentiels/normes de carbone séquestré dans les différents types de forêts aménagés; • Potentiel/normes de carbone séquestré dans les différents types de parcours aménagés, y compris les différents types de nappes alfatières; • Nombre d'emplois créés (à désagréger par composante) 	Compilation et exploitation des données de suivi des résultats issus de la mise en œuvre des sous-composantes/projets respectifs.
Consolidation et amélioration du couvert forestier et pastoral	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie totale reboisées/plantées; • Superficie totale reboisées sur les terrains privés ; • Superficie des parcours améliorés : Valeur cible en 2024 ≈ 150.000 ha; • Rapport (quinquennal) actualisé sur la VET des parcours ; • Nombre d'emplois créés. 	Compilation et exploitation des données de suivi des résultats issus de la mise en œuvre des sous-composantes/projets respectifs.

B) - Indicateurs de suivi des performances des différentes composantes

Ces indicateurs sont identifiés à titre indicatif au niveau du plan d'action pour chaque sous-programme; ils devront être développés lors de la préparation des documents opérationnels pour les différentes sous-programmes/projets, en sous-indicateurs de performance selon les exigences/besoins du suivi axé sur les résultats.

2.2 Responsabilité de mise en œuvre

La mise en œuvre de la stratégie sera effectuée dans le cadre de projets bien déterminés et la responsabilité de sa mise en œuvre incombera principalement à l'Administration forestière et, complémentirement, aux partenaires institutionnels et non institutionnels, à savoir :

i. Les partenaires du secteur public qui comprennent :

- Les institutions et structures de développement à différents niveaux du Ministère de l'Agriculture à savoir l'ODESYANO, la DGACTA et l'OEP, ainsi que les CRDAs, en particulier à travers les projets spécifiques de développement intégré dans les régions forestières et pastorales ;
- Certaines structures de développement qui relèvent du Ministère du Tourisme (ONTT), du Ministère de l'industrie, du Ministère du commerce et de l'artisanat, etc., qui sont plus ou moins concernés par la gestion et la valorisation des ressources forestières et pastorales ;
- Certaines structures de développement qui relèvent du Ministère de l'intérieur, du Ministère de l'équipement et de l'Environnement et du Ministère du développement régional qui sont concernés par la gestion et l'Administration de l'espace territorial, en particulier l'espace rural.

xiv. Les acteurs du secteur privé, organisés ou non, et leurs organisations professionnelles ou socioprofessionnelles et les organisations de base qui sont concernés par la cogestion des ressources forestières et pastorales et le développement des filières des produits forestiers ;

La coordination de la mise en œuvre de la stratégie sera assurée par l'Administration forestière à différents niveaux à savoir :

- Au niveau de la planification, la programmation des activités;
- Au niveau du suivi-évaluation des réalisations et de l'audit des coûts correspondants (GBO), des performances et des résultats, ainsi que de la préparation des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie ;
- Au niveau de la mobilisation des ressources sur le plan national et international et ce en coordination avec les départements concernés du Ministère de l'Agriculture (DGFIOF, Coopération, etc.), ainsi qu'avec les autres départements ministériels concernés (Ministère des finances, Ministère du Développement économique et de la coopération internationale);

A ce niveau, il y a lieu de noter que les arrangements pour la mise en œuvre des composantes de la stratégie seront établis des Comités Ad Hoc avec les partenaires concernés selon la nature des activités. A cet effet la stratégie a prévu

certaines dispositions institutionnelles dans le cadre du premier objectif , notamment en matière de coordination et de concertation qui faciliteront l'établissement et la mise en œuvre de tels arrangements.

2.3 Intégration de stratégie au processus de la Gestion budgétaire par objectif

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie aura à s'aligner ou à intégrer le processus de la GBO qui est en cours de mise en place. A cet effet il sera nécessaire de tenir compte, notamment lors de la restructuration de l'Administration forestière prônée dans le cadre de la stratégie, du besoin de la GBO en adoptant les adaptations qui s'imposent. En effet, l'alignement de la stratégie avec le processus de la GBO requerra deux principales mesures, à savoir :

- Une mesure organisationnelle qui consiste en la création d'une unité GBO au sein du processus programmation et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie;
- Une mesure méthodique qui consiste en la mise en place d'une plateforme de compilation et de traitement des données propres aux activités/actions qui relèvent du plan d'action de la stratégie, qui soit gérée par l'unité GBO en question. Cette plateforme qui consistera en une base donnée couplée à un système d'information devra être en mesure :
 - D'être alimenté par les données techniques (réalisations par action) et financières (décomptes, factures, dépenses, etc.) provenant des différentes structures opérationnelles participant à la mise en œuvre des sous-programmes/action de la stratégie, notamment les Unité de Gestion des Projets cofinancés, les structures d'exécution sur le terrain (arrondissements forestiers/CRDA), les partenaires institutionnels d'exécution (ODESYANO, DGACTA, ..., partenaires du secteur privé, etc.);
 - De permettre l'échange des données financières compilées par programme ou sous-programme avec le système de la GBO, et ce moyennant un accès direct ou indirect (à travers la DGFIOF) au système par interfaçage ou par autorisation d'accès.

Par ailleurs, dans la pratique, la mise en œuvre de la GBO reposera sur :

- La prise en charge du plan d'action de la stratégie par le système GBO moyennant la création d'une rubrique budgétaire par programme qui sera paramétrée/désagrégée selon les sous-programmes et action et, éventuellement selon les opérateurs;
 - L'élaboration et l'adoption de formats standards appropriés (normalisation) pour la communication et l'échange des données (en collaboration avec la DGFIOF, le Ministère des finances/Unité GBO) ;
- xvi. La mise en place et l'opérationnalisation de la plateforme par laquelle transitent toutes les données financières par action/activité et par unité/structure opérationnelle responsable, mais également les données techniques correspondantes qui seront collectées auprès des différentes parties impliquées, et ce selon la normalisation adoptée des supports de communication.

La conception de cette plateforme devra faire l'objet d'une étude préalable, notamment dans le cadre de la restructuration de l'Administration forestière et le renforcement de ses capacités.

RÉCAPITULATIF DU PLAN D'ACTION

Ce plan d'action représente une traduction des différentes composantes fédérées aux objectifs stratégiques en termes de programmes, sous-programmes et activités. Ainsi, chaque objectif stratégique se trouve étayé par un programme qui comporte un certain nombre de sous-programmes comportant à leur tour des composantes ou des activités qui peuvent être réalisées ensemble ou séparément. Chaque sous-programme est décrit dans une fiche esquissant (i) Le contexte et la justification du sous-programme, (ii) les objectifs, (iii) les résultats attendus, avec quelques indicateurs généraux de performance, (iv) les composantes/activités prévues pour produire les résultats escomptés, (v) une estimation globale des apports requis pour ce faire et (vi) un planning indicatif de réalisation. En tout, 18 sous-programmes ont été identifiés. Le tableau ci-après récapitule les coûts du plan d'action qui sont ventilés par sous-programme.

Tableau 7 : Récapitulatif des coûts de la stratégie par programme et sous-programme

OBJECTIF Programme Sous-programme	Total S/Prog. (M DT)
OBJECTIF1 : ADAPTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU SECTEUR ET RENFORCEMENT DE SES CAPACITES	
Programme 1 : Restructuration et renforcement des capacités de l'Administration Forestière	
1.2. Sous-programme de réforme de l'administration forestière	0,6
1.3. Sous-programme de Renforcement des capacités de l'Administration forestière	1,1
1.3. Sous-programme de consolidation du processus d'élaboration et de révision de l'INFP	14,0
1.4. Sous-programme de Recherche-Développement	1,0
1.5. Sous-programme de mobilisation des ressources financières pour le financement du secteur	0,4
1.6. Sous-programme assainissement/apurement de la situation foncière des forêts	0,6
Sous total programme 1	17,6
OBJECTIF2 : OPTIMISATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR AU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	
Programme 2 : Optimisation de contribution du secteur au développement socio-économique	
2.1. Sous-programme de Développement socio-économique des zones forestières	72,1
2.2. Sous-programme de Développement socio-économique des zones pastorales	120,5
2.3. Sous-programme de Développement socio-économique des nappes alfatières	45,4
2.4. Sous-programme de valorisation des ressources forestières et pastorales	2,2
2.5. Sous-programme de Développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières	1,3
Sous total programme 2	241,4
OBJECTIF3 : MAINTIEN ET AMELIORATION DES FONCTIONS ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DES RESSOURCES DU SECTEUR	
Programme 3 : Maintien et amélioration des fonctions et services environnementaux	
3.1. Sous-programme de protection des ressources forestières	60,5
3.2. Sous-programme de consolidation et d'amélioration de la gestion des forêts et des nappes alfatières	182,5
3.3. Sous-programme de consolidation de la gestion des AP et de conservation de la biodiversité	12,9
3.4. Sous-programme de Conservation et valorisation de la faune sauvage	0,2
3.5. Sous-programme d'atténuation des effets des CC	0,5
Sous total programme 3	256,5
OBJECTIF 4 : CONSOLIDATION ET AMELIORATION DU CAPITAL DES RESSOURCES FORESTIERES ET PASTORALES	
Programme 4 : Consolidation et amélioration du couvert forestier et pastoral	
4.1. Sous-programme d'amélioration du couvert forestier et de lutte contre la dégradation des terres	275,5
4.2. Sous-programme d'amélioration du couvert pastoral et de lutte contre la désertification	59,0
Sous total programme 4	334,5
TOTAL STRATEGIE	850,0

Par ailleurs il y a lieu de noter que :

- Les composantes/activités ayant trait à la Recherche-Développement venant en appui à certaines composantes particulières des différents programmes, ont été regroupées en un seul sous-programme du programme 1 ayant trait à l'adaptation du cadre institutionnel ;
- Compte tenu de l'interdépendance qui existe entre les objectifs stratégiques, la répartition des sous-programmes peut donner à croire à un certain chevauchement entre les programmes, ce qui est inévitable.

Pour ce qui est du financement, compte tenu de l'expérience de la SNDSFP 2002-2011 d'une part et des orientations prônées dans le cadre de la stratégie 2015-2024 d'autre part, le schéma de financement suggéré à priori pourrait être comme suit (tableau 8) :

Tableau 8 : Schéma de financement suggéré pour la stratégie

Source de financement	Montant (MDT)	%
• Budget national :	500	58,9 %
• Mécanisme national de financement	40	4,7 %
• Partenaires institutionnels internes au Ministère de l'agriculture ¹ :	75	8,8 %
• Partenaires du secteur privé :	50	5,9 %
• Partenaires de développement de la Tunisie :	185	21,8 %
TOTAL	850	100 %

(Footnotes)

¹ Il s'agit ici de projets de développement intégrés du genre PDAI (DGFIOP/CRDA) et FCGBV (DGAFTA/DGF), des projets relevant de l'ODESYANO, et d'autres éventuels projets cofinancés, etc.

ANNEXE 2

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS

LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES EN TUNISIE

Résumé

Le rapport national sur les Ressources Génétiques Forestières (RGF) en Tunisie est établi conformément aux lignes directrices proposées par la FAO (2010) pour la préparation des rapports des pays.

Il présente l'état actuel des RGF, leur conservation *in situ* et *ex situ*, le niveau de leur utilisation, leur gestion, les programmes nationaux qui les concernent, la coopération en la matière, l'accès et le partage des avantages découlant de leur utilisation et leurs contributions à la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et le développement durable.

Il s'agit du premier rapport national en la matière. Les différentes institutions concernées par les RGF ont été associées dans les travaux du comité de pilotage de ce rapport.

Les principales conclusions du rapport se résument comme suit :

- Les connaissances des RGF demeurent limitées et méritent plus d'intérêt scientifique et d'actualisation notamment en ce qui concerne les espèces menacées, leur état et leur évolution.
- Certains besoins et priorités revêtent un caractère urgent ; notamment la diffusion des connaissances auprès des gestionnaires, la mise en place d'un système de suivi – évaluation des RGF, le renforcement de la coopération régionale et internationale et l'échange d'expériences et de connaissances.
- Les actions et les programmes de conservation *in situ* des RGF sont diversifiés et représentent les étages bioclimatiques et les divers écosystèmes. Toutefois, une attention particulière devrait être accordée à certains écosystèmes et espèces forestières ; particulièrement le chêne-liège, le chêne zeen, le cyprès, le thuya, l'*Acacia radiana*, l'alfa, ...
- Les PV d'aménagement des forêts naturelles devraient accorder plus d'intérêt aux RGF dans la gestion courante de ces forêts.
- La conservation *ex situ* des RGF a été depuis longtemps prise en compte en matière des programmes d'introduction et d'élimination d'espèces (plus d'une trentaine d'arboretums a été implantée à travers le pays) et des essais de provenances ou de collections spécifiques. Il existe dans le pays des infrastructures spécialisées dans la conservation *ex situ* des RGF dont notamment la section des graines de la DGF et la BNG.
- Les programmes d'amélioration touchent plusieurs espèces d'intérêt forestier, mais se limitent à des essais de provenances. Le renforcement de ces programmes est nécessaire afin d'obtenir un matériel génétique performant.
- La nécessité de mieux sensibiliser le public à propos des RGF.
- Le pays a signé la plupart des accords internationaux touchant les RGF ; de ce fait, le cadre de coopération en la matière est propice.

Principaux problèmes liés au développement et à la préservation des RGF

- La forêt tunisienne est fortement habitée et la population forestière est, en majorité, pauvre et tire l'essentiel de ses revenus des ressources forestières. Elle exerce, par conséquent, une pression importante sur ces ressources. La durabilité des RGF est tributaire, en partie, de l'amélioration des conditions de vie de cette population.
- Les RGF sont soumises à différentes pressions dont les incendies, le surpâturage, les défrichements, les coupes illicites et l'érosion des sols.
- Le taux du couvert forestier du pays connaît une progression grâce à l'effort de reboisement consenti. Mais la menace continue à peser sur certains peuplements des forêts naturelles.
- La population forestière, organisée sous forme de GDA, n'a pas la facilité d'accès à l'exploitation et la valorisation de ces ressources à des fins commerciales.
- L'échange d'information et d'expériences sur l'accès et le partage des RGF reste insuffisant même si ces expériences sont peu nombreuses.

- La valeur marchande et non marchande des RGF est peu étudiée.
- La liste des espèces rares et menacées d'extinction est discutable.

Les contraintes sont essentiellement :

- Des contraintes naturelles et accidentelles (changements climatiques, maladies, déprédation, incendies, sécheresse, désertification, ...).
- Des contraintes sociales : pression exercée par les populations et leurs cheptels.
- Des contraintes financières pour la mise en œuvre des programmes et plans d'actions.
- Des contraintes en rapport avec l'application des plans d'aménagement (PV partiellement ou non mis en œuvre) qui sont d'ordre technique, formation du personnel, mobilisation des moyens humains et matériel.

Capacités du pays à affronter les problèmes

- Les financements des programmes relatifs aux RGF sont limités.
- Les déficits financiers et techniques constituent les principales contraintes pour la conservation *in situ* des RGF.
- Les activités d'aménagement des peuplements semenciers sont partiellement réalisées et demeurent insuffisantes.
- Un besoin d'assistance technique en matière de gestion des aires protégées, de conservation *in-situ* et *ex-situ* des RGF sont nécessaires.
- Les études d'aménagement et les travaux sylvicoles ne tiennent pas compte des risques d'appauvrissement des RGF.
- Les travaux de recherche en matière de RGF sont limités par manque de spécialistes nationaux en la matière, de moyens humains et matériels.
- Absence de programmes de sensibilisation du public sur les RGF.

Tendances et dynamiques des RGF et des activités en leur faveur

- En Tunisie, les études et les travaux sur l'appauvrissement génétique et la vulnérabilité des espèces et des écosystèmes ne sont pas nombreux.
- On note l'absence d'informations, de suivi et d'évaluation sur les espèces rares et menacées :
 - les diversités intraspécifiques sont peu étudiées,
 - absence de système d'informations,
 - absence de suivi de l'état et de l'évolution de ces espèces.
- Des acquis sont à préserver : 17 parcs nationaux, 27 réserves naturelles, 30 arboretums, un jardin botanique et plusieurs collections spécifiques, des peuplements semenciers, une section des graines, 103 pépinières forestières et une Banque Nationale des Gènes.

Orientations stratégiques pour développer et préserver les RGF

Les orientations en vue de développer et préserver les RGF peuvent être résumées dans 4 axes :

Axe 1. Connaissance des RGF

- Besoin de réviser la liste des espèces rares et menacées et d'arrêter une nouvelle liste basée sur des critères objectifs et normalisés.
- Mise en place d'une base de données numérique, vectorielle et d'images avec une attention particulière à prêter aux espèces rares et/ou vulnérables.
- Introduction de nouvelles espèces dans les arboretums.
- Diffusion des connaissances auprès des gestionnaires.
- Poursuivre l'évaluation de l'efficacité de gestion et de la représentativité des aires protégées et diffuser les résultats qui en découlent.
- Inventaire des travaux de recherche, des mémoires, des études concernant les RGF en plus de la numérisation de tous les travaux qui ne le sont pas pour pouvoir faciliter leur exploitation par la suite.
- Réalisation d'herbiers physiques et virtuels illustrant les RGF pouvant être valorisés à des fins scientifiques et pédagogiques (académiques ou de sensibilisation).

Axe 2. Gestion des RGF

- Sur le plan de la gestion des ressources, il est primordial de réduire la pression sur les forêts en préconisant des solutions durables pour les populations forestières.
- La gestion durable des écosystèmes forestiers des principales espèces telles que : chêne liège, thuya, pin d'Alep, pin

pignon, ... devrait être basée sur des plans d'aménagement actualisés et dont les termes de référence doivent tenir compte des RGF.

- Mise en place d'un système de suivi-évaluation des RGF.
- Recherche de soutiens financiers pour l'élaboration de schémas opérationnels de sauvegarde et de valorisation des RGF. Une priorité devrait être accordée à la sauvegarde d'habitats ou de taxons qui risquent de disparaître en l'absence d'actions ciblées.
- Etablir un programme de gestion des peuplements semenciers, arboretums, jardins botaniques et collections existantes.
- Sauvegarde, remise en état et travaux d'entretien des collections existantes (arboretums, jardins botaniques et collections spécifiques).

Axe 3. Recherche, formation et sensibilisation

- Améliorer la coordination entre gestionnaires et chercheurs.
- Equiper les laboratoires et les stations d'expérimentation.
- Intensifier les études et les programmes de recherche spécifiques aux RGF.
- Former et renforcer les capacités des compétences nationales en matière de gestion et de conservation *in situ* et *ex situ* des RGF.
- Assurer une formation universitaire spécialisée en matière de RGF et octroi de bourses spécifiques en la matière
- Encourager la recherche sur les espèces rares et menacées
- Renforcer la recherche en matière de sélection génétique afin d'aboutir à un matériel génétiquement amélioré et plus performant.
- Intensifier les recherches et les travaux en matière de gestion, de conservation et de valorisation des plantes aromatiques et médicinales en Tunisie.
- Encourager la formation et l'encadrement des promoteurs de projets pour l'exploitation des plantes médicinales et aromatiques.
- Diffuser l'information auprès des principaux partenaires pour les sensibiliser à propos des RGF.
- Assurer une plus grande sensibilisation sur l'importance des RGF auprès du grand public et plus particulièrement chez la population forestière ; organiser des ateliers et des séminaires sur le sujet.

Axe 4. Institutionnel

- Créer un comité national sur les RGF.
- Mettre à niveau la section des graines.
- Appuyer le programme de la BNG en matière des RGF.
- Renforcer la coopération régionale et internationale, l'échange d'expériences et des connaissances.
- Echanger les expériences avec des pays aux conditions écologiques similaires (Afrique du Nord et pourtour Méditerranéen).
- Améliorer les textes juridiques pour alléger les procédures de gestion et de conservation des RGF.
- Initier un système de financement soutenu des aires protégées, des arboretums et des collections spécifiques.
- Assurer un appui financier soutenu aux activités de gestion des peuplements semenciers et des aires protégées et de réhabilitation des forêts naturelles.
- Appui du réseau méditerranéen de la FAO « Silva Mediterranea » notamment le groupe de travail WG4 et son plan d'action pour 2009 – 2012.
- Révision de la réglementation des collectes et d'échange du matériel de reproduction (semences, propagules...).
- Impliquer les ONG dans les programmes de gestion et de conservation des RGF.

Ce rapport est établi dans le cadre du projet de coopération technique avec la FAO,

PROJET TCP/RAB/3303 – BABY 2

Etat des Ressources Génétiques Forestières en Afrique du Nord.

ANNEXE 3

REPUBLIQUE TUNISIENNE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES FORETS DE CHENE LIÈGE

Introduction

Dans le cadre du Projet de Gestion Intégrée des Forêts cofinancé par la Banque Japonaise pour la Coopération Internationale (JBIC) et en partenariat avec la FAO (UTF/TUN/032/TUN), le Ministère de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques (Direction Générale des Forêts) a procédé à la révision de la stratégie du secteur liège en Tunisie. Plusieurs études thématiques ont été préparées touchant tous les aspects de la Suberaie et son environnement socioéconomique et institutionnel à savoir :

- Ecologie de la Suberaie (forêt de chêne liège).
- Sylviculture et aménagement.
- Pastoralisme.
- Cartographie et analyse des données.
- Recherche / Développement.
- Socio économie et développement communautaire.
- Analyse du cadre macroéconomique et sectoriel de la Suberaie.
- Analyse économique et filières de production.
- Analyse du cadre politique, institutionnel et légal du secteur.

Ces études thématiques ont permis d'élaborer un plan d'action articulé autour de trois documents de synthèse:

- Analyse et synthèse des résultats.
- Orientations stratégiques: objectifs et moyens.
- Programme de développement durable de la Suberaie.

Les forêts de Chêne liège couvrent 90423 ha répartis comme suit

Type de peuplement	Superficie (ha)
Chêne liège	70 267
Chêne liège + Chêne zeen	13 920
Chêne liège + Eucalyptus	80
Mélange de Chênes	571
Mélange de feuillus	1 815
Chêne liège + mélange de Pins	408
Chêne liège + Pin d'Alep	233
Chêne liège + Pin maritime	2 023
Chêne liège + Pin pignon	1 165
Chêne L. + Feuillus + Résineux	
TOTAL	90 423

Rôle de la forêt de Chêne liège: UNE FORET MULTIFONCTIONNELLE

- Rôle de protection : eau, sol, agriculture, barrages, infrastructures, ...

- Rôle de production et économique:

Moyenne 2003 / 2005	Valeur au niveau de la Suberaie	Valeur d'exportation
Liège	5 792 235	24 450 000
Myrte	8 668	149 320
Bois	2 220 000	2 220 000
Champignon	15 600	75 548
Pignon	37 192	37 192
Produits cynégétiques	707 116	707 116
Escargot	285 000	675 678
Écotourisme	pm	Pm
Total en DT	9 075 143	28 314 854

- **Rôle social:** La forêt tunisienne est aussi: 1 million d'habitants - 150 000 ménages, dont 200 000 habitants vivent dans la Suberaie.
- **Rôle environnemental :** Les forêts de chêne liège et de chêne zeen caractérisent la Suberaie. Ces forêts abritent une importante richesse de biodiversité puisqu'elles comptent 700 espèces végétales, 70 espèces d'oiseaux et 25 espèces de mammifères.

La Suberaie constitue le couloir de mouvement du Cerf de berbérie.

Cinq Parcs Nationaux et réserves Naturelles sont situées dans la Suberaie tunisienne.

Trois autres aires protégées sont en cours de création.

- Rôle de récréation et d'écotourisme :

La Suberaie regroupe la montagne, la mer et la forêt.

La forêt de chêne constitue une composante primordiale dans le développement des deux zones touristiques de Ain Draham et de Tabarka. Un fort potentiel de tourisme vert est à exploiter.

Problématique de la Forêt de Chêne liège

1. L'exploitation de la Suberaie est un enjeu socio-économique important à cause des opportunités d'emplois et de revenus qu'elle représente pour les populations locales (notamment forestières) des zones concernées.
2. L'exploitation de la Suberaie est un enjeu économique important à cause des opportunités de recettes qu'elle représente pour l'État et pour les opérateurs économiques du secteur privé.
3. La dégradation de la Suberaie est en partie liée aux facteurs anthropiques qui tiennent, notamment, à l'absence d'alternatives accessibles aux populations « usagers forestiers ».
4. La participation et la responsabilisation des populations locales et du secteur privé sont nécessaires pour le développement durable de la Suberaie.
5. Les ressources financières et humaines allouées à la Suberaie et mobilisables au niveau de la Direction Générale des Forêts et de la Régie d'Exploitation Forestière sont en nette régression.

Constats négatifs

1. Si la déforestation reste relativement faible au niveau de la Suberaie, on note que le changement de composition, de structure et de consistance de l'écosystème de la Suberaie constitue un processus inquiétant de dégradation.
2. La Suberaie est sollicitée au delà de ses possibilités, notamment pour le pâturage : ce déséquilibre entrave la régénération du peuplement et le prédispose à des dysfonctionnements qui favorisent, entre autres, les attaques parasitaires.
3. La Suberaie est mal exploitée au double plan quantitatif et qualitatif pour des raisons qui tiennent à plusieurs facteurs dont le mode de gestion et d'exploitation.

Constats positifs

1. La Suberaie est située dans la partie tunisienne qui renferme une part importante des ressources en eau et en terres cultivables du pays.
2. La Suberaie joue un rôle important pour la protection des bassins versants, des vallées à vocation agro-pastorale, des habitations en aval de zones montagneuses et des infrastructures hydrauliques (bassins et réservoirs de rétention d'eau).
3. La Suberaie est d'un apport important dans le domaine : a) de la séquestration du carbone, b) de la sauvegarde et du maintien de la biodiversité et des valeurs esthétiques et paysagères.
4. La Suberaie abrite une importante richesse en biodiversité.
5. Les espèces pastorales et fourragères de la Suberaie jouent un rôle important dans l'enrichissement du sol en matière organique et en microflore.

Défis – Challenges

La Suberaie est de plus en plus caractérisée par le vieillissement du matériel végétal sur pied, ceci s'est traduit par un défi multidimensionnel pour :

- a) Son rajeunissement.
- b) L'accélération de sa régénération.
- c) Son évolution vers un meilleur état d'équilibre.
- d) Son développement durable.
- e) La valorisation de ses produits.
- f) La garantie de sa pérennité.

Orientations Stratégiques pour le Développement Durable de la Suberaie

Ces orientations s'apparentent à celles pour le développement forestier tunisien dans son ensemble; à savoir:

- Une vision et une gestion multifonctionnelle et durable de la Suberaie.
- Une intégration de l'aménagement forestier dans l'aménagement du territoire et une problématique globale de développement national, régional et local.

- Un partenariat élargi à plusieurs acteurs essentiels (Etat, Secteur privé, Population forestière, Société civile, etc).

Programme de Développement Durable de la Suberaie

Trois Programmes de développement durable de la Suberaie tunisienne sont identifiés:

- Programme 1 : Développement intégré et gestion des Suberaies à fort potentiel.
- Programme 2: Réhabilitation et développement sylvicole et pastoral des zones à Suberaies dégradées.
- Programme 3 : Aménagement sylvo-pastoral et développement de l'élevage dans les zones marginales de la Suberaie.
- Composante transversale : Appui institutionnel pour le développement des capacités nationales.

Objectif Principal

- Contribution au développement de la Tunisie à travers le développement et la gestion durable de ses Suberaies.
- Amélioration de la situation économique des populations à travers le développement et la gestion participative et durable des ressources de la Suberaie et des terroirs limitrophes.
- Renforcement des capacités nationales en matière de gestion durable de la Suberaie.

Objectifs intermédiaires

- Aménagement et gestion durable des Suberaies, en relation avec les plans régionaux d'aménagement du territoire.
- Rajeunissement de la Suberaie pour son développement durable.
- Protection et valorisation de la biodiversité des écosystèmes de la Suberaie.
- Contribution à l'amélioration de la compétitivité de la Tunisie sur le marché mondial à travers l'exploitation du liège et d'autres produits de la Suberaie.
- Amélioration de la situation socio économique des populations locales.
- Réhabilitation des Suberaies dégradées dont le couvert est compris entre 10 et 50 %.
- Recolonisation progressive des superficies anciennement enrésinées dans la Suberaie.
- Développement des capacités techniques à travers la formation des ressources humaines.
- Renforcement des capacités en matière de planification et suivi évaluation de l'évolution de la Suberaie.
- Développement des capacités en matière de recherches/développement de la Suberaie.

RESULTAT : Quatre Projets territoriaux identifiés

Projet intégré de développement durable des Suberaies du Gouvernorat de Jendouba		Projet intégré de développement durable des Suberaies de Nefza et Sejnene (Gouvernorats de Beja et Bizerte)	
Projet intégré de développement des Suberaies de Tabarka et Ain Draham	Projet intégré de développement des Suberaies de Gardimaou et Fernana	Projet intégré de développement des Suberaies de Nefza	Projet intégré de développement des Suberaies de Sejnene

Coût

Sur 15 ans, le coût de la stratégie et des programmes se présentent comme suit:

Programmes et Composante transversale	Projets Intégrés Territoriaux (PIT)			
	Coût total (1 000 DT)	PIT Jendouba	PIT Beja	PIT Bizerte
Programme 1	64 150	54 000	8 400	1 750
Programme 2	28 265	22 100	6 165	--
Programme 3	33 800	9 200	7 670	16 930
Composante transversale	18 950			
Total Programme (1 000 DT)	145 165			

ANNEXE 4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS

LA STRATÉGIE NATIONALE DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA FLORE ET DE LA FAUNE SAUVAGES ET DES AIRES PROTÉGÉES EN TUNISIE

1. RESUME

La gestion des parcs diffère énormément des types de gestion qui s'appliquent à d'autres espaces. Elle doit être de grande portée et à long terme.

La Tunisie présente un spectre très large de zones bioclimatiques, allant du climat méditerranéen humide au climat saharien désertique qui donnent au pays un potentiel énorme en diversité biologique.

La Tunisie compte 17 parcs nationaux, 27 réserves naturelles, 4 réserves de faune et 41 zones humides d'importance internationale (RAMSAR). Ces aires protégées couvrent les écosystèmes forestiers, steppiques, oasiens, sahariens, de plaines, des hauts plateaux, montagneux, côtiers et insulaires.

La mise en œuvre de la Stratégie de Conservation de la Flore, de la Faune et des Aires Protégées (2001) a permis de ralentir les processus de dégradation, de protéger les zones les plus sensibles et de restaurer les zones dégradées, tout en contribuant au développement socio-économique des populations limitrophes aux aires protégées.

La Stratégie Nationale pour la Conservation et la Restauration des Antilopes Sahélo-Sahariennes et de leurs habitats en Tunisie (2001-2020) a pour objectifs la conservation et la restauration des écosystèmes naturels et de leurs espèces animales caractéristiques notamment les gazelles dorcas, gazelles dama, gazelles des dunes et gazelles de cuvier, l'Oryx, l'Addax et le Mouflon à manchettes avec la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatif de chaque grand type d'habitat naturel.

Depuis 1977, date de création du premier parc national en Tunisie, plusieurs travaux d'aménagement et de réintroduction des espèces végétales et animales en voie de disparition sont réalisés dans les aires protégées.

Depuis 2002, dans le cadre du projet CMS/FFEM, le Projet de Gestion des Aires Protégées (P-GAP/ FEM/BIRD) et le Projet de Gestion Intégrée des Forêts (JBIC), une nette évolution des concepts au niveau des études et des travaux est observée.

Les Plans d'aménagement et de gestion (PAG), les Plans de Développement communautaires (PDC), les études d'aménagement des écomusées, les travaux d'équipement dans les aires protégées et les opérations de réintroduction/translocation de plusieurs animaux constituent une expérience réussie en la matière.

Le présent résumé présente les deux stratégies de conservation, le plan d'action décennal et synthétise les principales expériences et réalisations dans le cadre d'aménagement et de gestion des aires protégées en Tunisie.

2. LA STRATÉGIE NATIONALE DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA FLORE ET DE LA FAUNE SAUVAGES ET DES AIRES PROTÉGÉES EN TUNISIE

Etablie en 2001, la stratégie nationale de conservation, comprend quatre parties:

- Diagnostic et analyse de la situation actuelle.
- Plan d'action décennal.
- Un modèle de plan de gestion.
- Annexes.

2.1 Présentation générale de la stratégie

Ces documents comprennent les éléments suivants:

- La situation institutionnelle, légale, foncière, c'est-à-dire le cadre dans lequel se trouve et se développe le secteur de la conservation.
- Les habitats naturels et artificiels, ainsi que la biodiversité qui forment la base et le point de départ pour les actions de conservation, et leur importance respective, écologique, économique et sociale.
- L'ensemble des aires protégées existantes et en planification, y compris leur importance respective pour la conservation des écosystèmes et habitats, et des éléments de la biodiversité (flore, faune) qu'ils contiennent.
- L'analyse du secteur de la chasse comme activité de gestion et d'utilisation de la faune sauvage avec le système de règlement en ce qui concerne la protection de la faune (par saison, par région et par des mesures réglementaires de protection des espèces menacées).

- L'ensemble socio-économique des zones tampons/limitrophes des aires protégées, dans le but d'analyser les opportunités et les contraintes pour la coopération intersectorielle et pour la co-gestion dans l'exécution des activités et des investissements en faveur de la conservation des aires protégées.
- L'analyse du secteur de recherche, pour évaluer la capacité existante et des contraintes concernant une contribution scientifique à l'établissement de la base d'informations fondamentales pour la conservation de la biodiversité en Tunisie et la définition d'un système de suivi et évaluation de l'état de la conservation des espèces de la flore et de la faune sauvages, et des aires protégées et autres écosystèmes importants.
- Les capacités existantes en ressources humaines et les besoins de formation, pour garantir la satisfaction des besoins d'un travail professionnel et scientifique en faveur de la conservation en Tunisie.
- Les structures actuelles de gestion, les quantités actuelles des bénéficiaires, leurs provenances en vue de connaître les possibilités de production potentielle et réelle, d'apprécier les valeurs écologiques et socio-économiques du secteur.
- Un plan intégré de gestion à caractère pilote pour un parc national (PN Chaambi), en considérant les aspects socio-économiques pour le développement de la zone tampon/limitrophe dudit parc.

Les annexes 1 à 5 comprennent la littérature consultée, la liste des Espèces de Flore Protégées en Tunisie (Proposition), la liste des Espèces Animales Protégées en Tunisie, les Normes pour un Programme d'Élevage et de Réintroduction d'Ongulés et un cahier des charges pour la conception, et installation des écomusées dans les parcs nationaux.

Les annexes 6 à 9 du rapport, contiennent principalement les termes de référence (Tdr) des études qui sont proposées pour la préparation, l'exécution et la mise en œuvre de la stratégie, tels que:

- TdR pour l'élaboration des plans de gestion des Parcs Nationaux, qui consiste en la planification des activités retenues et des investissements qui seront précisés en fonction des objectifs de chaque aire protégée.
- TdR pour une étude de développement de l'écotourisme dans un parc national qui sera un projet pilote de gestion faisant intervenir de nouveaux règlements concernant le droit d'entrée, les visites gardées, les activités touristiques, l'information, la sensibilisation des visiteurs et la gestion participative avec la population limitrophe. Cette étude fera ressortir les comptes d'exploitation et les contraintes liées à la gestion des PN. Un spécialiste éco-aménagiste définira les programmes, l'organisation et le contrôle des activités qui seront exécutées par l'Administration. Cette gestion pourra ensuite être partiellement ou entièrement confiée à une ONG ou au secteur privé.
- TdR pour une étude sur les perspectives de développement des activités cynégétiques, y compris la chasse touristique et l'exploitation des produits de la faune sauvage.
- TdR pour une étude d'inventaire permanent de la faune sauvage.

2.2 Le Plan d'action décennal de la stratégie

D'un montant total de 81 millions de dinars, le plan d'action comprend 10 résultats et une trentaine d'activités.

Objectif global : développement durable des ressources naturelles de la Tunisie.

Objectif spécifique : création d'un système intégré d'aires protégées gérées selon des critères de développement durable.

Les résultats se réfèrent aux aspects d'intervention suivants :

- Institutions ;
- Législation ;
- Conservation et biodiversité ;
- Système des aires protégées ;
- Gestion des aires protégées et de la flore et de la faune sauvages ;
- Utilisation des ressources naturelles ;
- Formation, sensibilisation et diffusion.

Résultat 1 : Structures et capacités institutionnelles sont améliorées et peuvent satisfaire les nécessités de gestion des aires protégées, de la conservation de la biodiversité et de sa valorisation.

Résultat 2 : Système législatif et réglementaire correspond aux besoins de gestion des aires protégées et de conservation de la biodiversité

Résultat 3 : Etat actuel de la biodiversité connu et système de suivi continu établi.

Résultat 4 : Système des aires protégées complété selon la représentativité de tous les écosystèmes typiques de la Tunisie.

Résultat 5 : Planification d'une gestion intégrée et participative des aires protégées, de la flore et de la faune sauvages; et mesures de développement et gestion régulière et efficiente proposées.

Résultat 6 : Les aires protégées et leurs zones tampon/limitrophes reconstituées et capables de jouer un rôle approprié dans la conservation et le développement durable intégré.

Résultat 7 : Le potentiel économique des activités en relation avec l'utilisation durable des ressources de la biodiversité et des aires protégées, sera développé.

Résultat 8 : Un programme de diffusion, sensibilisation et éducation environnementale est proposé pour la promotion des éléments d'une gestion intégrée des aires protégées, de la flore et de la faune sauvages.

Résultat 9 : Un programme de suivi et d'évaluation permanente des activités des différents projets est défini et opérationnel.

Résultat 10 : Un programme de recherche avec les structures de recherche nationales et étrangères est développé.

2.3 Activités et sous activités du plan décennal

Activités	Sous activités
1. Identifier les priorités de la DGF en matière de conservation de la biodiversité et de gestion des aires protégées afin de cibler les actions à réaliser.	Le même processus devra être mis en place pour chaque aire protégée pour être intégré dans les plans d'aménagement.
2. Identifier les besoins financiers.	- Déterminer les besoins d'investissement dans le secteur au niveau central et régional. - Contacter les bailleurs de fonds pour la mise en œuvre d'un projet de développement institutionnel.
3. Améliorer la coopération avec tous les intervenants dans le secteur de la conservation et la gestion des aires protégées, créer des liaisons stratégiques.	- Création d'un groupe de travail multidisciplinaire et interdépartemental. - Participation aux réunions, conférences et séminaires internationaux. - Développer les contacts avec les associations nationales et régionales de protection de la nature. - Développer un réseau d'échanges scientifiques et techniques avec les parcs nationaux dans la région.
4. Identifier les besoins en ressources humaines et établir un système de formation continue sur la conservation de la biodiversité, au développement des ressources cynégétiques, à la gestion des aires protégées et l'élaboration des PAG.	- Formation et recyclage des ingénieurs forestiers. - Formation du personnel de terrain. - Formation de nouveaux cadres spécialisés. - Echanges techniques et scientifiques. - Suivi, évaluation et actualisation du programme de formation et de développement des ressources humaines.
5. Identifier les besoins et adapter la capacité technique de la DGF au niveau central et régional de manière quantitative et qualitative.	- Fourniture de moyens de travail appropriés aux cadres chargés des aires protégées et de la chasse. - Equipement des brigades de chasse.
6. Assurer le développement du système législatif et réglementaire du secteur de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des aires protégées.	- Remédier aux carences de la législation actuelle. - Révision de la législation actuelle. - Compléter les lois, les décrets et les arrêtés. d'application - Signer les textes d'application de création du Conseil National de Protection de la Nature.
7. Elaborer des propositions pour la privatisation de certaines activités de gestion et de conservation de la biodiversité et des aires protégées et redéfinir les responsabilités du secteur selon une stratégie globale de développement durable.	Analyser les possibilités et opportunités de créer une agence Nationale autonome «Agence Nationale». Clarifier la division des tâches normatives et opérationnelles avec le Ministère de l'Environnement.
8. Etablir/compléter l'état de conservation des espèces les plus menacées et approuver la liste des espèces à protéger de la flore et de la faune sauvages et leurs habitats, développer et installer un système de suivi continu de l'état de la conservation des espèces.	- Etablir une base d'information sur les espèces de la flore et de la faune sauvages. - Proposition et approbation des listes des espèces de flore et de faune sauvages menacées ou en danger d'extinction. - Etablir la méthodologie, les critères et le budget nécessaires pour le suivi continu de l'état de conservation des espèces de la faune sauvage. - Installer et mettre en œuvre un système de suivi continu de l'état de conservation des espèces de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats.

9. Identifier les écosystèmes les plus en danger et initier des mesures d'urgence.	- Par une analyse préliminaire des parcs nationaux, RN, zones humides et écosystèmes particuliers. - Etablissement de critères scientifiquement approuvés pour l'évaluation quantitative et qualitative des menaces existantes. - Définition de l'ordre de priorité des mesures de conservation des écosystèmes selon les critères établis en fonction des fonds disponibles et des allocations éventuelles.
10. Analyse de la couverture des écosystèmes représentatifs dans les différentes zones de la Tunisie par les aires protégées existantes.	Réaliser des études pour la détermination des déficiences dans la couverture des écosystèmes typiques par des aires protégées et établir les priorités de développement des nouvelles aires protégées selon la catégorie, la région et l'habitat à protéger.
11. Approuver la création des aires protégées nouvellement identifiées et élaborer leurs plans de gestion.	Finaliser le processus d'approbation.
12. Analyser la viabilité et l'opportunité de création de nouvelles aires protégées, en considérant les résultats de l'analyse de la couverture des écosystèmes représentatifs de la Tunisie par les aires protégées.	- Analyser les propositions existantes. - Identifier des aires protégées additionnelles. - Préparer leurs plans de gestion et leur approbation.
13. Réviser et amplifier le concept des aires protégées.	Développer les concepts des aires protégées intégrées, en les élargissant à des zones fonctionnelles plus étendues, englobant les aires de conservation classiques, mais également les zones tampon et limitrophes. Mettre en place des structures administratives adaptées, avec une concertation et une coopération inter-institutionnelle appropriée.
14. Développer une stratégie et négocier avec toutes les parties concernées l'intégrité territoriale fonctionnelle des aires protégées.	- Développer une stratégie et des mécanismes de négociation et de concertation sur l'extension fonctionnelle des aires protégées existantes. - Résoudre les problèmes fonciers dans les aires protégées existantes.
15. Elaborer un plan de gestion pour chaque aire protégée.	- Analyser les informations existantes sur l'aire protégée. - Organisation des ateliers de planification avec les institutions concernées, la population et ses organisations, le secteur privé et les ONG pour la discussion et l'élaboration d'un cadre logique, l'identification des problèmes et des contraintes du développement, la formulation de l'objectif de développement et du cadre de mesures et activités nécessaires pour atteindre cet objectif. - Elaborer les plans de gestion considérant les éléments clefs. - Examen des résultats de la planification avec les autorités et organisations de base concernées. - Communiquer et concilier les besoins financiers de chaque aire protégée dans le cadre d'une gestion globale du système des aires protégées.
16. Initier et exécuter les mesures nécessaires d'aménagement des aires protégées selon les plans de gestion.	Mise en œuvre des actions des plans de gestion
17. Contrôle, observation et gestion des actions économiques dans et en périphérie des aires protégées relatives à l'utilisation des ressources naturelles.	- Contrôler et observer les activités économiques citées afin de limiter les impacts négatifs sur la conservation de l'environnement. - Initier des actions de développement économique des zones tampon/limitrophes des aires protégées selon les prévisions définies dans les plans d'aménagement.
18. Garantir l'intégrité des zones humides et leur fonctionnement écologique et économique.	- Exécuter des mesures d'aménagement selon les plans de gestion. - Limiter et réglementer la conversion des zones humides dans des zones d'habitation ou de production agricole.
19. Planter un programme pour la gestion et/ou la restauration de la faune sauvage.	- Protéger les populations animales dans les aires protégées. - Réintroduire des espèces animales. - Restauration des zones cynégétiques. - Renforcer les espèces cynégétiques, éducation des chasseurs, restauration des milieux, mise en place de programmes de chasse et de quotas éventuels, qui doivent être affinés et préparés cas par cas dans chaque zone de chasse, et non à l'échelle nationale comme c'est le cas actuellement; choix d'animaux de qualité et de période adéquate de réintroduction.

20. Mesures de développement et gestion des Forêts Récréatives	- Elaboration des plans de développement. - Exécution des mesures proposées.
21. Amélioration de l'état de la végétation dans les aires protégées et les zones tampon/limitrophes correspondantes.	- Eradication progressive des espèces exotiques. - Reboisements, semis et plantations d'espèces locales.
22. Développement des stratégies participatives pour une meilleure mise en valeur des ressources naturelles des aires protégées et des zones tampon/limitrophes en faveur de l'économie nationale, des populations limitrophes, de la protection et de la gestion durable des aires protégées.	- Améliorer la valorisation des ressources. - Sensibilisation des autorités nationales sur l'importance économique et financière du secteur de conservation des aires protégées et de la biodiversité.
23. Analyse du potentiel et développement d'une stratégie intégrée pour l'amélioration de la contribution de la chasse (y compris la chasse touristique) aux revenus générés par le secteur de la gestion des ressources naturelles.	- Evaluer la situation du secteur de la chasse en Tunisie. - Mise en place de plans de chasse et de quotas mieux identifiés. - Equipement et formation du personnel technique et ouvrier des brigades de chasse. - Renforcement des populations cynégétiques.
24. Développement des élevages commerciaux de la faune sauvage.	- Revoir la législation pour autoriser cette activité. - Transférer certaines actions au secteur privé. - Informer et éduquer les éleveurs de faune. - Promouvoir les techniques de gestion et d'utilisation rationnelle de ces espèces au sein des centres de formation. - Fournir des individus reproducteurs pour le démarrage des ces élevages. - Surveiller la commercialisation. - Informer la population sur la différence entre le gibier de chasse et d'élevage.
25. Analyse du potentiel et des capacités, et développement d'une stratégie intégrée pour le développement de l'écotourisme dans le cadre de la gestion des aires protégées.	- Négociation et concertation avec les agences de voyage. - Limiter et contrôler l'impact négatif des visiteurs. - Améliorer les facilités d'information et de diffusion dans les aires protégées. - Améliorer la qualité des aires de repos. - Renforcer la surveillance. - Mise en place d'un service de guides. - Campagne d'information dans la presse nationale. - Analyse des possibilités de privatisation de la gestion touristique de certaines aires protégées ou de certains services, dans le cadre de concessions et des licences.
26. Promotion, diffusion, sensibilisation et éducation environnementale.	- Définir et coordonner un programme spécifique de "Relations Publiques" et éducation des populations. - Elaborer une étude spécifique sur la sensibilisation et l'éducation des populations - Acquisition et emploi des outils d'éducation environnementale et de sensibilisation nécessaires pour l'exécution du programme proposé. - Actions de sensibilisation au niveau des écoles, lycées et universités - Actions spécifiques sur les populations utilisant les ressources naturelles. - Préparation du matériel de promotion (prospectus, documentation, site Internet, ...).
27. Mettre en place les structures institutionnelles pour la supervision et le suivi du programme proposé.	- Créer le Conseil National de Protection de la Nature. - Mettre en place une commission d'évaluation indépendante.
28. Définir et installer le programme de suivi et évaluation scientifique du programme.	- Mettre en place un suivi écologique dans les aires protégées. - Mettre en place un suivi écologique dans les aires protégées.
29. Initier et promouvoir un programme de recherche parmi les institutions et acteurs concernés.	- Organiser une réunion nationale avec les universités, les organismes de recherche et les ONG pour les impliquer dans ce travail. - Encourager le travail d'étudiants et chercheurs sur les thèmes de conservation de la faune sauvages, de la flore et des aires protégées. - Créer une section de recherche au sein de l'INRGREF chargée des aires protégées.

30. Identification des thèmes et du programme de recherche.	- Identifier les thèmes prioritaires. - Proposer des thèmes de recherche sur l'utilisation des espèces locales. - Préparer un programme de travail et une série de thèmes spécifiques.
31. Organiser la compilation et l'approvisionnement des données et informations sur les aires protégées, la flore et la faune sauvages, les programmes et les résultats de recherche.	- Organiser la compilation et l'approvisionnement des données et informations sur les aires protégées, la flore et la faune sauvages, les programmes et les résultats de recherche. - Constituer et mettre en œuvre les banques de données pour le suivi du programme.

(Réf: DGF, 2001).

3.3. La Stratégie Nationale pour la Conservation et la Restauration des Antilopes Sahélo-Sahariennes (ASS) et de leurs habitats en Tunisie (2001-2020).

3.1 Objectifs principaux

- Conservation, préservation et restauration des écosystèmes naturels et de leurs espèces animales caractéristiques notamment les gazelles dorcas, dama, des dunes et de cuvier, l'oryx, l'addax et le mouflon à manchettes.
- Un réseau d'aires protégées avec une représentativité suffisante de chaque grand type d'habitat naturel.

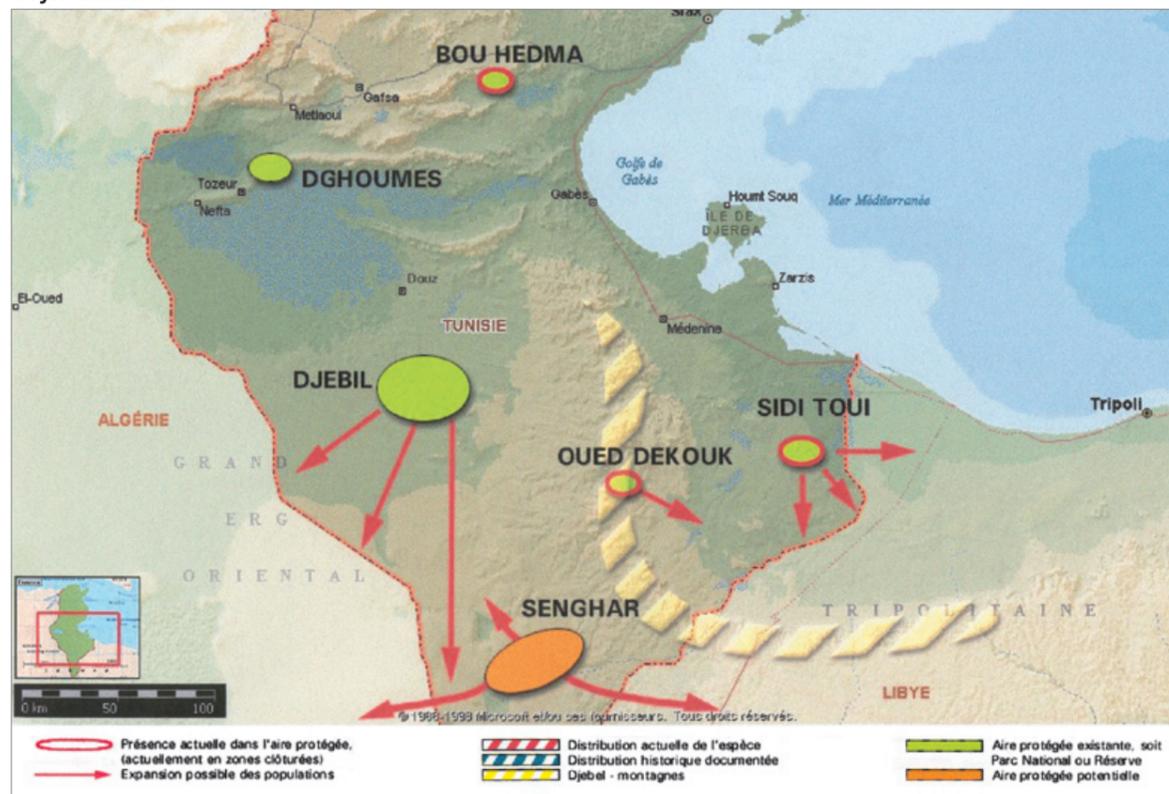
3.2. Programme pour réaliser ces objectifs

- Développement et extension du réseau d'aires protégées.
- Restauration des habitats naturels.
- Restauration, repeuplement et réintroduction des espèces concernées.
- Sensibilisation, information et implication des communautés locales dans la gestion des aires protégées et des ressources naturelles.
- Recherche appliquée relative à l'évolution et à la gestion du milieu naturel et au suivi des populations végétales et animales.
- Renforcement des capacités humaines chargées de la gestion des aires protégées.
- Formation du personnel chargé de la gestion des aires protégées et des ressources naturelles.
- Création et développement de pôles d'attraction pour un éco-tourisme national et international orienté vers les aires protégées.
- Contribution au développement de ressources socio-économiques pour les populations riveraines aux aires protégées, y compris l'évaluation de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles.

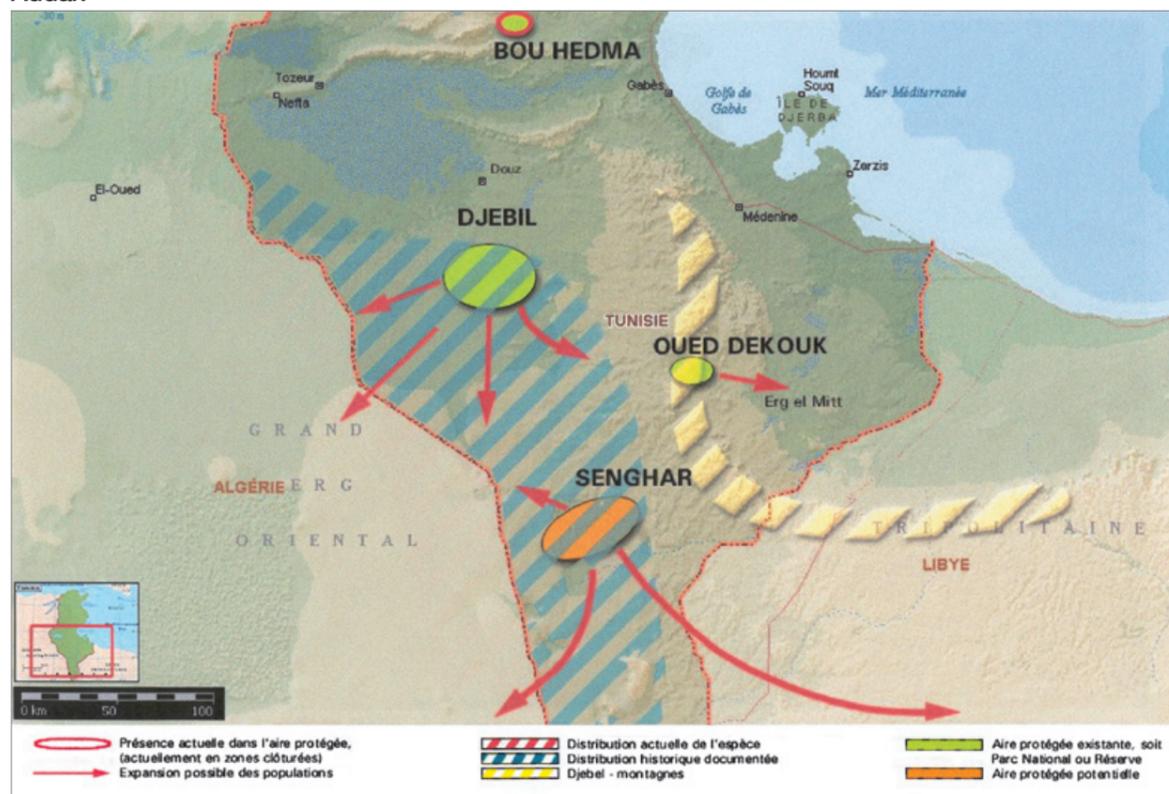
Un plan d'action détaillé, par zone, est élaboré. Actuellement, la mise en œuvre de ce programme est plus importante au sud du pays qu'ailleurs.

CARTES DE RÉPARTITION

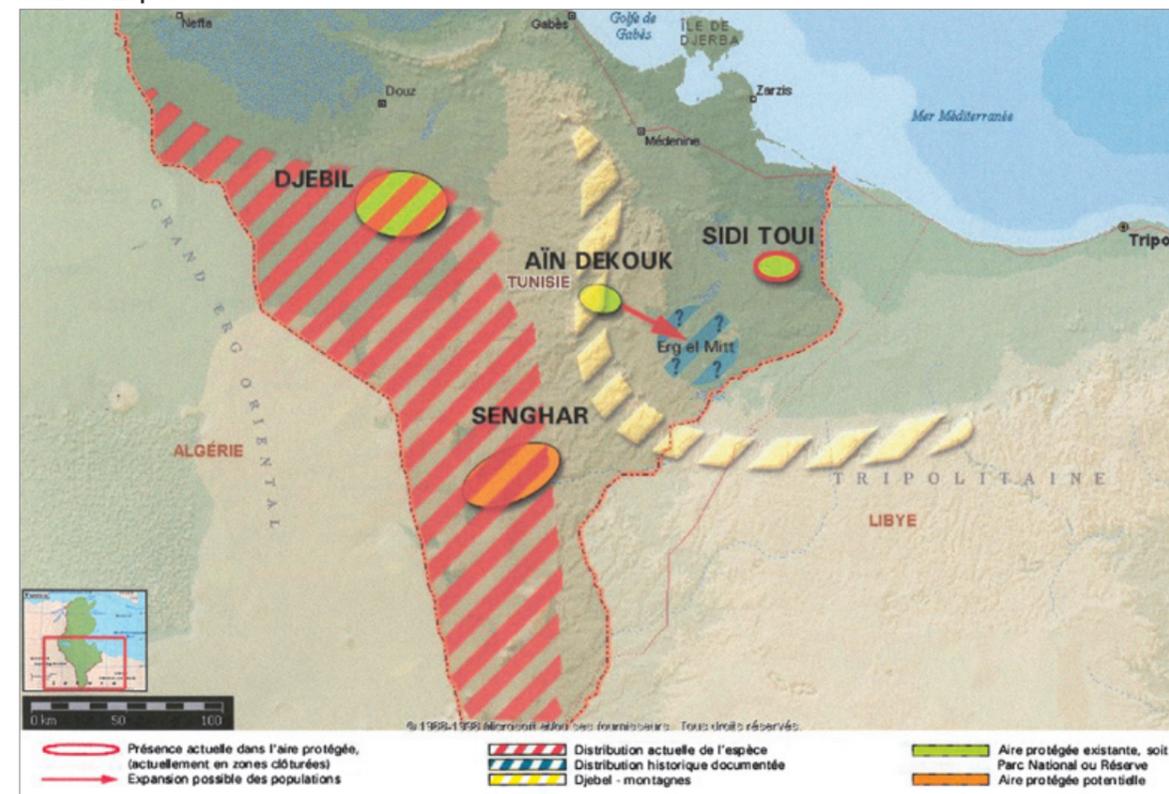
Oryx dammah



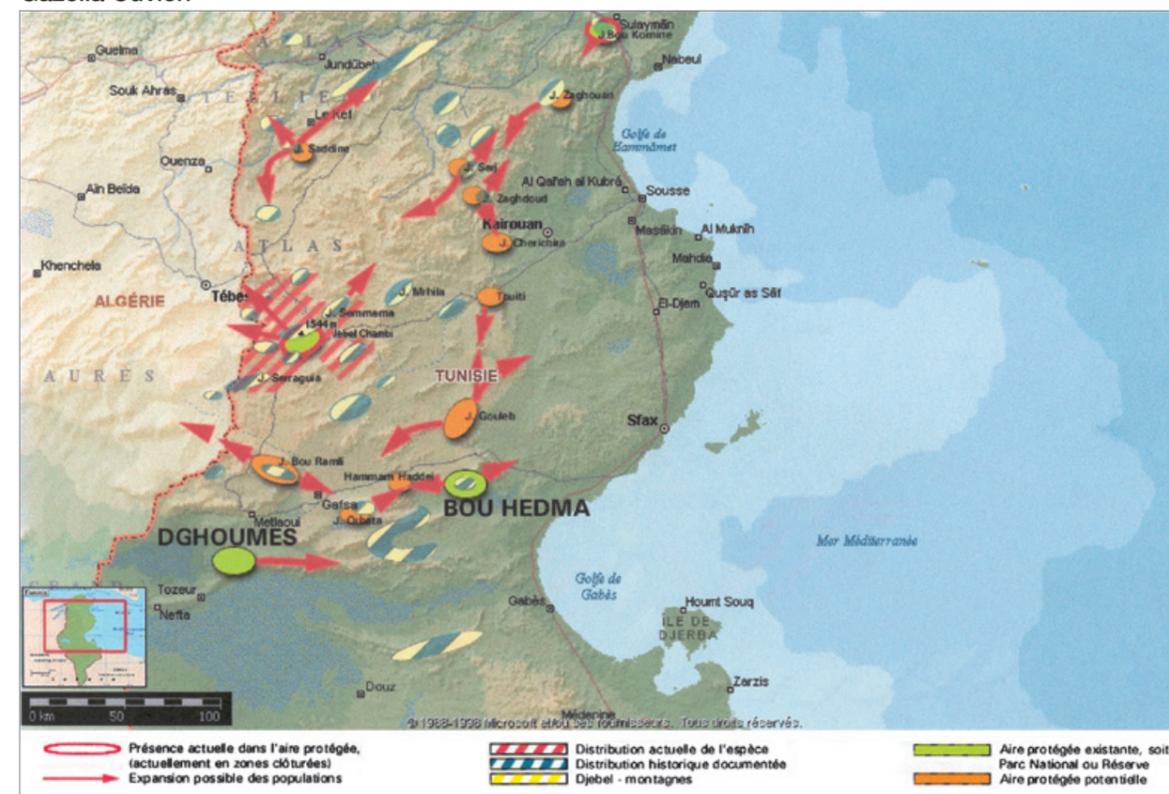
Addax



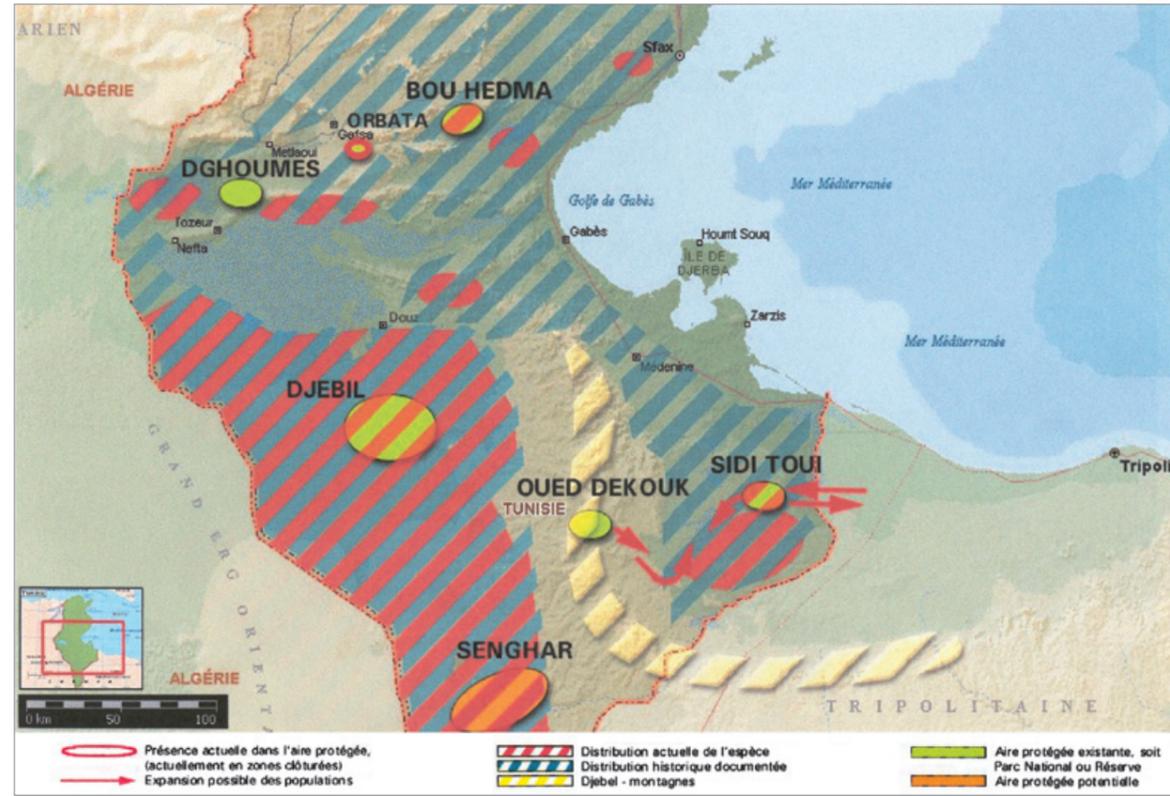
Gazella Leptoceros



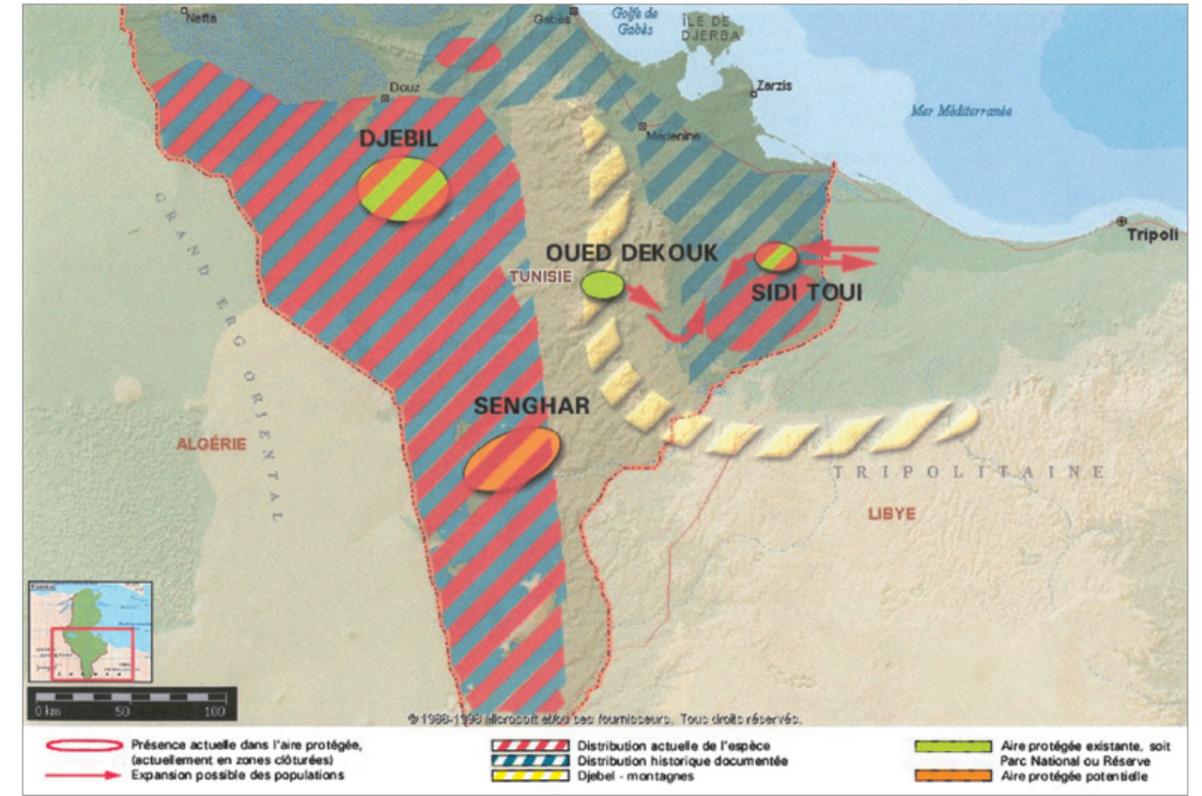
Gazella Cuvieri



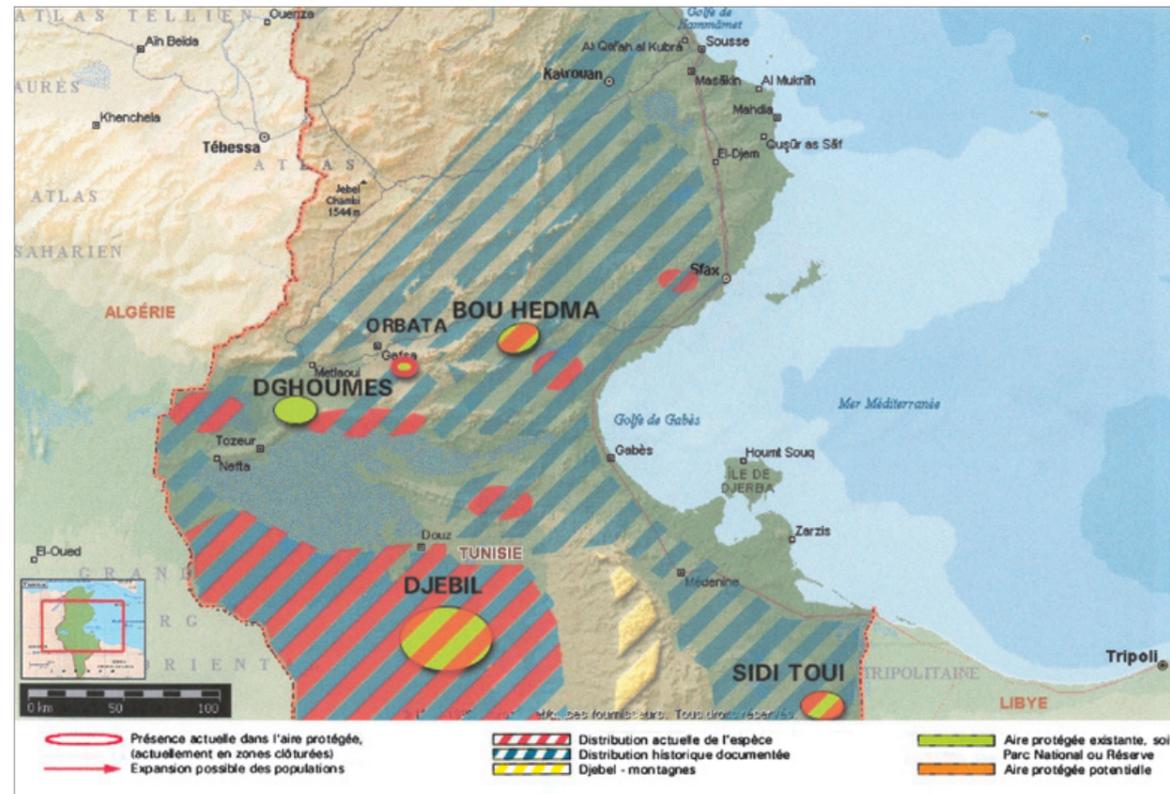
Gazella Dorcas



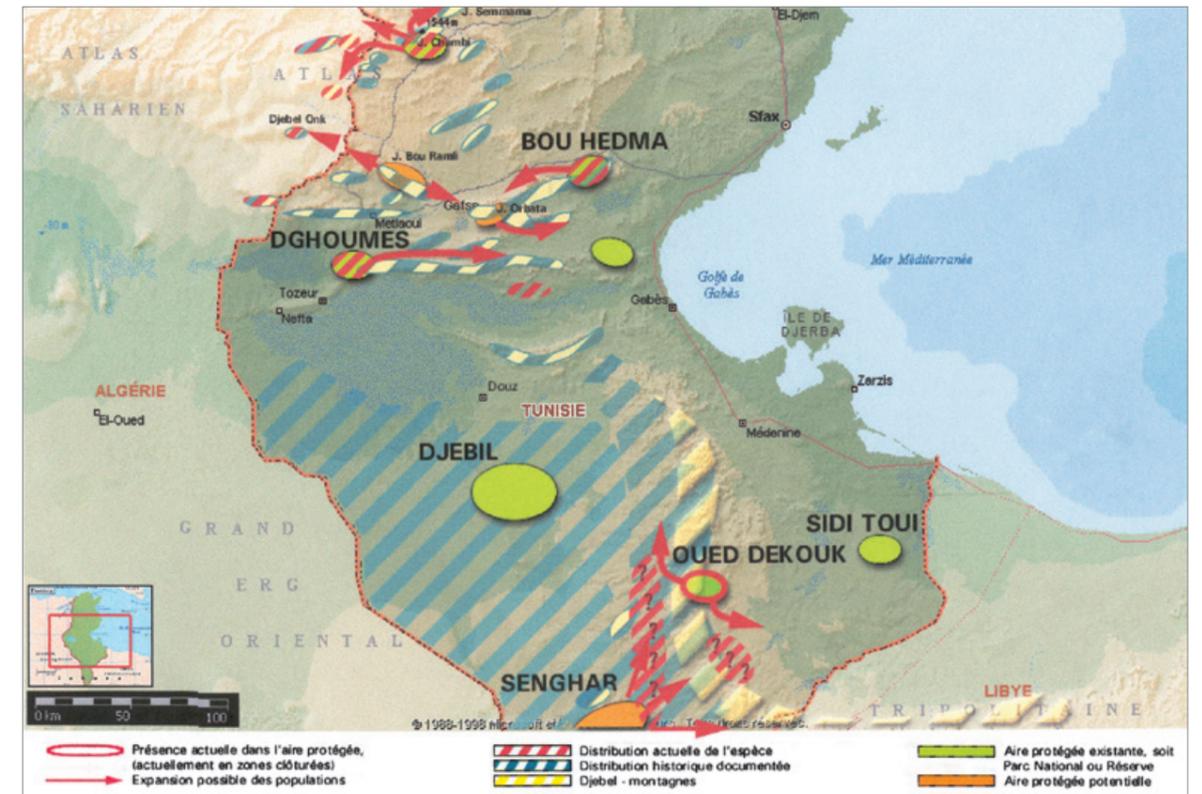
Gazella Dorcas Tunisie du sud



Gazella Dorcas Tunisie centrale



Mouflon à manchettes



ANNEXE 5

PLAN OPERATIONNEL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES 2015- 2024

CADRE OPERATIONNEL	INDICATEURS	SOURCES DE DONNEES	HYPOTHESES ET CONDITIONS
<p>OBJECTIF PRINCIPAL : Protection des ressources forestières et pastorale contre les incendies.</p>	<p>Superficies brûlées en 2014 : 4700ha non compris les incendies en zones militaires. Superficies brûlées en 2024 : 1000 ha</p>	<p>Rapports émanant des Arrondissements forestiers. Rapports du centre de protection des forêts de Rades.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan opérationnel mis en œuvre. - Rapports périodiques et réguliers. - Equipe d'évaluation des superficies brûlées.
<p>OBJECTIFS SECONDAIRES : Réduction des superficies brûlées. Réduction de la moyenne par incendie.</p>	<p>2014 9 : ha par incendie 2024 1 : ha par incendie</p>	<p>Rapports annuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination avec les différents intervenants. - Mise en place de brigades avancées pour la première intervention.
<p>RESULTATS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système durable de prévention et de protection des forêts. - Mise à niveau et promotion des capacités de l'administration forestière pour la lutte contre les feux. - Continuité et Persévérance pour le soutien du développement du secteur forestier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un système d'alerte fonctionnel. - Calendrier de réhabilitation de l'infrastructure de lutte et de prévention appliqué. - Renforcement des moyens et des engins de lutte - Nombre de sessions de formations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de postes de vigie équipés. - Délais d'intervention après alerte. - Nombre de réunions de coordination avec les intervenants. - Rapport des réalisations des réhabilitations de l'infrastructure. - Statistiques sur les moyens lors des interventions. - Evaluation de l'état des moyens d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel formé pour la prévention et la lutte. - Personnel engagé pour combattre le feu durant toute la saison estivale.
<p>ACTIVITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le système de surveillance et d'intervention pour la protection des forêts contre les incendies. - Renforcement et entretien de l'infrastructure. - Renforcement et entretien régulier des équipements de lutte. - Participation de la population et de la société civile dans la prévention et la lutte contre les feux de forêts - Formation et renforcement des capacités des intervenants. - Elaboration et réalisation d'un programme de recherche lié à la prévention et la lutte contre les feux de forêts. - Mise en place d'un système efficace de communication et de sensibilisation. - Mise en place d'un système de suivi évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau de communication radio fonctionnel et une réponse rapide à l'alerte. - Délais d'intervention raccourcis. - Maitrise des feux dans des délais raisonnables. - Participation volontaire de la population et de la société civile. - Efficacité des interventions. - Aménagement préventif adéquat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports provenant de la salle d'opérations. - Rapports d'incendies provenant des régions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réserver les financements nécessaires. - Renforcement des moyens humains. - Restructuration de l'administration forestière et création d'un département de génie forestier. - Encourager le personnel.